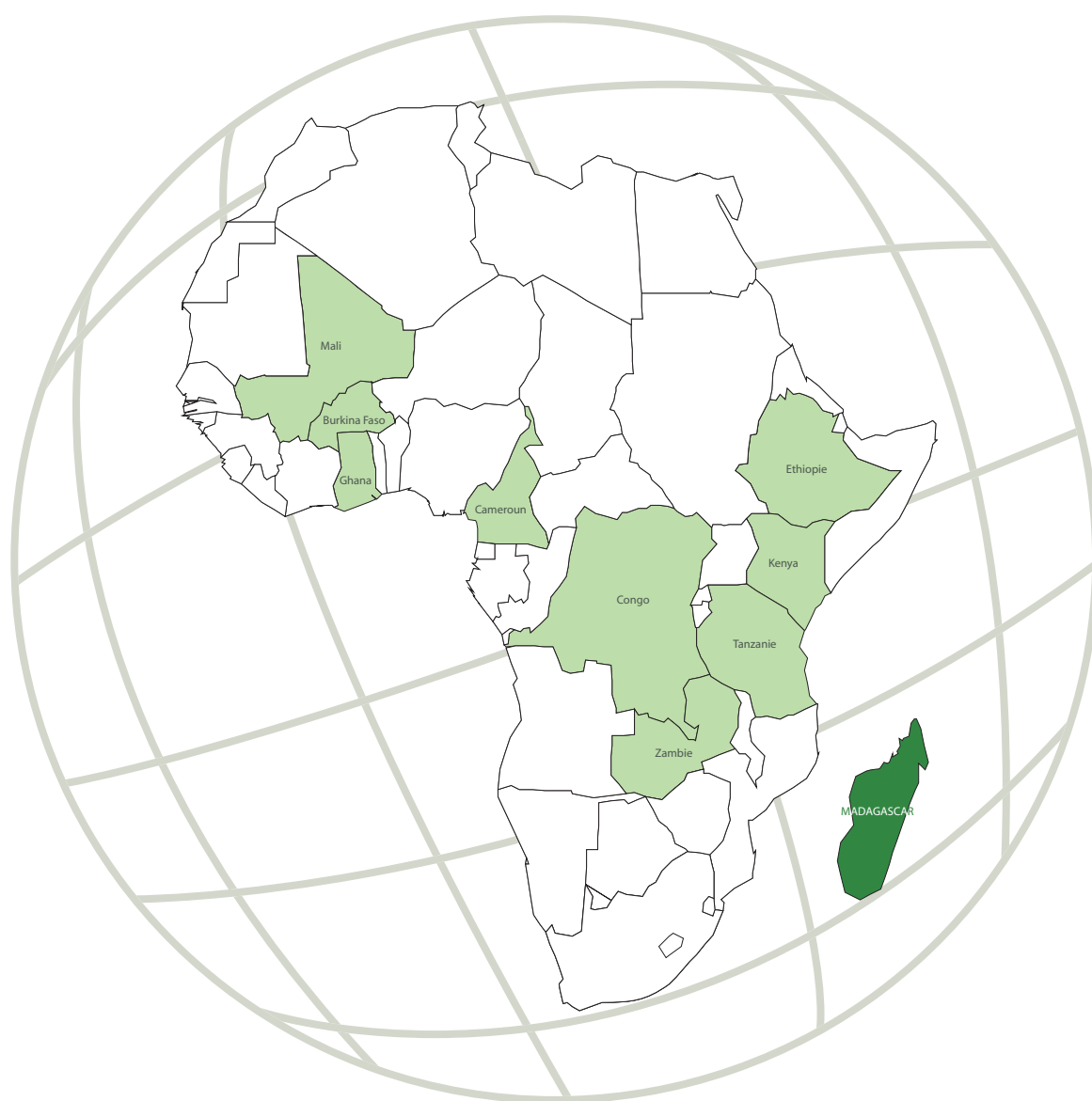


INTÉGRER LES QUESTIONS DE GENRE DANS LE SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE

MADAGASCAR



**INTÉGRER LES QUESTIONS DE GENRE DANS LE
SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE**

MADAGASCAR

Marie Randriamamonjy

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef de la Sous-division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques

Division de la communication

FAO

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie
ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2007

AVANT-PROPOS

Ce rapport de projet fait partie d'une série de 10 rapports produits par le Département des forêts de la FAO pour le Projet « Intégrer les questions de genre dans le secteur forestier en Afrique ». L'objectif de ce projet est d'évaluer l'équilibre entre les sexes et les responsabilités dans la gestion et l'utilisation des ressources forestières et de fournir un cadre pour la création de réseaux locaux (communautaires, régionaux, nationaux) de femmes dans le secteur forestier. Le projet a reçu des financements importants de la part du Programme de partenariat FAO-Pays-Bas (FNPP) sur les forêts.

Pour plus d'information, veuillez contacter

Simmons Rose
Forestry Officer
Forest Products and Industries Division, Forestry Department
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
email: Simmons.Rose@fao.org

RESUME

La majorité des malgaches, surtout les hommes, ont tendance à croire qu'il n'y a pas de problème de genre à Madagascar. Pour cela, ils se réfèrent volontier à l'histoire qui donne une image très positive de la femme, surtout dans les sociétés anciennes et la période précoloniale. La femme est assimilée à la terre nourricière et Dieu n'est ni masculin ni féminin. Les indices de développement tendent à corroborer cette idée d'égalité entre l'homme et la femme. En effet, en 1993, l'Indice sexo-spécifique (ISDH) était de 0,388 donc relativement proche de l'Indice de développement humain (IDH) qui était de 0,399. Ces indices et la différence entre eux, ont peu évolué depuis.

La femme malgache bénéficie d'un environnement favorable sur le plan juridique, grâce à l'existence de textes législatifs et réglementaires abolissant les discriminations basées sur le sexe. Le pays a aussi adhéré aux traités et conventions internationaux et reçoit des aides extérieures de la part d'organismes bi et multilatéraux pour faire avancer la promotion du genre. Il bénéficie également de l'appui technique et financier de différentes ONG et associations féminines.

Sur le plan national, trois documents constituent les références de base pour les questions de genre à savoir la Politique nationale de promotion de la femme (PNPF), le Plan national d'action Genre et développement (PANAGED) qui est l'instrument pour la réalisation de la PNPF et enfin, le Madagascar Action Plan (MAP) qui inclut dans ses engagements prioritaires la promotion du genre. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la recherche de l'équilibre du genre, le gouvernement a mis en place une série de mesures d'ordre législatif avec la réforme du Code de la Famille, d'ordre politique à la fois dans les documents de politique générale comme le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP), le Plan d'action pour le développement rural (PADR) suivi du Programme national de développement rural (PNDR). Malgré ces dispositions, les disparités hommes/femmes persistent en raison de plusieurs facteurs: les fondements culturels du cadre juridique, les vides et incohérences des textes et les dysfonctionnement de l'appareil judiciaire.

Il en résulte des inégalités d'ordre politique, économique, social, culturel et éthique. Les services statistiques ont beaucoup contribué à rendre les femmes « visibles », à faire mieux connaître leurs conditions de vie et de travail et à mettre en évidence les déséquilibres de genre avec des arguments chiffrés. Elles révèlent, en particulier, les disparités au niveau de la scolarité dans l'enseignement secondaire et supérieur, des salaires, des revenus, dans le système d'héritage pour n'en citer que quelques-uns. L'inégalité la plus flagrante reste dans le domaine de la participation et de prise de décision politiques et économiques.

Les femmes souffrent également de contraintes liées à leur rôle de reproduction. En effet, elles ont une fécondité précoce, élevée et étalée dans le temps. La mortalité maternelle est élevée: elle se situerait entre 450 et 500 décès pour 100 000 naissances vivantes, pour la période 1990-2000. La forêt malgache est en grave danger de disparition à cause des effets conjugués de la poussée démographique, de l'extension des activités agricoles, de la surexploitation des ressources forestières, sans parler des pratiques culturelles inadaptées. Elle ne couvre plus que moins du quart du territoire national, soit 13 260 000 ha selon l'inventaire écologique national de 1999, dont 9 millions d'hectares pour le domaine forestier national. La pauvreté qui affecte 75% de la population totale et 85% de la population rurale pousse les couches les plus défavorisées à faire appel aux ressources forestières pour satisfaire leurs besoins en revenus et en compléments nutritionnels. La réforme du secteur forestier offre de nouvelles opportunités pour le genre. En effet, la révision des textes réglementaires vise l'instauration de la bonne gouvernance dans la gestion des ressources forestières et une plus grande implication de tous les acteurs, y compris et surtout des communautés de base. L'accent mis sur la formation et le perfectionnement des responsables forestiers ouvre des perspectives pour l'intégration du genre dans les programmes de renforcement des capacités avec les outils pédagogiques appropriés. Il n'y a pas de politique ni de stratégie nationales d'intégration du genre dans le secteur forestier et les données de base sur les femmes dans le secteur y sont insuffisantes, ponctuelles et éparpillées. Elles révèlent des disparités flagrantes, par genre, dans l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux bénéfices du développement des ressources forestières. La prise en considération du genre peut contribuer à la

conservation du patrimoine unique de Madagascar qui est sévèrement menacé de disparition. En effet, une meilleure valorisation de la contribution de la population est nécessaire pour faire face aux enjeux de conservation de la biodiversité. Elle est aussi indispensable pour assurer une gestion rationnelle des aires protégées, à la réhabilitation des ressources naturelles, dont les plus importantes sont dans les zones forestières et à limiter les dégâts dus à l'exploitation inappropriée des ressources forestières (coupe abusive, exportation illégale d'espèces protégées), et aux feux de brousse. Les compétences des femmes peuvent être mises à profit pour rentabiliser l'industrie forestière et l'utilisation des produits dérivés du bois ainsi que pour le développement de l'écotourisme et de ses activités connexes (artisanat, commerce des produits agricoles et de cueillette).

Les femmes sont d'autant plus motivées dans la mesure où elles sont les premières bénéficiaires des améliorations de leurs conditions de vie et de leurs revenus. Elles sont particulièrement concernées par l'approvisionnement en énergie et en compléments alimentaires. Leur accès aux ressources naturelles est facilité: terres, matières premières, matériaux pour l'habitat, eau. Les recettes issues de l'écotourisme, de l'artisanat, des cultures, de la cueillette ou de la participation dans la filière bois sont un apport substantiel dans l'économie du ménage pour sa survie et son bien-être. Un meilleur équilibre du genre dans les relations hommes-femmes, au sein des communautés de base (COBA), dans les structures de gestion est un facteur de cohésion sociale.

L'optimisation de la contribution des femmes est étroitement liée à l'amélioration de l'environnement socioéconomique global et à la réussite de différentes mesures et stratégies. Il s'agit, en premier lieu, de la mise en œuvre effective de la politique de l'Etat donnant la priorité aux populations et à l'instauration de la bonne gouvernance au sein des structures administratives et techniques, et des COBA. Le programme de conservation des ressources naturelles doit disposer de moyens humains, matériels et financiers suffisants. La privatisation des services et les relations avec le secteur privé devront être promues selon des termes clairs et transparents. L'amélioration des systèmes de production agricole est un facteur clé pour alléger les pressions sur l'utilisation des ressources naturelles. Plusieurs stratégies peuvent être mises en place pour encourager l'intensification, la diversification, dans le cadre de la promotion des Activités génératrices de revenu (AGR) en améliorant l'accès des femmes aux ressources de production. Le reboisement, la production et l'utilisation d'énergie alternative sont autant d'activités qui, non seulement fournissent de l'emploi aux femmes et aux groupements féminins, mais apportent des solutions à long terme à leurs besoins pratiques et stratégiques.

Certains facteurs socio-sanitaires et démographiques affectent directement et conditionnent la productivité et le bien-être des femmes. Ils ont aussi une incidence sur leur adhésion au programme proposé. Il s'agit donc d'en tenir compte dans les plans d'aménagement et de développement. Une collaboration étroite doit s'instaurer avec les services concernés pour avoir une approche intégrée et créer une synergie. Citons, en particulier, les problèmes sanitaires de réduction de la mortalité maternelle et infantile, l'amélioration du système éducatif, l'accès au crédit et aux organisations professionnelles.

Le mouvement associatif féminin est un élément important dans le dispositif institutionnel d'intégration du genre. Très développé pour l'ensemble du pays et des secteurs, son efficacité réelle doit être renforcée par des appuis politiques, méthodologiques et financiers. Il est très limité et dispersé dans le secteur forestier. Un travail de fond est nécessaire pour en définir les objectifs, identifier les structures et mécanismes et établir les plans de travail, en collaboration avec les associations et fédérations existantes sur le plan national et international afin de tirer profit de leurs expériences et expertise. Les créations de réseaux peuvent constituer des mécanismes importants pour mobiliser les femmes elles-mêmes et influencer l'opinion publique et les responsables politiques sur la « genderisation » du processus de budgétisation. Les potentialités existent et misent sur les caractères de sérieux et de dynamisme avérés des femmes à travers les différentes expériences de promotion féminine. Pour faire face aux défis majeurs de la gestion forestière, il est impératif d'impliquer davantage et mieux les femmes dans les structures de gestion, dans la planification des activités concrètes et stratégiques.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	iii
RESUME	iv
SIGLES ET ABREVIATIONS	vii
1. INTRODUCTION	1
PROBLEMATIQUE.....	1
OBJECTIF ET METHODOLOGIE	2
DEFINITION DES CONCEPTS	3
2. CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE	5
DONNEES PHYSIQUES, SOCIOECONOMIQUES ET CULTURELLES	5
SITUATION DE LA FEMME	6
POLITIQUE GOUVERNEMENTALE POUR RESOUDRE CES PROBLEMES	9
STRATEGIES PASSES, EN COURS, ET FUTURE EN FAVEUR DE LA FEMME	10
APPUI LOCAL, NATIONAL ET EXTERIEUR EN FAVEUR DE LA FEMME	11
3. POLITIQUE NATIONALE ET INTERGOUVERNEMENTALE. LEGISLATION ET CADRE INSTITUTIONNEL DE LA GESTION FORESTIERE	13
IMPORTANCE DES FORETS: ROLE ECONOMIQUE ET SOCIAL.....	13
POLITIQUE NATIONALE	16
LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA GESTION FORESTIERE	16
LA REFORME DU SECTEUR FORESTIER.....	17
4. ROLE ET PLACE DES FEMMES DANS LA GESTION FORESTIERE	19
ROLE ET PLACES DES FEMMES DANS LES ACTIVITES D'EXPLOITATIONS DES RESSOURCES FORESTIERES	21
5. ACTIVITES LIEES AUX FEMMES DANS LE SECTEUR FORESTIER ET LEUR SUIVI	23
DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES GARANTISSANT L'EGALITE ENTRE HOMMES ET FEMMES	23
STRUCTURES ET MESURES INSTITUTIONNELLES POUR L'INTEGRATION DU GENRE	24
NORMES POUR LA PROMOTION DE L'EGALITE DES SEXES DANS LE SECTEUR FORESTIER	26
6. STRUCTURES DE GENRE, INITIATIVES ET RESPONSABILITES DANS LES COMMUNAUTES ET LES MENAGES RURAUX FORESTIERS	28
INITIATIVES ET RESPONSABILITES LOCALES	28
NIVEAU D'INTEGRATION DU GENRE DANS LES STRUCTURES EXISTANTES	34
7. BASE DE DONNEES SUR LES FEMMES TRAVAILLANT DANS LE SECTEUR FORESTIER	37
DONNEES SOCIO-SANITAIRES ET DEMOGRAPHIQUES	37
DONNEES SUR LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT	38
DONNEES SUR LA FEMME ET L'EMPLOI	39
DONNEES SUR LA DISCRIMINATION ENTRE LES SEXES	40
DONNEES SUR LE ROLE ECONOMIQUE DES FEMMES	41
8. RESEAUX DE FEMMES DANS LE SECTEUR FORESTIER	43
RESEAUX EXISTANTS	43
RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION INTER-SEXE AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL	44
ACTIONS EN FAVEUR DU RESEAUTAGE	45
9. PERSPECTIVES	46
POTENTIALITES, OPPORTUNITES ET FAIBLESSES DANS L'INTEGRATION DU GENRE	46
MECANISMES DE COLLABORATION INTER-SEXE.....	50
10. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	53
RECOMMANDATIONS	54
POSSIBILITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES FEMMES.....	55
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET MECANISMES D'INTEGRATION DU GENRE DANS LA GESTION FORESTIERE	57
BIBLIOGRAPHIE	59
ANNEXES	61

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ADMMEC	Association de développement du mouvement mutualiste d'épargne et de crédit
AFIDE	Alphabétisation fonctionnelle et intensive pour le développement
AGEX	Agence d'exécution du réseau national des aires protégées
AGR	Activités génératrices de revenus
AGT	Aménagement et gestion des terroirs
AIFM	Association des ingénieurs forestiers
AIM	Association des Institutions financières non mutualistes
ANAE	Association nationale d'action environnementale
ANGAP	Association nationale pour la gestion des aires protégées
APIFM	Association des institutions financières non mutualistes
ASEG	Analyse socioéconomique selon le genre
BIT	Bureau international du travail
BNI-CA	Banque nationale pour l'industrie - crédit agricole
BOA	Bank of Africa
BTM	Bankin'ny tantsaha mpamokatra
CAE	Crédit avec éducation
CEEF	Circonscription de l'environnement et des Eaux et Forêts
CEF	Cantonement des Eaux et Forêts
CELCO	Cellule de coordination du programme environnemental III
CFP	Centre de formation professionnelle
CIDST	Centre d'information et de documentation scientifique et technique
CICES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore menacées d'extinction
CIME	Comité international pour l'environnement
CIREF	Circonscription des Eaux et Forêts
CITE	Centre d'information technique et économique
CLB	Communauté locale de base
CNE	Conseil national pour l'environnement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
COAP	Code des aires protégées
COBA	Communauté de base
COGES	Communauté de gestion
CSB	Centre de santé de base
CSP	Catégorie socio-professionnelle
CPSE	Centre de promotion socioéconomique
CTD	Collectivités territoriales décentralisées
DCF	Direction de la condition féminine
DEA	Diplôme d'études approfondies
DGEF	Direction générale des Eaux et Forêts
DGSC	Direction de la démographie et des statistiques sociales
DIREEF	Direction de l'environnement et des eaux et forêts
DIREF	Direction inter-régionale des Eaux et Forêts
DREEF	Direction régionale de l'environnement et des Eaux et Forêts
DSM	Direction du service des ménages
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EASTA	Ecole d'application des sciences et techniques agricoles
EDSMD	Enquête démographique et de santé Madagascar
EIE	Etude d'impact environnemental
ENS	Enquête démographique et de santé
EPM	Enquête prioritaire auprès des ménages
ESSA	Ecole supérieure de sciences agricoles
EVF	Education à la vie familiale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEFIDES	Fédération des femmes fianaraises universitaires et diplômées de l'enseignement supérieur

FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FIREF	Fonds d'insertion et de l'emploi et des revenus
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités de population
FSPGDRN	Fonds de solidarité prioritaire pour la gestion durable des ressources
GCF	Gestion contractualisée des forêts
GED	Genre et développement
GELOSE	Gestion locale sécurisée
GTG	Groupe thématique Genre et développement
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
IDH	Indice de développement humain
IFD	Intégration des femmes dans le développement
IMF	Institution de microfinance
INSTAT	Institut national de la statistique
IPP	Indicateur de la participation des femmes
IR	Institution de réalisation
ISDH	Indice sexo spécifique de développement humain
ISF	Indice synthétique de fécondité
KMMA	Comité de la population pour
LMD	Licence, Maîtrise, Doctorat
LMS	London Missionary Society
LTP	Lycée technique professionnel
MAP	Madagascar Action Plan
MEC	Mutuelle d'épargne et de crédit
MECIE	Mise en compatibilité des investissements avec l'environnement
METFP	Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle
MFPLS	Ministère de la fonction publique et des lois sociales
MINEEF	Ministère chargé de l'environnement et des Eaux et Forêts
MINISEB	Ministère de l'enseignement supérieur et de l'éducation de base
MINPOP	Ministère de la population
MSPF	Ministère de la santé et du planning familial
MTC	Ministère de la culture et du tourisme
NTIC	Nouvelles technologies d'information et de communication
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONE	Office national de l'environnement
OSF	Observatoire forestier national
OSFE	Observatoire de surveillance des forêts et de l'environnement
PAB	Plan d'action pour la promotion de la femme
PAE	Plan d'action environnemental
PAFT	Projet d'assistance technique de financement rural
PAGS	Plan d'aménagement et de gestion simplifié
PANAGED	Plan national genre et développement
PANSA	Plan d'action national de sécurité alimentaire
PARGED	Plan d'action régional genre et développement
PCD	Plan communal de développement
PCNUAD	Plan Cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement
PDGRN	Projet de gestion durable des ressources naturelles
PDFIV	Projet de développement forestier Intégré dans la région du Vakinakaratra
PDFN	Plan d'action forestier national
PDL	Plan de développement local
PDFR	Plan d'action forestier régional
PE II	Plan d'action environnemental 2 ^{ème} phase
PE III	Plan environnemental 3 ^{ème} phase
PFRDV	Pays à faible revenu et à déficit vivrier

PGDRN	Programme de protection et gestion durable des ressources naturelles
PGRNAP	Plan de gestion du réseau national des airs protégées
PIGDRN	Plan inter-communal de gestion durable des ressources naturelles
PN	Parcs nationaux
PNPF	Politique nationale de promotion de la femme
PNS	Politique nationale de santé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUD	Programme de promotion de l'emploi et des revenus
POLFOR	Politique forestière
PRD	Programme régional de développement
PSDR	Programme de soutien au développement rural
PSDR	Programme de soutien au développement rural
RBMN	Réserve de la Biosphère de Mananara-Nord
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RNI	Réserves spéciales
RNR	Ressources naturelles renouvelable
SAGE	Service d'appui à la gestion de l'environnement
SF	Service forestier
SFR	Sécurisation foncière relative
SIG	Système d'information géographique
SNGF	Silo national des graines forestières
SNMF	Stratégie nationale pour la microfinance
SR	Santé de la reproduction
SREEF	Service régional de l'environnement, des Eaux et Forêts
TEEF	Triage de l'environnement, des Eaux et Forêts
TEF	Triage des Eaux et Forêts
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UE/FFR	Union européenne
UFA	Union forestière d'Ambatolampy
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UIGF	Unité de l'information géographique et forestière
UNDA	United Nations Development Assistance Funds
URC	Unité régionale de contrôle
VMMA	Comité de la population pour l'aménagement de la forêt et des autres ressources naturelles au niveau du village
VND	Victime de non-droit

1. INTRODUCTION

Les forêts de Madagascar sont uniques au monde en raison de leur richesse et diversité exceptionnelle. Cependant, elles se dégradent chaque année à une allure alarmante qui peut aboutir à une disparition totale d'ici 2050 si des mesures drastiques ne sont pas prises. Cette situation catastrophique est due à une politique forestière inadéquate et à une déforestation massive. Au début des années 90, le gouvernement de Madagascar a élaboré le PNAE (Plan national d'action environnementale) et mis en œuvre une série de programmes environnementaux. La troisième phase met particulièrement l'accent sur les populations en tant que bénéficiaires, actrices et gestionnaires des ressources naturelles.

Malgré les actions entreprises en faveur de la promotion des femmes et du genre depuis 1975 et leur intensification durant les années 80 et 90, le secteur forestier n'a pas profité des acquis nationaux et internationaux sur le plan juridique, économique et social. La contribution des femmes, même si elle est reconnue, reste invisible et peu valorisée. Les expériences, à travers les différents projets, montrent l'importance de leur rôle dans les activités de protection, conservation ou réhabilitation des forêts. Elles interviennent directement dans les programmes forestiers proprement dits comme les pépinières forestières, les reboisements ou la protection des bassins versants. Elles sont également impliquées dans l'agroforesterie et sont engagées dans les activités génératrices de revenus (AGR) pour alléger la pression sur les formations forestières. Elles trouvent dans les forêts les compléments alimentaires pour équilibrer l'alimentation de leur famille et assurer leur survie dans les zones sujettes à la sécheresse ou à d'autres catastrophes naturelles.

Les femmes du secteur forestier sont absentes des statistiques nationales. Elles le sont également dans les instances de décision, même si quelques unes ont occupé ou occupent des postes de responsabilité dans les structures forestières gouvernementales. L'ensemble des structures est majoritairement dominé par les hommes. La sensibilité à l'équilibre du genre risque de rester théorique et peu effective dans la pratique. Face aux urgences nationales de lutte contre la pauvreté, de conservation et de valorisation des ressources naturelles, il s'avère important de faire une analyse critique de la situation pour identifier les potentialités et détecter les difficultés et les contraintes. La dimension genre semble être un domaine à investiguer en priorité pour s'assurer de la participation de tous à cette œuvre de sauvetage national, tout en améliorant leurs conditions de vie et leurs revenus.

Problématique

La problématique se pose à plusieurs niveaux. Au niveau de la femme elle-même: statut personnel et social et degré d'insertion dans la société, au niveau des structures socioéconomiques (efficacité technique et d'efficience sociale), sur le plan des méthodes d'approche de genre dans les programmes de développement et de leur impact sur les populations, hommes et femmes, sans discrimination et enfin au niveau de la biodiversité et des ressources naturelles. L'analyse simultanée de ces quatre aspects nous permet de mesurer l'ampleur des problèmes et fait appel à une approche holistique de la thématique d'intégration du genre.

Problématique au niveau du statut de la femme

La contribution réelle des femmes dans l'économie forestière ou bien dans la gestion des ressources naturelles reste très peu connue et peu documentée. Elle n'est pas, ou pas suffisamment, prise en compte dans les programmes et projets et, souvent, les femmes y jouent un rôle marginal et en tirent peu de bénéfices. Or, comprendre les rôles respectifs des hommes et des femmes dans l'utilisation et la mise en valeur des ressources forestières est indispensable pour conserver le patrimoine forestier qui devient de plus en plus fragile et rare, car menacé de destruction et de disparition à courte échéance si les mesures nécessaires ne sont pas prises. Il peut aussi aider les communautés à mieux comprendre leurs rôles dans la gestion des ressources naturelles. Leur adhésion et active participation sont les garants de la réussite. Il en est de même pour les institutions, publiques ou privées, chargées de protéger, exploiter et conserver ces richesses naturelles précieuses. Les hommes et les femmes ont des connaissances spécifiques et complémentaires dans l'utilisation et la préservation de la biodiversité et de l'environnement en général. Ils ont, l'un et l'autre, acquis des compétences particulières et des savoir-faire qu'il faut exploiter et développer, tout en leur offrant des conditions de vie et de travail

acceptables. Pour cela, il faut s'assurer d'un accès équitable aux ressources, à l'emploi et aux bénéfices du développement, à travers une législation appropriée, des infrastructures et des appuis adéquats.

Problématique au niveau des structures socioéconomiques

Plusieurs facteurs contribuent à l'efficacité des structures, dans la réalisation de leurs objectifs. L'existence d'une politique claire assortie de stratégies appropriées est le premier facteur-clé. Le second concerne la disponibilité de ressources suffisantes et proportionnellement aux enjeux. Le troisième s'adresse à la compétence des acteurs en jeu. L'efficacité et la pérennité des structures de gestion forestière à Madagascar ont été mises à rude épreuve à cause de la non-conformité de l'un ou l'autre facteur cité précédemment. On peut également se poser la question de savoir si la prise en considération ou non du genre peut avoir un impact quelconque dans l'échec ou le succès des structures à remplir leur mission.

Problématique au niveau des méthodes d'approche de genre dans les programmes de développement

Est-il nécessaire d'avoir une méthodologie spécifique pour pouvoir intégrer effectivement et efficacement le genre dans les activités forestières? Si oui, quelle est la plus appropriée? Comment convaincre les institutions de prendre en considération l'équilibre de genre? Quels arguments? Quelles mesures? Quelles perspectives? Quelle plus value peut apporter l'approche genre sur le plan de l'efficacité économique, de la justice sociale, de la lutte contre la pauvreté et la malnutrition?

Problématique au niveau de la biodiversité et des ressources naturelles

Selon le MAP, Madagascar est un des pays les plus riches en faune et flore et où le taux d'endémicité est le plus élevé (85% des lémurien sont endémiques par exemple). Cette biodiversité est concentrée dans les écosystèmes forestiers, il est donc impératif de stopper la dégradation du couvert forestier. Les actions répressives privilégiées par le passé ont prouvé leur inefficacité, il est donc important de trouver une méthode pour accroître l'efficacité et l'impact des programmes et projets forestiers. Dans quel sens faut-il les réorienter? L'approche genre peut-elle contribuer à les améliorer en mettant plus l'accent sur les acteurs, hommes et femmes?

Objectif et Méthodologie

L'objectif de l'étude est triple: a) mettre en évidence et documenter, dans la mesure du possible, la contribution des femmes au secteur forestier à travers l'analyse des politiques et stratégies de développement dans les institutions et les activités du secteur forestier; b) examiner la législation, le cadre institutionnel et les structures de promotion de la femme et du genre en relation avec la gestion forestière à tous les niveaux; et c) faire des propositions pour le renforcement de l'intégration du genre dans le secteur forestier grâce à des mécanismes et des mesures appropriés.

La collecte de données et d'information s'est faite de trois manières: interviews, recherche documentaire, visites. Les contacts et interviews ont été réalisés auprès:

- des structures publiques de gestion forestière, c'est-à-dire auprès de la Direction générale des Eaux et Forêts et de ses différents départements: départements techniques, planification, statistiques, suivi-évaluation;
- des projets rattachés aux Eaux et Forêts: cellule de coordination du PE III pour les activités forestières, projet PDFIV financé par la Coopération allemande GTZ;
- des responsables de l'Office national de l'environnement (ONE) et des Institutions de réalisation du PE III;
- du Département des Eaux et Forêts de l'Ecole supérieure des sciences agronomiques de l'Université de Madagascar;
- de l'Institut national des statistiques et de ses différents départements techniques;
- du Ministère de l'agriculture et de l'élevage et de la pêche: Direction des statistiques et de l'information;
- de responsables d'associations et syndicats d'exploitants forestiers;

- de l'association des ingénieurs forestiers;
- d'ingénieurs forestiers femmes;
- de la Direction de la condition féminine et du genre de Ministère de la santé et du planning familial;
- des organismes multilatéraux et bilatéraux: Banque mondiale, FAO, PNUD, GTZ;
- du Réseau genre.

Des recherches documentaires ont été entreprises sur Internet et auprès des centres de documentation des Eaux et Forêts, de l'ONE, de GTZ, du MAEP et de l'INSTAT. Des visites ont été réalisées au CIREEF de la région de l'Anosy et au Secrétariat paysan à Ambatolampy.

Problèmes et contraintes rencontrés

- Absence de données spécifiques sur les ménages dans le secteur forestier, donc recours aux résultats plus globaux des enquêtes statistiques et du recensement agricole.
- Nature des données sur les activités forestières portant surtout sur les produits et non sur les personnes (acteurs, partenaires ou bénéficiaires). Les informations sur la contribution des femmes dans les structures forestières proviennent exclusivement des projets et des études ponctuelles.
- La communauté forestière proprement dite est très limitée et n'est pas visible dans les enquêtes et études statistiques car elle représente un pourcentage infime dans les échantillonnages. Elle est intégrée dans les « ménages agricoles » puisque les ménages pratiquent plus l'agroforesterie ou bien l'association de la foresterie avec l'élevage et le plus souvent, les exploitations sont de type agro-sylvo-pastoral. Les ménages exclusivement forestiers sont rares.
- Les projets forestiers ayant des volets genre sont rares d'où le recours à des projets plus globaux sur l'environnement incluant des activités forestières. Malgré les efforts d'intégration de ces projets dans les structures publiques, ils sont de durée limitée. Les ressources plus importantes dont ils disposent leur permet d'obtenir des résultats plus tangibles mais leur impact s'estompe très vite après la fin des opérations. Le genre est souvent pris en compte dans ces projets et tend à être « oublié » après leur disparition.
- Les réformes institutionnelles récentes après les élections présidentielles de décembre 2006 n'ont pas rendu les contacts faciles.

Définition des concepts

Le genre

Les approches politiques envers les femmes, le genre et le développement n'ont cessé d'évoluer. Ce sont les mouvements féministes d'émancipation au 19^{ème} siècle qui ont réellement marqué le début de cette lutte pour plus d'égalité entre les hommes et les femmes. Les différents concepts sont sous tendus par des valeurs sur lesquelles le degré de concentration varie selon les objectifs et les intérêts de ceux qui les adoptent. Les principaux concepts utilisés à l'heure actuelle sont les suivants.

Approche « Intégration des femmes dans le développement » (IFD)

Elle consiste à intégrer les femmes de façon plus efficace au processus de développement en utilisant les stratégies suivantes: procurer une formation spécialisée et une éducation aux femmes afin qu'elles puissent participer de manière plus efficace au processus de développement; offrir aux femmes des opportunités pour qu'elles pénètrent l'économie de marché et placer les femmes à des postes de prise de décision afin qu'elles oeuvrent en faveur de politiques visant l'avancement des femmes. Cette approche IFD connaît plusieurs variantes:

- approche du bien-être populaire (entre 1950 et 1970);
- approches d'égalité et d'équité utilisées pendant la Décennie de la femme (1975-1987);
- approche anti-pauvreté des années 90;
- approche par l'efficacité qui a été privilégiée par les organisations et les gouvernements pendant la période d'ajustement structurel des années 80 et 90;
- approche pour l'émancipation des femmes;
- approche de l'*empowerment* ou de dévolution du pouvoir.

Approche Genre et développement (GED)

Cette approche a vu le jour vers le milieu des années 80 sur le constat des limitations des approches IFD: marginalisation des projets exclusivement féminins, manque d'envergure, incapacité à dépasser le domaine du micro pour influencer les macro décisions. L'approche Genre et développement est une approche de développement qui se fonde sur les relations femmes-hommes que détermine la société, et non plus sur les femmes en tant que groupe. L'approche GED est centrée sur les forces sociales, économiques, politiques et culturelles qui déterminent la façon dont les hommes et les femmes peuvent participer à un projet, en profiter et contrôler leurs ressources et les activités.

Sa stratégie se fonde sur l'importance d'intégrer le genre dans les grands courants de développement (*gender mainstreaming*) et sur la philosophie du « pouvoir à » et « pouvoir avec ». Elle adopte une double approche: programmes spécifiques pour les femmes ou pour les hommes pour combler les lacunes flagrantes et programmes généraux prenant en même temps en compte les intérêts des hommes et des femmes.

L'ASEG, développée par la FAO au début des années 90 est fondée sur les expériences de l'IFD et du GED. Elle permet d'adopter une vision globale et considère la dimension genre en concomitance avec les aspects économiques et sociaux. Aux concepts de genre, elle associe des principes, concepts et outils spécifiques au développement participatif.

Définition de la foresterie

La loi N° 97-017 sur la révision de la législation forestière donne des indications précises sur les forêts et les activités relatives à sa conservation et à son exploitation. Elle définit trois types de formations végétales ou de périmètres qualifiés de forêt et six autres qui leur sont assimilés. La même loi donne les caractéristiques du régime forestier comme étant un ensemble de dispositions législatives et réglementaires, ayant pour objet la protection et la gestion durable des ressources. Les exploitations forestières sont régies par une réglementation stricte et doivent se soumettre à un plan d'aménagement et à l'exploitation par coupes. Le régime des défrichements et des feux de végétation est régi par l'ordonnance N° 60 127 du 3 octobre 1960. Certains périmètres peuvent être soumis à des régimes spéciaux à cause de leur nature ou des objectifs qui leur sont assignés.

Le Fonds forestier national est un compte spécial, géré par un comité de gestion composé de représentants de l'Etat, de collectivités décentralisées, d'ONG et d'opérateurs. La loi N° 94.007 du 26 août 1995 définit les dispositions pour l'allocation des produits forestiers aux collectivités décentralisées.

2. CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

Données physiques, socioéconomiques et culturelles

Données physiques

L'île de Madagascar se trouve dans la zone tropicale de l'hémisphère Sud entre les 11^{ème} et 25^{ème} degrés de latitude et les 43^{ème} et 52^{ème} degrés de longitude Est. Elle est séparée du continent africain par le canal de Mozambique d'une largeur variant entre 400 et 600 km. Sa superficie est de 587 041 km². Elle mesure 1 600 km dans sa longueur orientée nord-sud, et 500 km dans sa largeur orientée est-ouest. Elle est située à 10 000 km de l'Europe et à 3 500 km de l'Inde. Elle est entourée des Iles de la Réunion, Maurice, et Seychelles et de l'archipel des Comores. La capitale Antananarivo, située sur les Hautes Terres compte environ 2 millions d'habitants. Les autres villes importantes sont les chefs-lieux des cinq autres provinces autonomes (abolies en 2007). L'ensemble de l'île jouit d'un climat tropical variant du type équatorial au type tropical semi-aride dans les 11 bioclimats régionaux qui peuvent être classés en quatre zones: type perhumide, humide, subhumide et semi-aride. L'île se situe dans une zone de convergence intertropicale d'où les risques de cyclones tropicaux et de dépressions tropicales, surtout vers le nord et l'est. En revanche, les zones sud et sud-ouest, de type semi-aride sont sujettes à des risques élevés de sécheresse dont la fréquence est de plus en plus rapide.

Données socio-démographiques

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat de 1993, indique que la population résidente de Madagascar était de 12 238 914 habitants avec une densité de 20 hab./km². Aujourd'hui, elle est estimée à 18 millions d'habitants. Le taux de croissance de la population a suivi un rythme globalement ascendant de 1% pendant la colonisation, de 2,7% en 1975, 3% en 1993 et 2,8% en 2005. Il est estimé à 3,1% dans les zones arides du grand sud et certaines zones forestières au sud de Fianarantsoa. Madagascar est caractérisé par une population jeune: les moins de 15 ans représentent près de 50% de la population totale qui ne compte que 3% seulement des plus de 65 ans. En 1993, le rapport de dépendance était de 87 personnes à charge pour 100 personnes d'âge actif (15-65 ans). Le rapport de masculinité était, pour la même année, de 96 hommes pour 100 femmes. En 2004 il était de 99,4 hommes pour 100 femmes.

Données socio-culturelles

Sur le plan social, la population malgache est constituée de 18 ethnies majoritairement d'origine asiatique et africaine. Les Arabes ont laissé des traces, notamment par le « sora-be », la première transcription écrite de la langue malgache qui est parlée dans toute l'île, avec des variantes régionales. Il existe des minorités installées dans l'île depuis quelques générations: les indo-pakistanaï et les chinois qui jouent un rôle important sur le plan commercial. La communauté européenne compte entre 40 et 50 000 personnes. La société malgache est patriarcale dans la majorité des régions. Cependant, on rencontre des cas de matriarcat dans la partie Nord-Ouest de l'île. Sur le plan juridique, l'homme est le chef de famille. Dans la tradition culturelle malgache la femme est appelée « fanaka malemy » « meuble fragile ». Elle jouit donc d'un statut assez confortable dans l'ensemble, sauf dans certaines régions du Sud et en milieu rural. Il existe aussi des domaines comme la vie politique où l'indice de participation des femmes est très faible: 0,354 en 1996. Le gouvernement actuel compte trois femmes ministres (une de plein droit et 2 vice-ministres). En 2005, à l'issue de la dernière élection législative, le Parlement comptait 6% de femmes.

Données socioéconomiques

Sur le plan économique, les événements sociopolitiques de 2002 ont fortement aggravé une situation déjà précaire. Il en est résulté une aggravation de la pauvreté: le taux de pauvreté se situe à 74%. En milieu rural, il dépasse les 80%. Le seuil national de pauvreté était estimé à 1 1543 000 FMG/adulte/an en 1993. 75% de la population souffrent de malnutrition chronique et 59% de malnutrition chronique aiguë. La consommation énergétique moyenne est estimée 1980 Kcal/jour contre 2200 Kcal/jour nécessaires pour le maintien d'une vie décente et active, chiffre préconisé par la FAO. Le PIB par habitant est évalué à 294 \$EU, un des plus faible du monde. Le revenu moyen annuel/habitant est de près de 200 \$EU.

L'économie est dominée par le secteur tertiaire (58% de la valeur ajoutée) suivi du secteur primaire (27%) et, enfin, du secondaire (15%). Le secteur primaire emploie 80% de la population. Trois grandes activités dominent le tertiaire: le transport, le commerce et les autres services. Le secondaire occupe moins de 3% de la main d'œuvre nationale et se concentre surtout sur les zones franches regroupées à Antananarivo. La production de ce sous- secteur constitue les 90% des exportations.

Situation de la femme

La femme a toujours occupé une place importante dans l'histoire de Madagascar, marquée par les reines qui ont gouverné sur différentes régions et différentes ethnies. Pendant la colonisation, nombre de femmes ont dirigé la résistance contre la conquête coloniale, notamment au cours des événements de 1947, sévèrement réprimés par la puissance dominante. Le rôle et le statut de la femme ont évolué tout au long de l'histoire. A l'origine: « les rôles n'étaient pas spécifiquement masculins ou féminins », sauf le rôle biologique de reproduction conféré aux femmes. La société était régie par les lois qui laissaient transparaître un réel souci d'équilibre du genre. Si l'adultère des femmes de soldat en temps de guerre était puni sévèrement, elles ont, en revanche le droit de contracter un divorce temporaire « le *sao-ndranto* » pour aller vivre avec un autre homme, à condition de le faire légalement.

C'est au 18^{ème} siècle que le roi Andrianampoinimerina unificateur du pays a édicté les lois, en vigueur jusqu'à la colonisation. Certains des articles sont encore respectés jusqu'à ce jour dans les lois traditionnelles. Certaines dispositions législatives, sans doute justifiées à l'époque sont discriminatoires à l'égard des femmes: la polygamie, réservée aux hommes, le partage des biens du couple selon la règle de 2/3 pour l'homme et 1/3 pour la femme. Cependant, ce même souverain décréta aussi la transmission du pouvoir par les femmes, comme dans la monarchie Merina. Sous l'influence occidentale, même pendant la royauté, la reine Ranaivalona II (19^{ème} siècle) a introduit certaines pratiques et normes nouvelles: la religion chrétienne, le mode de vie à l'occidentale introduit et favorisé par les sociétés d'évangélisation, en l'occurrence la London Missionary Society (LMS). Le code des 305 articles promulgué en 1881: interdiction de la polygamie, punition de l'adultère du mari, scolarisation obligatoire, autant pour les filles que pour les garçons.

La période coloniale 1898-1960 a introduit la vision occidentale du monde avec la suprématie de l'homme. Globalement, le code juridique n'était pas changé, basé sur les Kabary¹ d'Andrianampoinimerina et le code des 305 articles où on note un certain souci de l'équilibre du genre. Cependant, la pratique coloniale a introduit des facteurs de déséquilibre entre les hommes et les femmes: seuls les hommes sont soumis aux impôts *per capita* et aux corvées coloniales. En conséquence, ils reçoivent certains privilèges comme de siéger dans les assemblées communales, de représenter la famille dans les affaires administratives.

Les garçons avaient accès à l'enseignement général et pouvaient poursuivre leurs études dans diverses spécialités. Pour leur part, les filles étaient plutôt orientées vers l'enseignement ménager et travaillaient dans les « ouvriers » des missions religieuses. Elles devaient devenir de bonnes mères de famille. Les seules fonctions concédées aux femmes sont celles de femme de chambre et de femme de ménage. Les disparités françaises sur les salaires sont reproduites dans les grilles indiciaires appliquées à Madagascar. Dans les villages et les quartiers, les femmes ont perdu leur droit et leur statut, uniquement conférés par le paiement de l'impôt *per capita* par les hommes. Elles sont donc exclues des débats communautaires.

A l'indépendance en 1960, la Constitution a affirmé l'égalité de tous les citoyens et le bannissement de toutes formes de discrimination. Cependant, le Code civil est resté influencé par deux facteurs, la conception occidentale des relations sociales et la présence d'une majorité d'hommes pour la relève de l'administration coloniale d'où l'absence des femmes dans la gestion des affaires communautaires et dans la sphère politique. Dans cette dernière, les députés qui ont voté les lois de la nouvelle République étaient presque exclusivement des hommes, à part quelques femmes faisant office de figurantes. Elles étaient admises dans les partis politiques et dans les syndicats mais leur nombre était limité.

¹ Discours.

Des avancées significatives ont été enregistrées sur le plan de l'enseignement, l'éducation est accessible à tous et le système de quota limitant l'accès des femmes à l'enseignement supérieur est aboli. Cependant, le taux d'analphabétisme des femmes reste supérieur à celui des hommes surtout chez les adultes de plus de 45 ans. Ce n'est que vers le début des années 80 que les garçons et les filles ont atteint le même taux de scolarisation dans le cycle primaire. Jusqu'à présent, les taux d'accès des garçons au secondaire et à l'enseignement supérieur restent plus élevés que ceux des filles.

Les mouvements féminins ont évolué rapidement à partir de 1975, année Internationale de la femme et la période qui s'ensuivit, c'est-à-dire la Décennie de la Femme (1975-1985). Madagascar a procédé à la création en 1976, de la Direction de la condition de la Femme et de l'enfance au sein du Ministère de la population. Une délégation malgache a participé à la première Conférence mondiale sur les femmes à Nairobi en 1985 et aux suivantes. Il a intégré dans sa politique à l'égard des femmes les résolutions internationales, notamment les Stratégies prospectives de Nairobi (1985), le Plan d'action mondiale pour la promotion des femmes de Beijing (1995). Le gouvernement de Madagascar a ratifié la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes en 1988. Par ailleurs, les délégations officielles et les représentants des ONG et la société civile ont participé à d'autres conférences internationales: Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUCED) à Rio de Janeiro en 1992, et celle d'Afrique du Sud en 2002, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne (1993) et la Conférence mondiale sur la population et le développement (CIPD) au Caire en 1994. Cette ouverture sur le plan international, a contribué à renforcer les efforts internes pour promouvoir des changements sur le plan social, économique et juridique.

Problèmes majeurs rencontrés par les femmes

Les problèmes majeurs rencontrés par les femmes dérivent, d'une part de la situation socio-économique générale et, de l'autre, des phénomènes de discrimination *de facto* dont elles sont les victimes. Souvent, les effets conjugués des deux aggravent encore davantage leur situation.

Pauvreté

Dans la première catégorie vient en premier la situation de pauvreté dans laquelle se trouve le pays depuis les trois dernières décennies. Elle a été particulièrement aggravée par les troubles socio-politiques de 2002. Il est estimé que 63 à 74,1% de la population se trouvent en dessous du seuil de pauvreté, selon les modes de calcul. Madagascar fait partie des 88 pays à faibles revenus et à déficit vivrier (PFRDV). De plus, une grande proportion de la population souffre d'insécurité alimentaire: 59% de la population totale en 1993 et 65,4% en 2001, soit 66,6% de la population rurale et 59,6% de la population urbaine pour 2001. Plus de 80% des populations rurales sont pauvres et il s'agit surtout des petits exploitants. La sous-alimentation affecte 87% de la population rurale.

Phénomènes discriminatoires

Ils apparaissent surtout dans l'accès à l'emploi, dans le système de salaires et lorsque l'on continue à appliquer les lois traditionnelles dans certaines cultures en matière d'accès à la terre et de répartition des biens des conjoints à la séparation.

Problèmes juridiques

Sous l'impulsion des Organismes des Nations Unies et des Conventions internationales, Madagascar a entrepris depuis 1990, une série de réformes sur le plan juridique pour éradiquer toutes formes de discrimination. A noter, en particulier celle relative au mariage dont le texte d'application est toujours en discussion au Parlement². Les propositions de réforme portent sur l'âge au mariage pour les garçons et les filles, l'uniformisation du régime matrimonial donnant les mêmes droits aux hommes et aux femmes dans l'administration des biens communs et la tutelle des enfants. Enfin, elles portent aussi sur la nationalité de la femme malgache mariée à un étranger pour la garde de sa nationalité et la transmission de celle-ci à ses enfants.

² Loi N° 98-032 du 25-01-99.

Problèmes socio-culturels

Le statut personnel et social de la femme malgache varie selon les sociétés, le milieu culturel, le statut matrimonial, le niveau d'instruction, la profession et l'âge. Les rôles traditionnels conférés aux hommes et aux femmes déterminent leur place dans le ménage et la société. Le rôle de mère, exalté d'un côté, entraîne de lourdes charges de l'autre, empêchant la femme de participer aux activités de développement. Il lui reste, entre autres, très peu de temps pour l'épanouissement personnel et les loisirs. Dans certaines sociétés malgaches, les « fady » ou tabous, exercent sur elle une lourde pression et limitent sa liberté de manœuvre. En outre, certaines femmes malgaches ont peur des responsabilités et obligations liées à leur droit en face des hommes attachés à leur pouvoir et à leur domination dans le couple.

Problèmes socio-démographiques

On note que le niveau de fécondité le plus élevé se trouve en milieu rural: de 5,7 contre 4,0 pour les villes. Dans les deux cas, la fécondité est très précoce, culminant dans la tranche d'âge 20–40 ans avec 210‰ en milieu urbain et 263‰ en milieu rural. Les femmes sont toujours très actives entre 30 et 34 ans (respectivement 141 et 210‰). L'Indice synthétique de fécondité (ISF) est inversement proportionnel au niveau d'instruction (3,4 pour les femmes ayant fréquenté le cycle secondaire ou plus, et 6,6 chez les analphabètes) et au niveau de richesse (3,0 pour les femmes des couches les plus riches et 6,6 chez les plus pauvres).

Problèmes d'accès à l'emploi

Ils sont surtout liés à la préférence des employeurs pour les candidats masculins, aux détriments des femmes, handicapées par leur rôle reproductif. Par ailleurs, le manque d'information sur les opportunités et l'insuffisance de leurs connaissances du droit juridique et administratif sont notables.

Déplétion des ressources naturelles

L'écosystème naturel est la principale source de revenus de la majorité des ruraux dont 75% vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les femmes rurales sont les plus dépendantes de ces ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins de base (énergie, habitat, alimentation) et fournir les matières premières pour leurs activités productives (artisanat, commerce des produits de collecte). La diminution de la biodiversité dans les forêts a donc une incidence directe sur leur sécurité alimentaire et celle de leur famille, ainsi que sur leur niveau de revenu.

Problèmes infrastructurels

Le régime foncier est inadéquat car 10% seulement des producteurs agricoles, possèdent un titre. Le Programme national foncier, en cours d'exécution essaie d'y apporter des solutions. Par ailleurs, il existe plusieurs entraves à l'augmentation de la productivité:

- l'enclavement: seulement 33% des communes ont accès à la route nationale;
- l'insécurité des personnes et des biens atteint des proportions inacceptables;
- le faible niveau de la santé de base à cause de l'insuffisance des infrastructures et du personnel de santé;
- le système éducationnel déficitaire seulement 12% des élèves ont une scolarité complète à cause de l'insuffisance des enseignants et des salles de classe, en plus de la pauvreté des familles;
- l'accès à l'eau potable et à l'assainissement: seulement 9,85% en milieu rural y ont accès contre 23,8% pour la moyenne nationale;
- seulement 3% des ménages disposent d'installations sanitaires hygiéniques (fosses septiques et latrines améliorées), 49% utilisent des fosses perdues. En milieu rural, 53% des ménages ne possèdent aucune toilette.

Problèmes des politiques de développement

Ils sont plus prononcés pour le monde rural qui souffre à la fois des déficits structurels et sont plus vulnérables aux chocs conjoncturels: aléas climatiques, inflation, pénurie, politique monétaire. De plus, les dimensions des réformes institutionnelles ne sont pas à la mesure des problèmes à résoudre et ont sur eux un impact limité. Ainsi, les performances des acteurs du développement se caractérisent par une faible professionnalisation et structuration du monde rural et du tissu économique mais aussi une faible productivité à cause du peu de compétence et l'inadéquation des méthodes (désengagement de l'Etat, pas de politique de formation, peu de dialogue entre OP/OPA et opérateurs économiques), des appuis techniques et financiers non satisfaisants et une connaissance insuffisante du monde rural.

Problèmes socio-sanitaires

La mortalité maternelle est estimée entre 450 et 500 décès pour 100 000 naissances vivantes au cours de la décennie 1990-2000. Les principales causes en sont la grossesse précoce, les intervalles inter-généraliens courts. L'accès aux soins de santé est limité³ en raison du manque d'argent pour payer les traitements médicaux (pour 46%) et des longues distances à parcourir et du manque de moyens de transport (pour 41%). Les femmes séparées ou sans instruction, celles vivant dans les ménages pauvres et en milieu rural rencontrent les difficultés les plus importantes.

Politique gouvernementale pour résoudre ces problèmes

Le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté

Face à l'appauvrissement de la population et afin de coordonner la lutte contre la pauvreté, l'Etat malgache a élaboré le Document stratégique de réduction de la pauvreté pour la période 2003-2006. Il comprend trois axes stratégiques:

- l'amélioration des performances économiques en y faisant participer les pauvres;
- le développement des services essentiels de base et l'élargissement des filets de sécurité au bénéfice des plus vulnérables de la population;
- la mise en place d'un cadre institutionnel favorable à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté ainsi que le renforcement de la capacité des institutions et des ressources humaines pour améliorer la gouvernance.

Le Plan d'action pour le développement rural (PADR)

Ce plan concerne l'ensemble du développement rural: l'agriculture, l'élevage, la pêche et les forêts et vise à promouvoir des changements réels à travers une série de mesures, dont une meilleure gestion du monde rural, l'émergence d'acteurs économiques, l'amélioration de la production agricole et la sécurité alimentaire.

Politique nationale pour la promotion de la femme (PNPF)

Elle a été élaborée en 1990 selon un processus participatif et en conformité avec les engagements internationaux, dont plus particulièrement le Programme d'action mondial pour la promotion de la femme de Beijing (1995). L'objectif général de la PNPF pour la période 2002-2015 est de disposer d'un cadre stratégique global et consensuel permettant d'orienter de manière coordonnée et efficace la planification et la mise en œuvre des futures actions de promotion de la femme pour une plus grande égalité, entre les hommes et les femmes, dans la perspective d'un développement durable. Son principal but est de mieux reconnaître et valoriser la contribution de la femme malgache dans le développement socioéconomique global tout en opérant un véritable changement dans la façon d'analyser, de planifier, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des réponses à la problématique d'équilibre du genre. Dans le respect de la solidarité, valeur de base de la société malgache, de la justice et de l'équité, la PNPF se concentrera sur trois axes d'intervention:

- avoir une bonne compréhension des facteurs de résistance qui empêchent la participation des femmes aux processus de développement et de décision dans toutes les sphères de la vie, tant sur le plan privé que public, y compris les mutations et les genres de changement qui peuvent affecter positivement ou négativement la situation de la femme;
- lever les contraintes qui empêchent les femmes de participer et de bénéficier des ressources du développement et des retombées de la croissance;
- accroître la capacité de la femme afin de permettre sa participation effective à la vie nationale et de veiller à la répartition égalitaire des richesses entre les femmes et les hommes et ce, dans tous les secteurs de la vie économique et politique.

Le Madagascar Action Plan (MAP)

Le « Madagascar Action Plan » (MAP) prend la relève du DRSP à partir de 2007 jusqu'en 2012 et définit la feuille de route et les priorités de la nation, décrit les engagements, les stratégies et les actions qui conduiront à une croissance économique rapide et contribueront à la réduction de la

³ EDS 2003-2004.

pauvreté. Ce document est en conformité avec la Vision nationale: « Madagascar naturellement » et aux « Objectifs du Millénaire pour le développement » (OMD).

Le MAP comporte huit engagements dont un sur la solidarité nationale, comprenant la considération du genre. Une série de six grandes réformes sont prévues: les finances publiques, l'augmentation des investissements pour favoriser la croissance, la promotion de la révolution verte, les mesures pour la santé et la planification familiale et le système judiciaire. Son exécution se fera avec la participation de la base, c'est-à-dire des 17 500 communes, et repose sur le développement des ressources humaines, grâce aux actions suivantes: développement de la capacité de leadership, changement de la mentalité et des habitudes, lutte contre la corruption, renforcement du savoir-faire, mobilisation des personnes et des ressources. Dans son engagement 8 sur la Solidarité nationale, le MAP se fixe comme objectif: l'accroissement de la participation de la femme dans la vie communautaire et la promotion et la protection des droits de la femme. Trois stratégies spécifiques concernent les femmes et l'approche genre:

- intégrer la dimension genre dans le développement;
- favoriser l'accès des femmes aux opportunités économiques;
- éliminer les pratiques traditionnelles qui affectent négativement les femmes.

Les projets et activités prioritaires visent la promotion de la participation des femmes aux affaires économiques, politiques, sociales et civiques. Les progrès réalisés seront mesurés à travers les indicateurs suivants: augmentation de la proportion de femmes dans les institutions locales, régionales et nationales en multipliant par trois entre 2005 et 2012, et réduction de la différence de salaires entre hommes et femmes dans le secteur privé. Elle était de 36% en 2005 et sera ramenée à 18% en 2012.

Stratégies passées, en cours, et future en faveur de la femme

Stratégies passées

A la suite de la 4^{ème} Conférence mondiale de Beijing, le gouvernement de Madagascar a élaboré une Politique nationale de promotion de la femme. Le but est d'accroître l'efficacité des actions de développement, et donc de contribuer à la réduction de la pauvreté, grâce à une meilleure prise en compte des disparités et des opportunités de genre. La stratégie pour la réussite de cette action repose sur la mobilisation de toutes les parties prenantes provenant des organes institutionnels et des mécanismes opérationnels. Ces derniers sont les unités techniques « Genre et développement » aux niveaux national et provincial, et les cellules Genre et développement et les points focaux genre des ministères.

Leurs capacités organisationnelles et opérationnelles sont renforcées lors des ateliers dont l'objectif principal est de fournir des compétences nécessaires aux différents intervenants et partenaires de développement nationaux pour promouvoir la culture « population/genre » sur le plan national⁴. Les autres objectifs concernent les aspects techniques d'intégration dans toutes les phases d'exécution des actions de développement, l'affectation de budget suffisant et le système de suivi-évaluation.

Le programme type de ce genre d'atelier est présenté en Annexe 13. En 2006, au niveau central, la Direction du genre a contribué à la mise en place de cellules genre au niveau des ministères (il n'y en pas une spécifique au niveau des Eaux et Forêts) et dispensé trois jours de formation sur les thèmes suivants: genre et droit, PANAGED, intégration du genre dans les PCD, budget sensible au genre, élaboration de plan d'Action⁵.

Le Rapport national sur le développement humain, élaboré en 2003 a proposé un plan d'action stratégique sur trois ans intitulé: Genre, développement humain et pauvreté et comporte trois axes:

- Axe 1: Amélioration du pouvoir d'action des femmes et de leurs potentialités économiques.

⁴ PNPF Ministère de la population et de la promotion féminine, DCF 1990.

⁵ Rapport de l'Atelier provincial de Tuléar sur le renforcement de capacité en genre et développement et des mécanismes institutionnels pour la mise en œuvre et le suivi du PANAGED, octobre 2005.

- Axe 2: Mise en place d'un agenda pour la suppression des discriminations fondées sur le droit et d'une infrastructure propre à la promotion de l'égalité juridique.
- Axe 3: Adoption d'un cadre institutionnel et organisationnel ainsi que des outils de promotion des actions en faveur du genre.

Stratégies en cours

Activités de la Direction de la promotion de la femme au Ministère de la santé et du planning familial (MSPF)

En tant que point focal national du genre, cette structure est chargée de la mise en œuvre du PANAGED. Elle continue donc les activités initiées en 2005 d'information et de diffusion du PANAGED, assorties de formation, grâce à un financement conjoint du PNUD et du FNUAP, dans le cadre d'un programme plus vaste sur la « bonne gouvernance ». L'assistance technique aux associations féminines est poursuivie sur des thèmes sensibles comme le droit de la femme, l'assistance aux mères célibataires. Des animateurs appuient ces activités.

Stratégies futures

A partir de 2007, le MAP constitue le cadre général de l'exécution des « activités de genre » qui doivent être systématiquement intégrées dans les programmes de développement. Le ministère de la Santé et du Planning Familial (MSPF) prévoit des actions spécifiques pour la formation des jeunes filles déscolarisées, et le renforcement des centres de promotion socio- économique et les foyers sociaux. Les services décentralisés de ce même ministère (direction au niveau des provinces et délégation au niveau des districts) seront renforcés pour la mise en œuvre du Plan d'action régional genre et développement (PARGED) et sa diffusion au niveau des districts.

Le MSPF continuera son appui aux associations féminines dont 500 ont été identifiées en 2006 et inscrites dans le fichier. Au niveau des provinces, la Direction de la Population continuera et renforcera les activités des domaines suivants:

- actions d'appui aux associations féminines en particulier par la recherche de partenariat avec des organismes socioéconomiques pour promouvoir des activités génératrices de revenus pour les femmes;
- éducation à la vie familiale (EVF) sur les sites d'intervention avec l'appui du PNUD et du FNUAP.
- un site WEB sur la population sera mis en place;

Parmi les actions encore à réaliser, il faut mentionner les suivantes:

- ratification du protocole facultatif de la CEDEF;
- ratification de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux droits des femmes en Afrique;
- opérationnalisation des mécanismes de mise en oeuvre du PANAGED;
- intégration de l'égalité des sexes dans le processus de budgétisation, aux niveaux national, régional et communal, incluant le renforcement des organes délibérants: Parlement, Conseils régionaux, Conseils communaux⁶.

Appui local, national et extérieur en faveur de la femme

Sous l'impulsion des organismes et agences internationales comme l'Unicef, le FNUAP ou la Banque Mondiale, et en collaboration avec des Universités nationales et étrangères, l'Institut National de la Statistique a introduit le « genre » comme une variable incontournable dans les enquêtes statistiques.

Sur le plan politique, le Gouvernement de Madagascar confirme la priorité accordée aux femmes à travers l'adoption et la ratification de traités et conventions internationaux sur l'égalité du genre. Les principaux sont:

- Convention des Nation-Unies pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1988;

⁶ Compte rendu de la restitution de la 49^{ème} session de la Commission de la condition de la femme.

- Programmes successifs d'action de la FAO pour l'intégration du genre: 1989-1995, 1996-2001, 2002-2007;
- Déclaration du Millénaire des Nations-Unies de l'an 2000;
- Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation en 1995.

Sur le plan régional, participation aux programmes genre de la SADEC, organisme régional de développement de l'Afrique australe auquel Madagascar a adhéré en 2005. A la suite de l'adoption du Programme d'action de Beijing lors de la 4^{ème} Conférence sur les femmes en 1995, le Gouvernement de Madagascar a élaboré le Plan National d'Action genre et développement (PANAGED) pour la période 2004-2008 afin d'intégrer transversalement le genre dans toutes les activités de développement.

3. POLITIQUE NATIONALE ET INTERGOUVERNEMENTALE. LEGISLATION ET CADRE INSTITUTIONNEL DE LA GESTION FORESTIERE

Importance des forêts: rôle économique et social

Les forêts malgaches constituent une richesse d'une valeur inestimable pour le pays, mais aussi sur le plan mondial à cause de l'étendue de la gamme de sa biodiversité, végétale et animale. En effet, on y trouve des variétés endémiques comme les lémuriens, les batraciens, des arbres et arbustes de toutes espèces, des oiseaux, des reptiles. Les forêts, d'une superficie de 9 000 000 ha ne couvrent plus que le 1/15 du territoire national. Elles sont fortement dégradées pour faire place, à bien des endroits, à la savane. La disparition des forêts est due principalement à l'intervention de l'homme, notamment la défriche sur brûlis, la pratique de l'agriculture itinérante, les feux de végétation, d'origine criminelle dans la plupart des cas. Chaque année, 200 000 ha de végétation ligneuse des forêts naturelles sont abattus ou brûlés.

Elles sont principalement situées dans quatre zones écologiques: Domaine de l'Est et du Sambirano (Nord), Domaine du Centre, Domaine de l'Ouest et Domaine du Sud. Le premier domaine, au climat très humide sempervirente, pluristratifié avec des arbres de 25 à 30 m de haut se divise en deux catégories la forêt littorale sur la frange côtière orientale et la forêt de crêtes de montagnes avec des arbres moins hauts: entre 15 et 20 m. Ces forêts sont fortement soumises à la déforestation d'où une dégradation rapide et une faible capacité de régénération. On y pratique des cultures itinérantes sur brûlis (tavy) et les exploitations illicites, surtout des espèces rares: bois de rose, ébène et palissandre, sont à déplorer.

Le domaine du Centre, au climat sub-humide abrite deux types de formations originelles: la forêt dense humide sempervirente saisonnière qui occupe le versant oriental à une altitude entre 800 et 1 200 m et la forêt sclérophylle basse qui occupe le versant occidental à une altitude entre 800 et 1 200 m. Le premier type est riche en espèces endémiques mais est menacé de disparition à cause des défrichements et des feux de végétation. Dans le second, qui subit également les mêmes traitements, les espèces sont plus rabougries et plus épaisses à cause d'un climat plus sec. Les forêts restantes se présentent par îles isolées.

A l'ouest, où le relief est moins accidenté, la forêt dense sèche contient des espèces endémiques. On y rencontre trois types de formation: le faciès arénacés, exploité pour la culture sur défriche-brûlis de maïs, le prélèvement de bois d'œuvre et d'énergie; le faciès karstique qui subit également le phénomène de défrichage et enfin le faciès rupicole en bordure des rivières et des fleuves qui subit une large destruction.

Le domaine du sud correspond à la zone la plus sèche de Madagascar et abrite deux types de formations végétales épineuses: le fourré xérophile et la forêt dense sèche à *Didiereaceae* et *Euphorbiaceae*. Elles subissent un climat aride et semi-aride et contiennent des espèces endémiques à parité de 90%. Il y a également risque de disparition à cause de la déforestation massive due à une forte pression anthropique. La croissance démographique y est la plus importante de l'Ile: 3,1% par rapport à la moyenne nationale de 2,8%. Il existe par ailleurs deux types de formation indépendante des domaines écologiques. Ce sont les mangroves et les formations rupicoles qui occupent les montagnes rocheuses. Les composantes du domaine forestier national sont données en Annexe 2.

Mesures de protection et de valorisation des forêts

Le réseau national des Aires protégées de Madagascar comprend à l'heure actuelle: 18 parcs nationaux (PN), 5 réserves naturelles intégrales (RNI) et 23 réserves spéciales. Elles ont une superficie totale de 17 103 km², soit 3% de la surface totale de Madagascar et sont représentatives de la diversité biologique du patrimoine naturel malgache. Le réseau est géré par l'Association nationale pour la gestion des aires protégées (ANGAP), plus connue par l'appellation «Parc nationaux Madagascar». Un Plan de gestion du Réseau national des aires protégées (PGRNAP) a été élaboré en 1999 pour faciliter la réalisation des missions conférées à «Parc Nationaux Madagascar» et comporte les points suivants: conservation, recherche, suivi écologique,

développement durable, éducation, écotourisme. Les stratégies qui y sont définies aident les responsables à consolider le Réseau avec les partenaires et à assurer une gestion appropriée des réserves et parcs nationaux. Elles s'inscrivent dans une démarche de pérennisation qui associe étroitement les populations, les acteurs environnementaux, les décideurs et les partenaires financiers pour obtenir une meilleure synergie et une efficacité accrue. Il faut aussi signaler deux autres documents d'importance visant à renforcer la position de «Parcs Nationaux Madagascar»: le COAP (Code des aires protégées) et le plan de pérennisation ou « plan d'affaires» qui inclue un plan de marketing et de communication. Le Réseau est donc géré comme une entreprise commerciale, tout en sauvegardant sa principale mission de maintien de l'héritage naturel. Les recettes obtenues principalement par les droits d'entrée sont destinées à pérenniser la gestion des aires protégées. Elles sont affectées, d'une part aux structures, et de l'autre, aux communautés de base (COBA) sous forme d'infrastructure ou de programme de développement.

Apport des forêts pour l'énergie domestique

Les foyers malgaches sont tributaires à 90% des forêts pour les combustibles domestiques, les autres sources d'énergie (fuel, pétrole ou gaz) étant hors de leur portée. En 2007, le coût d'une bouteille de gaz de 25kg représente une fois et ½ du SMIG (Salaire minimum interprofessionnel garanti). La déforestation massive, l'insuffisance du rythme de reboisement artificiel, les taux élevés de croissance démographique et d'urbanisation (près de 25% et en croissance constante) rendent de plus en plus difficile l'approvisionnement en bois d'énergie pour les ménages. Dans les zones rurales, et surtout celles du Sud, le recul des forêts rend la tâche d'approvisionnement en bois de chauffe très pénible: plusieurs heures de marche à pied. Ceci est souvent couplé avec la rareté de l'eau potable, exigeant également beaucoup de temps et d'énergie.

Rôle des forêts dans l'économie des ménages

L'apport de la forêt et des arbres dans le bien-être, et même la survie des populations est d'une importance capitale, quoique difficilement quantifiable. Les populations qui vivent à l'intérieur des forêts, ou en sont plus ou moins éloignées, en sont tributaires de plusieurs manières: fourniture du bois de feu et d'énergie, de plantes médicinales, de compléments de nourriture, de fourrage pour les animaux, de matières premières pour l'habitat et l'artisanat. Dans le sud de Madagascar, les forêts et les bois servent d'abri aux troupeaux contre les «dahalo» ou voleurs de bœufs.

Apport de la forêt dans la sécurité alimentaire

La forêt offre une gamme variée de produits alimentaires dont la quantité et la qualité de son état de conservation. Les produits végétaux avec le cas le plus connu qui est le cactus dans le Sud qui permet aux hommes et aux animaux de survivre en cas de sécheresse. Plus communément, les femmes trouvent dans la forêt des feuilles, des herbes, des fruits qui apportent les compléments en vitamines et en sels minéraux dans un régime alimentaire par ailleurs peu varié, à base de céréales et de racines. Les produits animaux: crustacés de rivières, petits rongeurs, oiseaux, sont des sources de protéines animales importantes dans le régime alimentaire principalement composé de glucides car les animaux d'élevage petits ou grands sont destinés à la commercialisation. Le miel qui sert à remplacer le sucre et constitue un médicament pour diverses maladies, surtout respiratoires.

La raréfaction et le coût élevé du bois de chauffe a une incidence négative sur l'alimentation et l'organisation de la vie du ménage. En ville, les femmes ont de plus en plus recours à l'alimentation vendue dans la rue. L'impact sur la sécurité alimentaire est désastreux car la préférence est donnée aux aliments précuits ou de cuisson facile, mais qui n'ont pas les valeurs nutritives requises. La consommation de riz, l'aliment traditionnel de base a chuté de 160 kg/hab par an à 110 kg, les 10 dernières années. Il est remplacé par des beignets ou du pain de blé. Les prix de ces derniers étant plus élevés, il y a forcément réduction de la quantité de la consommation. Par ailleurs, la qualité des aliments de rue est loin d'être conforme aux normes d'hygiène, il y a donc un double phénomène de malnutrition et de sous-nutrition.

Dans les zones rurales, la situation est encore plus grave à cause de la distance de plus en plus longue à parcourir pour: le ravitaillement en bois. Les villageoises utilisent de la paille (bozaka), des fanes de maïs des bouses de vache séchées, ou de la broussaille comme combustibles. Les légumineuses,

importantes sources de protéine végétale ont tendance à être délaissées à cause de leur difficulté de cuisson. Il y a également le manque à gagner pour les matières organiques qui ne profitent pas à la fertilisation des sols qui en auraient bien besoin.

Apport des produits forestiers dans la diversification des revenus

La collecte du raphia, du miel et des plantes médicinales peut constituer pour certains ménages une de leur activité principale. Il en est de même pour les exploitants forestiers et les ouvriers qui travaillent régulièrement pour les industries forestières et les fabricants de charbon. De nombreux ménages exercent aussi ces activités occasionnellement pour gagner des revenus supplémentaires grâce aux écrevisses, miel, champignons, plantes médicinales, papillons, batraciens, reptiles, insectes, tortues, lémuriers. La collecte des cinq dernières catégories de produit fait l'objet de réglementation stricte ou bien est totalement interdite, sous peine de sanction grave pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement.

Apport des forêts pour l'habitat

Dans les zones côtières, le bois constitue presque 100% des matériaux de construction. Il reste très important sur les Hautes Terres où la fraîcheur du climat demande des constructions en dur (briques, torchis), pour le bois d'œuvre. Le boum de l'habitat dans les dernières 30 ans a beaucoup contribué à la destruction des forêts. La fabrication des meubles connaît aussi un essor particulier.

Fourniture de matières premières pour l'artisanat

Les femmes rurales trouvent dans la forêt, les bosquets ou les espaces marécageux, la presque totalité de leurs matières premières pour leurs activités artisanales: tissage, vannerie. Elles exploitent ainsi les écorces, le bois, les racines, les pailles, les fibres, les herbes, les tiges. En raison de la dégradation ou de la disparition des formations forestières, leur approvisionnement devient de plus en plus difficile. Deux cas subsistent, en particulier, les conséquences de la pénurie en matières premières:

- la soie naturelle, car les vers à soie sauvages vivent dans les forêts de tapia (*Uapaca bojeri*) sur les Hautes Terres qui sont soumises régulièrement à des feux de végétation. Le secteur est obligé de recourir aux importations de fil de soie pour satisfaire aux besoins des artisans;
- le raphia qui a fait, pendant longtemps, l'objet de collecte illicite est exploité de manière inappropriée. La majeure partie de ce produit est exporté alors qu'il constitue la matière première du tissage et des produits qui en dérivent: rabane, sac, articles de décoration, literie, sacherie. La pénurie de cette matière première oblige les artisans à recourir à des matières plastiques d'importation pour la confection de rideaux, nattes, sacs, etc.

Par ailleurs, l'ébénisterie et la sculpture sur bois utilisent des bois précieux en voie de disparition et dont l'exportation est soumise à une réglementation stricte. La menuiserie utilise le palissandre, qui commence aussi à se raréfier, et une variété de bois communément appelée bois de forêt⁷. Le bois de pin est de plus en plus utilisé pour le mobilier mais surtout comme bois d'œuvre.

Les femmes sont très impliquées dans la fabrication du papier « antemoro » à partir d'écorce de bois des forêts. C'est un article très apprécié des touristes et destiné à l'exportation sous diverses formes: papeterie, sac, emballage, etc. Certaines activités artisanales sont en voie de disparition à cause de la rareté croissante des matières premières. L'approvisionnement en bambous et en rotin pour la fabrication de meubles et d'articles ménagers devient aussi de plus en plus difficile.

Amélioration des unités de production agricole

La destruction des forêts a favorisé l'appauvrissement des sols malgaches. Par ailleurs, les techniques culturelles peu appropriées contribuent à diminuer leur fertilité. L'apport en engrais organique est très faible. La réhabilitation des forêts et l'utilisation de techniques de défense et restauration des sols, l'aménagement des bassins versants sont autant de mesures qui concourent à améliorer la qualité des terrains de culture. Le système d'exploitation agro-sylvo-pastorale permet d'améliorer et d'exploiter

⁷ Varongy: *Ocotea laevis* (LAURACEA), Ramy: *Canarium madagascariensis* (BURSARACEA), Rotra: *Eugenia syzigium* (MYTRACEAE), Voaboana: *Dalbergia drapelieri* (CLUSACEAE), Famelona: *Crysolalium bovinanium* (SAPOTACEA).

rationnellement l'espace rural et permet la diversification des activités agricoles et, partant, l'augmentation des revenus et de la sécurité alimentaire.

Apport des forêts dans le budget de l'Etat

Les taxes forestières sont versées en partie au Trésor public mais aussi à la caisse des communes et des districts. Le Fonds forestier national est réinvesti dans les activités forestières pour en assurer la pérennité. Le fonds villageois est utilisé pour les activités socioéconomiques.

Politique nationale

Politique forestière nationale

Madagascar possède une politique forestière satisfaisante contenue dans différents plans et divers lois et règlements dont les principaux sont les suivants:

- Document d'orientation stratégique (1997);
- Plan directeur forestier national (PDFN);
- Plans directeurs forestiers régionaux (PDFR) pour chaque province;
- Fonds forestiers national (FFN);
- Fonds forestiers régionaux (FFR);
- Législation forestière et décrets d'application.

La stratégie du développement du secteur forestier est de créer une dynamique de développement décentralisé et durable des ressources, basée sur les forêts comme ressource de base. La liste des textes législatifs et d'application est présentée en Annexes 3 et 4.

Les forêts

La loi No 97-017 promulguée en août 1997 sur la législation forestière définit les forêts dans ses articles préliminaires. Il s'agit de: a) les surfaces couvertes d'arbres et de végétation ligneuse, autres que celles plantées à des fins exclusives de production forestière, production de fourrage ou d'ornementation, b) les surfaces occupées par les arbres et les buissons situés sur la berge de cours d'eau et de lacs et sur des terrains érodés, et c) les terrains dont les fruits exclusifs ou principaux sont des produits forestiers. En dehors de cela, il y a des formations végétales assimilées aux forêts.

Politique sectorielle et cadre juridique de la gestion forestière

En 1990, Madagascar a adopté la Charte de l'environnement qui fixe le cadre général d'exécution de la politique de l'environnement: principes généraux, dispositions opérationnelles. A cette date, Madagascar a commencé à mettre en œuvre le Plan d'action environnementale pour contribuer au programme national de lutte contre la pauvreté, dont une des principales causes est la dégradation de l'environnement. C'est ainsi que les préoccupations environnementales ont été intégrées dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), sur le plan macro-économique. La stratégie s'articule autour de trois axes:

- restaurer un état de droit et une bonne gouvernance;
- susciter et promouvoir une croissance économique à base sociale très élargie;
- susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle et de protection sociale élargie.

Le cadre institutionnel de la gestion forestière

Sur le plan national, le Ministère de l'environnement et des Eaux et Forêts (MINENVEF) est régi par le décret No 90-033 du 21 Décembre 1990 portant Charte de l'environnement et ses modificatifs. Il contient les principes et orientations donnés par deux documents de base: la vision « Madagascar Naturellement » 2005 et le « Madagascar Action Plan » 2006. Sur le plan international, Madagascar a signé, ratifié ou adhéré à un certain nombre de Conventions internationales dont les principales sont: la Convention sur la biodiversité, la Convention de Kyoto sur le réchauffement climatique, la Convention sur les bois tropicaux.

Attributions du MINENVEF

Le décret No 2007-086 du 12 février 2007 fixe les attributions du Ministre et l'organisation générale de son ministère. Son objectif global de développement est la sauvegarde de l'environnement unique de Madagascar. C'est dans ce cadre qu'il assume les responsabilités suivantes: augmenter les aires

protégées pour la conservation et la valorisation de la biodiversité terrestres, lacustre, marine et côtière, réduire le processus de dégradation des ressources naturelles, développer le réflexe environnemental à tous les niveaux et renforcer l'efficacité de l'administration forestière. Le MINENVEF exerce une tutelle technique sur un certain nombre d'organismes: l'Office national de l'environnement (ONE), l'Association nationale pour les actions environnementales (ANAE), la Cellule de Coordination du programme environnemental (CELCO), la Société anonyme FANALAMANGA, le Silo national des graines forestières (SNGF), le Centre de formation professionnelle forestière de Morondava, le Service d'appui à la gestion de l'environnement (SAGE) et le Programme de protection et de gestion durable des ressources naturelles (PPGDRN).

Organigramme

Au niveau central, il y a quatre grandes unités: le cabinet du Ministre, la Coordination générale des études, de la planification et du suivi-évaluation, l'Inspection générale de l'environnement, des Eaux et Forêts et le Secrétariat général. Ce dernier contient quatre directions techniques. Le Service forestier proprement dit comprend trois unités: unité d'exécution du Fonds forestier régional, unité de l'Information géographique et forestière (UIGF) et l'unité régionale de contrôle (UR). La Direction générale de l'environnement, des Eaux et Forêts est chargée de la conception, de la coordination des activités techniques, conformément aux directives du MAP et de la mise en œuvre de la Révolution verte. Elle comporte cinq directions centrales et 22 directions régionales de l'environnement, des Eaux et Forêts (DREEF). Au niveau décentralisé, il y a 107 services régionaux de l'environnement, des Eaux et Forêts. Le triage de l'environnement, des Eaux et Forêts se trouve au niveau le plus décentralisé.

Régime forestier

C'est l'ensemble de dispositions législatives et réglementaires ayant pour objet la protection et la bonne gestion durable des ressources forestières qui sont en conformité avec les conventions internationales. Les forêts soumises au régime forestier sont imprescriptibles et inaliénables et appartiennent aux catégories suivantes:

- les forêts naturelles telles que les Réserves naturelles intégrales, les Parcs nationaux, les Réserves spéciales, les Forêts classées, les Forêts domaniales et les réserves forestières;
- les forêts artificielles appartenant à des personnes publiques dont notamment les reboisements et périmètres de reboisement et de restauration des sols, les stations forestières;
- les forêts et terrain à boiser qui font partie du domaine de l'Etat et sur lequel l'Etat a des droits de propriété indivis;
- les bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution et des terrains à boiser appartenant aux collectivités territoriales décentralisées, aux établissements publics, aux établissements d'utilité publique et d'autres personnes morales publiques ou sur lesquels ces collectivités et les personnes morales ont des droits de propriété indivis;
- les bois, forêts et terrains, propriétés d'un groupement forestier constitués dans les régions côtières dans le but de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique;
- les terrains reboisés par l'Etat;
- les brise-vent plantés sur des terrains agricoles;
- les plantations forestières sur terrains non agricoles, telles les cocoteraies.

La réforme du secteur forestier

Le secteur forestier a subi ces dernières dix années une série de réformes pour faire face à une situation de plus en plus alarmante. Cependant, il y a une prise de conscience croissante du fait que la conservation des ressources naturelles dépend surtout de la participation des populations vivant à l'intérieur ou à proximité des forêts. En 1990, Madagascar a élaboré la Politique nationale de l'environnement (PNE) dont la mise en œuvre s'est faite par le biais des trois programmes environnementaux successifs: PE I, PE II et PE III.

Le premier programme environnement (PE I) a démarré en 1990 et s'était concentré sur deux objectifs: le traitement des problèmes écologiques d'urgence et la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel. Le PE II, commencé en 1997, s'est fixé comme objectif d'accroître l'utilisation des ressources naturelles et d'établir les conditions pour pérenniser la gestion des ressources naturelles. Il

a adopté une approche plus globale des problèmes environnementaux: approche programme, planification éco-régionale, approche corridor, approche spatiale, programmation régionale. Les zones d'intervention sont les extensions spéciales des zones du PE I où existent des pressions anthropiques fortes. Le PE III (2003-2008) est la dernière phase du PAE (Plan d'action environnementale) et s'est fixé comme objectif la conservation et la valorisation de l'importance de la biodiversité et de la qualité de vie. Tout en capitalisant les acquis du PE I et PE II sur le renforcement des capacités institutionnelles et l'élaboration des outils de gestion, le PE III a introduit un critère très important: la prise en compte de la dynamique locale ou régionale pour l'acquisition de réflexe environnemental. De plus, il s'aligne sur la politique gouvernementale de décentralisation, de lutte contre la pauvreté et de bonne gouvernance. Les populations, hommes et femmes, sont au centre des débats.

Le MAP (Madagascar Action Plan), entré en vigueur dès le début 2007, continue et renforce la détermination du gouvernement à protéger et valoriser ce patrimoine exceptionnel et unique. Dans le cadre de la « Vision Madagascar naturellement » l'objectif est de redevenir une « Ile verte » en opposition à son appellation actuelle « d'Ile rouge ». Les actions couvrent l'environnement de manière globale, mais sont plus spécifiquement orientées vers les activités forestières. Les propositions concrètes se trouvent dans l'Engagement No 7, défi 1:

- Protection de la biodiversité endémique au moyen de différents types de gestion des aires protégées. Celles-ci vont être portées de 1 700 000 à 6 000 000 ha. Cela comprend la création de nouvelles aires protégées et de leur gestion de façon à valoriser la biodiversité de manière durable.
- Renforcement de l'administration forestière en opérant des changements profonds dans la structure, le mode opératoire, l'application stricte des lois et l'augmentation des ressources. Par exemple, le nombre de délits sera réduit de moitié d'ici 2012: de 440 à 200.

La régulation, la mise en œuvre et le suivi seront renforcés afin d'augmenter les unités de contrôle. Grâce à une réforme de la fiscalité, les recettes forestières seront améliorées et serviront à compenser les conséquences négatives de la dégradation et de la pollution. En outre, les activités du Ministère seront mieux planifiées, suivies, et évaluées. Les résultats de la recherche seront mieux vulgarisés et les bonnes pratiques aux niveaux local, régional, national et international, capitalisées. Parmi les activités prioritaires, on note aussi le renforcement des activités de l'Observatoire de surveillance environnementale et forestière, en tant que dispositif de veille et d'information.

Globalement, le MAP veut opérer des changements profonds dans l'administration forestière pour la doter des capacités de gestion modernes et des ressources appropriées afin d'être à même de gérer, de manière efficace, le patrimoine forestier en voie de disparition si des mesures drastiques ne sont pas prises. Le système de suivi-évaluation devra être renforcé, rendu effectif et facilité par la mise en place de bases de données.

Le développement de l'écotourisme

Le gouvernement malgache développe depuis quelques années une politique d'ouverture sur le tourisme international, à l'instar des îles environnantes qui sont loin d'avoir son potentiel et qui, cependant, attirent un nombre important de visiteurs. L'objectif a été, en 2006, de doubler le nombre de touristes par rapport à l'année précédente. C'est ainsi qu'on a enregistré 260 000 entrées internationales pour cette année-là. L'écotourisme occupe près de la moitié de ce chiffre. Le MAP a défini un cadre de travail et une stratégie pour réglementer cette forme de tourisme tout en protégeant et promouvant l'environnement et en faisant appliquer des règles strictes contre le tourisme sexuel et la propagation du SIDA. Le nombre de touristes visitant les aires protégées devra croître de près de 50%: de 106 600 en 2005 à 149 000 en 2012. Des zones spéciales pour l'écotourisme seront créées. L'ensemble des activités de ce sous-secteur sera régi par une série de mesures: une charte, une politique et un code pour sa promotion.

4. ROLE ET PLACE DES FEMMES DANS LA GESTION FORESTIERE

Place des femmes dans l'administration forestière

La pénibilité des conditions de travail a souvent empêché les femmes de pratiquer le métier de forestier. De plus, le corps des forestiers a un statut paramilitaire. La première femme forestière est sortie de l'Université de Madagascar en 1980. Si les effectifs féminins dans le Département des Eaux et Forêts de l'ESSA étaient réduits à quelques éléments au départ, à présent ce sont les étudiantes qui dominent cette spécialisation. Elles constituent 25% de l'effectif total. En cinquième année de l'année universitaire 2005-2006 on comptait 12 filles et 8 garçons et 11 filles et 9 garçons pour 2006-2007.

Au milieu des années 90, le Ministère des Eaux et Forêts a nommé la première femme Directeur général. La même personne a été par la suite la première femme Secrétaire général. Deux autres femmes ont été nommées en 2004, l'une, Directeur général de l'environnement et l'autre, Directeur général des Eaux et Forêts. Le cabinet du Ministre, à la même époque, comptait deux femmes. Si les femmes sont très présentes au sommet de la hiérarchie de l'administration forestière, il n'en est pas de même au niveau opérationnel. Il n'y a aucune femme dans les directions centrales, par ailleurs, on compte deux femmes chefs de service sur 50, une femme coordinatrice du PE III jusqu'en mars 2007 et trois femmes chefs de CIREEF sur 22. Au départ, les femmes forestières étaient cantonnées aux activités de bureau, ce qui n'était pas sans perturber le processus normal du plan de carrière exigeant que l'ingénieur forestier acquière de l'expérience et du savoir-faire en franchissant les échelons depuis la base c'est-à-dire le triage. L'affectation des femmes à des postes centraux et à responsabilité, sans avoir suivi ce processus, a créé des malaises pour leurs collègues masculins et impacté les relations de genre. Par la suite, les femmes ont été nommées, aussi bien dans les services décentralisés, que sur les postes de terrain où elles ne rencontrent pas de difficultés particulières, car disposant des mêmes moyens que les collègues masculins.

Dans le Tableau de la répartition des ressources humaines dans le MINENVEF en Annexe 6, les femmes représentent 32% de l'ensemble du personnel du ministère, tous grades et catégories confondus et comprenant les deux grandes branches: DGEF et DGE. 88% des femmes appartiennent aux cadres administratifs contre 12% dans les cadres techniques. Dans ces derniers cas, on distingue trois niveaux: celui des ingénieurs (les femmes représentent 26% de l'ensemble: 17 femmes contre 52 hommes), celui des adjoints techniques (6 femmes pour 34 hommes soit 15%) et le niveau des agents techniques avec une seule femme pour 56 hommes soit 1,9%. Les femmes des cadres techniques sont donc largement minoritaires dans l'administration forestière.

Le recrutement du personnel dans les structures des Eaux et Forêts, interrompu en 1988, n'a repris qu'en 2006 avec une cinquantaine de recrues, hommes et femmes confondus. Les principaux débouchés pour les étudiants sortants de l'ESSA/Forêts étaient donc les ONG. Ainsi, ceux qui ont pu bénéficier depuis 2001 des cours sur le genre (20 h en 5^{ème} année) n'ont pas eu l'occasion d'utiliser leurs compétences dans confondus. Les principaux débouchés pour les étudiants sortants de l'ESSA/Forêts étaient donc les ONG, les organismes chargés de l'environnement, les agences bi ou multilatérales. Ainsi, ceux qui ont pu bénéficier depuis 2001 des cours sur le genre (20 h en 5^{ème} année) n'ont pas eu l'occasion d'utiliser leurs compétences dans ce domaine dans les structures publiques des Eaux et Forêts. Ainsi, ceux qui ont pu bénéficier depuis 2001 de cours sur le genre (20 h en 5^{ème} année) n'ont pas eu l'occasion d'utiliser leurs compétences dans ce domaine dans les structures publiques des Eaux et Forêts.

Place de la femme dans l'enseignement supérieur des Eaux et Forêts

L'enseignement supérieur des Eaux et Forêts a été ouvert aux jeunes filles à partir de 1976. Très peu nombreuses au début, leur nombre n'a cessé de s'accroître grâce à plusieurs facteurs: la nomination d'une femme à la tête du département depuis 1997, sensible à la dimension genre; et le nouvel attrait pour cette spécialisation dû à la relance de l'intérêt du public pour l'environnement et la mise en place d'étude du 3^{ème} cycle. Depuis 1990, le département des Eaux et Forêts est donc devenu le premier choix des étudiants et attire les meilleurs d'entre eux. D'où des résultats exceptionnels de major des sortants de ce département depuis plusieurs années consécutives. Le rôle de modèle joué par les

enseignants du département: un Président et deux enseignantes prouvent de manière concrète que les femmes peuvent aussi accéder à des postes de responsabilité dans ce milieu pas toujours favorable aux femmes. L'appui du projet bilatéral suisse en 1992 a aussi donné davantage de moyens à ce département. Les étudiantes qui choisissent les études supérieures forestières sont en général très motivées et convaincues de leur mission de sauvetage de l'environnement en péril à Madagascar⁸. C'est ainsi qu'une étudiante a été major de promotion quatre années de suite entre 1997 et 2000. Pendant les études, il n'y a pas de traitement particulier pour les filles, ni dans le choix des sites de stage, ni dans celui des thèmes de mémoire.

Encadré:

Famille forestière dans le Périmètre 1 de Mandraka ambony

Il existe trois activités principales: a) la fabrication du charbon de bois; b) la cueillette de produits non ligneux et c) le bûcheronnage (abandonné à présent en raison de l'interdiction de coupe des essences précieuses et des prix plus incitatifs du charbon de bois). L'activité a) revient entièrement au chef de famille, sans aide extérieure. Chaque fournée demande 3 semaines de travail jusqu'à l'ensachage. Toute la production, c'est-à-dire 840 sacs de juste de 50 kg est livrée au propriétaire de la forêt pour un montant total de 2 940 000 Fmg. L'activité b) est du domaine exclusif de la femme. Il s'agit de produits forestiers non ligneux: écorce d'*Acacia mearnsi*, fleurs et feuilles de *Lantana camara*, miel et autres produits forestiers comestibles. En été, la production moyenne journalière est de 30 kg et 50 kg en hiver, pour un total annuel de 12 300 kg. Les produits sont livrés entièrement à l'usine et rapportent une recette annuelle de 1 537 520 Fmg. Le revenu annuel de ce type de famille est donc de 4 477 500 Fmg, dont 63% provenant du charbon et 37% de la vente de *Lantana camara*. Il est utilisé pour l'achat de produits de première nécessité et de vêtements. L'épargne sert à l'achat d'animaux domestiques.

Source: Analyse du système de revenu des paysans en vue de la mise en place d'une gestion communautaire des ressources naturelles dans la région de la Mandraka⁹.

Famille agroforestière de la région de Mandraka ambony

Ce type de famille a deux activités productives principales: a) activités forestières et b) activités agricoles. L'homme fabrique du charbon de bois seulement en dehors de la saison agricole pour une production totale annuelle de 440 sacs de jute et qui lui rapporte 1 540 000 Fmg soit 48% du revenu monétaire du ménage. La femme quant à elle cueille du *Lantana Camara*, toujours hors saison agricole et rapporte 52% des recettes familiales annuelles. Les activités agricoles concernent surtout les cultures vivrières: riz, maïs, haricot, manioc, patate, taro sur une superficie totale de 11 500 m². Les produits sont destinés à l'autoconsommation familiale sans toutefois couvrir entièrement les besoins: 17,30% pour le riz, 83,35% pour le maïs, 44,44% pour le manioc. Le déficit en riz est dû à un rendement faible: 1 tonne/ha. Les autres dépenses sont donc couvertes par les revenus forestiers.

Source: Analyse des systèmes de revenus paysans en vue de la mise en place d'une gestion communautaire des ressources naturelles dans la région de la Mandraka¹⁰

Ménages agricoles en dehors de la zone de migration

Ces ménages s'adonnent entièrement aux activités agricoles sur une superficie totale de 22 400 m². Les cultures de rente: maïs et haricot occupent 44,60% de l'ensemble tandis que le riz couvre 26,78%. Le manioc sert à la fois pour l'autoconsommation et la vente. Les autres cultures vivrières: patate douce, pomme de terre, taro ainsi que les cultures fruitières servent pour la consommation familiale et sont négligeables du point de vue de la superficie occupée. Les revenus annuels d'un montant total de 3 530/000 Fmg sont constitués à 23,89% par l'agriculture, 37,48% par l'élevage et 38,23% par d'autres sources. On note que les activités accessoires sont plus rémunératrices et plus rentables que l'agriculture par ailleurs très destructrice de la forêt avec la culture sur brûlis.

Source: Analyse du système de revenu des paysans en vue de la mise en place d'une gestion communautaire de la gestion des ressources naturelles.¹¹

⁸ Analyse comparative Homme/femme dans la formation des élèves-ingénieurs de l'ESSA-Forêts par Me Mino Razafindramiadana.

⁹ Mémoire de fin d'études d'ingénieur par Rabenasolo Solofoniaina Eric Olivier, 1997: Analyse du système de revenus des paysans en vue de la mise en place d'une gestion communautaire des ressources naturelles dans la région de la Mandraka.

¹⁰ Idem.

¹¹ Idem.

Place des femmes forestières dans les associations de genre

Sur le plan national, les femmes sont actives au sein de l'Association des ingénieurs forestiers dont la vice-présidence a été confiée à une femme. Grâce à elles, l'association a pu presque retrouver son dynamisme d'avant, même si les buts restent flous. A quelques exceptions près, très peu de femmes forestières adhèrent à d'autres associations nationales ou internationales: le Département des Eaux et Forêt de l'ESSA est représenté au sein du Réseau genre regroupant environ 15 organismes et comptant à peu près 50 membres et le même département a bénéficié en 2000-2001 d'une formation de formateurs en genre dans le cadre d'un programme de coopération technique financé par la FAO et fait donc partie du réseau ASEG. La Direction générale des Eaux et Forêt a participé, au début, aux activités du réseau genre et à la formation en Analyse socioéconomique selon le genre (ASEG, dispensée par la FAO). Par la suite, elle a cessé d'être représentée dans ces instances. Quelques cadres forestiers féminins appartiennent à d'autres associations comme le Réseau des éducateurs et professionnels dans la conservation de la nature, branche malgache d'un réseau international, et dans le Groupe de spécialistes des plantes menacées, où se trouve une majorité de femmes. L'ONE fait partie du réseau DIMITRA, animé par la FAO pour les associations de femmes rurales. Il gère sa branche pour les îles de l'océan Indien.

Place et rôle des femmes dans les programmes environnementaux

Les activités traditionnelles de l'administration forestière accorde très peu de place au développement des populations son rôle étant avant tout du domaine de la réglementation et répression. Le constat d'échec de cette approche a obligé les responsables à reconsidérer leurs orientations et méthodologie, surtout à travers les projets financés par des sources externes.

Rôle et places des femmes dans les activités d'exploitations des ressources forestières

Au niveau des ménages

Aucune donnée chiffrée agrégée n'est disponible concernant le temps utilisé ou la qualité des produits collectés dans la forêt sur le plan national. Cependant, tout le monde reconnaît l'importance de ces activités dans l'économie familiale et la sécurité alimentaire: les hommes et les femmes, surtout les ménages les plus défavorisés, dépendent de la collecte des ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins alimentaires, en bois de feu et en matières premières. Les produits de la forêt: fruits, champignons et miel contribuent à assurer un équilibre alimentaire dans les ménages forestiers. La collecte des ressources est attribuée à l'homme ou à la femme selon les relations socioéconomiques, les facteurs culturels et les techniques et les localisations géographiques. Les encadrés suivants présentent des exemples de répartition des tâches entre hommes et femmes pour trois types de famille.

Dans les projets forestiers et environnementaux

Ce sont les projets sur financement extérieur qui, les premiers, ont mis l'accent sur l'importance de l'intégration du genre dans toute action de développement. Le programme spécifique pour les femmes avait plusieurs buts de répondre aux besoins de base des populations féminines, d'assurer l'efficacité des programmes techniques en donnant à l'ensemble de la population des compétences et aptitudes requises ou bien pour simplement accéder aux requêtes des bailleurs de fonds. Cependant, les femmes rencontrent des difficultés à profiter pleinement des ces projets et programmes à cause du taux élevé d'analphabétisme et du niveau très faible d'instruction dans leur groupe. Leur taux de scolarisation reste faible au niveau national et la différence entre garçons et filles est encore plus marquée en zones rurales, tant pour le primaire, le secondaire que le supérieur.

Ces handicaps se reflètent, par exemple, dans la possibilité des femmes à tirer le maximum de profit des formations offertes par les programmes de conservation du patrimoine forestier et environnemental. Par ailleurs, la pauvreté et les lourdes charges familiales constituent d'énormes contraintes pour elles en termes de temps ou de ressources à investir dans les activités environnementales. Souvent, les besoins immédiats l'emportent sur des options plus stratégiques comme les projets de réhabilitation ou de conservation des ressources naturelles qui sont à plus long terme. L'Annexe 7 montre l'importance des charges de travail des femmes rurales. Ces résultats ont été obtenus à partir des études réalisées par le Projet de développement intégré forestier du Vakinankaratra (PDIFV). Les projets exclusivement féminins appartiennent en général aux catégories suivantes: santé, planning familial, activités génératrices de revenus, épargne et crédit.

Ces activités qui ont de l'importance pour les individus et les ménages, restent négligeables au sein des projets de conservation de l'environnement. Très peu de provision budgétaire leur a été allouée. Ainsi, les résultats, même positifs, sont restés ponctuels et ne sont pas liés directement aux grands projets environnementaux. Malgré ces handicaps et contraintes, les responsables sont unanimes à reconnaître une évolution positive dans la participation des femmes dans ces programmes et projets. Elles font preuve de plus de dynamisme et de détermination et s'engagent plus pleinement par rapport aux hommes. On leur attribue volontiers des postes de confiance dans les structures de gestion: secrétariat et trésorier. Le nombre de « guides féminins » augmente de plus en plus sauf dans les zones à hauts risques sur le plan de la sécurité. La participation féminine a surtout augmenté à partir du PE II, lorsque la stratégie dans la conservation de l'environnement était d'encourager les initiatives des communautés locales, de manière intégrée avec les projets de développement. Cela a, en effet coïncidé avec l'intérêt pour le genre et la création d'institutions chargées de cette discipline vers le milieu des années 90, lors de l'élaboration du Programme Environnemental II. C'est ainsi que ce nouvel engagement s'est traduit par des actions ponctuelles, comme la sensibilisation en Analyse socioéconomique selon le Genre en 1996, puis la formation de formateurs en genre en 2000-2001 dans le cadre d'un Programme de coopération technique avec la FAO et dont l'ONE (Office national de l'environnement) était l'institution leader. Dans le cadre de l'élaboration du PE III, une étude a été financée en 2003 par le Japon pour intégrer le genre dans ce nouveau programme d'une durée de 5 ans (2004-2009). Pour des raisons budgétaires et de manque de sensibilisation des partenaires, les recommandations de cette étude n'ont pas été intégrées au PE III.

5. ACTIVITES LIEES AUX FEMMES DANS LE SECTEUR FORESTIER ET LEUR SUIVI

Il n'existe pas de normes législatives liées aux activités forestières qui concernent spécifiquement les femmes. Ces dernières, en revanche, jouissent des mêmes droits que l'ensemble des femmes.

Dispositions légales et réglementaires générales pour l'intégration des femmes au développement
Madagascar a ratifié la plupart des conventions et chartes relatives à la protection des droits de la personne humaine. A la base, la Constitution interdit toutes formes de discrimination. Aucun texte n'interdit l'accès des femmes aux ressources, à l'éducation et à la santé, par exemple.

Dispositions légales et réglementaires garantissant l'égalité entre hommes et femmes

Constitution de septembre 1992

Elle reconnaît les droits inaliénables des femmes, dont la pleine jouissance contribue au développement rapide du pays. Les principales dispositions constitutionnelles relatives au droit des femmes peuvent se résumer ainsi:

- lutte contre l'injustice, les inégalités et la discrimination sous toutes ses formes (préambule de la Constitution);
- égalité des droits et jouissance des mêmes libertés fondamentales pour tous les citoyens;
- interdiction de toute discrimination fondée sur le sexe (art. 8 alinéa 2);
- jouissance et exercice des mêmes droits économiques, sociaux et culturels pour l'homme et la femme (art. 17 à 40);
- droit à l'intégrité et à la dignité de la personne, au plein épanouissement physique, intellectuel et moral (art. 17);
- droit à la protection de la santé (art. 19);
- droit à la protection de la famille (art. 20) et engagement de l'Etat à assurer cette protection par une législation et par des institutions sociales appropriées (art. 21);
- droit à l'éducation et à l'instruction (art. 25);
- droit d'accès aux fonctions publiques dans autres conditions que celles de la capacité et des aptitudes (art. 27 alinéa 2);
- droit à la non-discrimination dans l'emploi en raison du sexe (art. 28);
- droit à la propriété individuelle (art. 34), y compris la propriété foncière pour tous, hommes et femmes.

A cela, il faut ajouter deux autres textes: la loi No 90-0145 du 20 juillet 1990 qui abroge la loi d'Andrianampoinimerina sur la distribution des biens du ménage en cas de divorce (2/3 pour l'homme et 1/3 pour la femme) et instituant le régime de partage légal des biens entre époux par moitié égale et la suppression du texte du Code pénal punissant plus sévèrement l'adultère féminin en 1996.

Constitution de 1998

Elle intègre un certain nombre de mesures issues de l'adhésion ou ratification d'autres conventions internationales: intégration de la Charte internationale des Droits de l'homme et des peuples, intégration des principes de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, conventions relatives aux droits de la femme et de l'enfant, dispositions de la CEDEF, conventions de l'OIT, programme d'action mondiale pour la promotion de la femme Beijing 1995.

Lois en faveur de la protection de la femme et de la promotion de l'égalité des sexes

- Loi No 90-003 du 20 août 1990 autorisant les époux à fixer d'un commun accord la résidence commune
- Loi No 94-029 du 25 août 1995 sur l'égalité de rémunération à travail et qualification égaux
- Loi No 95-017 du 25 août 1995 Code du tourisme réprimant le tourisme sexuel
- Loi No 96-009 du 9 août 1996 sur les sanctions pour l'adultère de l'homme et de la femme
- Loi No 98-024 du 25 janvier 1998 sur la répression de la pédophilie
- Loi No 99-0024 du 19 août 1999 sur l'hypothèque légale de la femme mariée
- Loi No 2000-021 du 28 novembre 2000: pénalité encourue pour les violences conjugales et sur le harcèlement sexuel.

Structures et mesures institutionnelles pour l'intégration du genre

Dans la Constitution de 1992, l'Etat malgache s'était engagé à instituer un organisme chargé de la promotion et de la Protection des droits de la femme dans son article 40. C'est ainsi que la Direction de la condition féminine et de l'enfance a été créée au sein du Ministère de la condition féminine et de la protection de l'enfance, en 1975, au lendemain de la Conférence internationale de Mexico sur la femme. Cette action s'inscrit dans les principes de la Décennie des Nations-Unies pour les femmes (1975-1985).

Direction de la condition de la femme

Cette nouvelle structure est chargée plus particulièrement de la promotion de la femme, son émancipation et la valorisation de ses fonctions sociales et économiques. D'autres structures sont aussi mises en place au sein du Secrétariat d'Etat à la population pendant cette période: 6 centres de Promotion socioéconomique (CPSE), 12 foyers sociaux et 18 pré-coopératives de production pour les femmes. Elles s'adressent aux jeunes filles et femmes déscolarisées en situation difficile pour les intégrer dans le développement. Des changements institutionnels sont intervenus par la mise en place, en 1997, du Ministère de la population et de la solidarité, remplacée à son tour en 1998 par le Ministère de la population de la condition féminine. Ces transformations institutionnelles reflètent l'évolution de l'approche de la problématique genre sur le plan international. Elles intègrent les résolutions et recommandations des conférences internationales pour l'égalité des droits, des responsabilités et des chances, et la participation égale des hommes et des femmes à tous les organes et processus de décision. Elles traduisent les engagements à mettre en œuvre les mesures préconisées à cet effet. En 2007, à l'issue du remaniement ministériel faisant suite à la réélection du Président Ravalomanana, la Direction de la condition féminine est rattachée au Ministère de la santé et du planning familial.

En 2006, la Direction du genre comprenait deux services: le service de développement du genre et le service de valorisation du statut de la femme. Un troisième service: Appui et interventions sera bientôt mis en place dans le cadre de la réforme de ce département ministériel. Au niveau central, la direction du genre est composée de 25 personnes dont 6 cadres (3 juristes, 1 géographe, une mathématicienne, une sociologue. Elle dispose d'un budget public, mais peut surtout fonctionner grâce au financement extérieur à travers divers projets, principalement par le PNUD, le BIT, le FNUAP et l'UNICEF:

- MAG/90/PO4 (1ère phase) et MAG/94/PO2 (2^{ème} phase): Education à la vie familiale et appui aux centres de formation féminine FNUAP/BIT;
- Projet Valorisation du statut de la femme et éducation à la vie familiale (FNUAP/ coopération française);
- Programme: Plaidoyer pour les droits des enfants et des femmes – UNICEF.

D'autres bailleurs de fonds financent des activités ponctuelles comme la célébration de la Journée Internationale de la Femme du 8 mars, ou bien la participation aux conférences internationales. Pour mobiliser les femmes à la base, la DCF fait appel aux services d'animateurs et d'animatrices bénévoles.

Comités de suivi

Pour illustrer sa volonté d'associer tous les acteurs du développement à la résolution de « la problématique genre », l'Etat a créé des comités d'appui: le comité du 8 mars et le comité de suivi du CEDEF. On trouve dans ces comités, les points focaux genre des ministères, les représentants des ONG, associations ou groupements de promotion féminine ainsi que des partenaires financiers bi ou multilatéraux.

Cellules genre et points focaux genre

Les ministères techniques ont été encouragés à mettre en place des cellules genre, ou au moins, nommer des points focaux genre, afin d'intégrer ce thème dans leurs domaines respectifs d'activité. Ces recommandations ont été plus ou moins suivies d'effet car n'avaient aucun caractère obligatoire. Le MINENVEF, n'a pas formellement une telle structure, mais par contre, a désigné des points focaux genre dans le cabinet du Ministre et quelques agences qui y sont rattachées. La Direction générale des Eaux et Forêts n'en comportait pas.

Groupements féminins

Ils constituent une instance dans laquelle les femmes elles-mêmes font l'apprentissage du dialogue, du travail en commun et de la prise de responsabilité. Ils sont les interlocuteurs privilégiés de la DCF qui lui fournissent un appui technique. En l'an 2000, 75 d'entre eux ont reçu un encadrement. La DCF continue à les promouvoir et à les identifier. Elle a en actuellement 500 sur son fichier mais estime qu'il en existe au moins le triple. L'inscription auprès de la DCF est volontaire.

ONG et associations pour la promotion de la femme

Le rapport national sur le suivi de Beijing de 1999 fait état de 200 ONG et associations qui oeuvrent pour la promotion de la femme dans des domaines techniques et thématiques. La plupart d'entre elles sont regroupées en fédération, ce qui facilite le dialogue et la collaboration avec l'Etat. Ayant des structures jusqu'au niveau local, elles sont des instruments pour l'information, le plaidoyer, la formation et la mobilisation des femmes.

Pour l'environnement, signalons en particulier l'Association nationale d'actions environnementales (ANAE) qui a un volet spécial pour les femmes et appuie de nombreuses associations et ONG de femmes intervenant dans le développement rural et l'association Tontolo maitso (environnement vert) ouverte aux hommes et aux femmes. La liste des principales ONG d'envergure nationale et même internationale est présentée en Annexe 11. Si le rôle de ces ONG et associations est reconnu et apprécié, leur efficacité est quelquefois mise en doute pour plusieurs raisons: insuffisance de moyens financiers et logistiques, absence de vision globale, faible capacité technique en planification et gestion, insuffisance de la maîtrise des objectifs nationaux et internationaux de genre.

Les partenaires de la coopération internationale pour la promotion du genre

Les organisations internationales ont joué un rôle indéniable pour faire avancer la thématique genre. Au niveau des pays, elles ont mis en place des mécanismes pour appuyer la mise en oeuvre des politiques nationales de promotion de la femme et du genre: le groupe thématique Genre et développement (GTG), constitué au sein de l'UNDAF ou Plan Cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (PCNUAD), et, ensuite élargi aux institutions gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'aux partenaires bilatéraux et multilatéraux; et les points focaux Genre et développement au sein des agences internationales.

Autres structures d'appui au genre

Le Réseau Genre et développement regroupe une quinzaine d'organisations nationales et internationales, des institutions gouvernementales et des personnes privées de manière informelle. Il compte une cinquantaine de membres provenant d'horizons divers et qui se chargent d'intégrer le genre des leurs propres domaines et institutions. C'est aussi une plate forme de dialogue, d'information et de formation. Il constitue aussi un vivier d'expertise en genre. Au départ, la DGEP était représentée au sein de ce groupe. Des membres du Département des Eaux et Forêts de l'ESSA y prennent une part active, soit par la fourniture d'information, la contribution à des études ou bien en participant aux travaux de commissions sur des thèmes spécifiques.

Les mécanismes de financement

Depuis quelques années, certaines banques commerciales ont mis en place des programmes spéciaux pour le financement des activités de production agricole et de développement rural. Il s'agit de la BTM (Bankin'ny Tantsaha Mpamokatra) devenu depuis peu « Bank of Africa » BOA et la BNI-CA (Banque nationale pour l'industrie-crédit agricole) avec son « pôle agricole ». Ces deux institutions accordent des petits prêts pour les producteurs et productrices agricoles. Cependant, l'accès au système bancaire reste très limité pour la majorité des ménages à faibles revenus ou ceux qui se trouvent dans le secteur informel.

C'est le système de microfinance, introduit à Madagascar en 1993 qui a le plus bénéficié aux femmes tant urbaines que rurales. En 2004, une Stratégie nationale de la microfinance (SNMF) a été adoptée et la loi a été promulguée en 2006. Le développement de la microfinance est appuyé par des projets sur financement extérieur:

- Projet d'assistance technique de financement rural (PATF) exécuté par l'Association de développement du mouvement mutualiste d'épargne et de crédit (ADMMEC).
- Projet MICROSTART financé par le PNUD au sein de plusieurs institutions de microfinance.

- Projet d'appui à la Coordination nationale de la microfinance financé par le PNUD et le FENU.
- Fonds d'insertion et de réinsertion pour l'emploi et les revenus (FIREF) en faveur des jeunes et des femmes défavorisées, financé par le PNUD.
- Programme de formation sur la microfinance appuyé par la Banque mondiale.

D'autres organismes comme l'Union européenne ou l'USAID, l'Inter coopération suisse mettent aussi en œuvre des activités de microfinance au sein de leurs projets et programmes. La liste des principales institutions de microfinance (IMF) est donnée en Annexe 10.

Normes pour la promotion de l'égalité des sexes dans le secteur forestier

Gestion des ressources humaines

Le personnel du MINENVEF, hommes et femmes, est régi par deux textes réglementaires: le Code du travail et le Statut général des cadres de l'Etat. Ces deux textes respectent l'égalité des sexes, sans discrimination. Les femmes jouissent des dispositions prévues par la loi pour ce qui concerne la grossesse, l'allaitement ou les permissions d'absence en cas d'allaitement. La présence d'une femme à la tête du service des ressources humaines permet de traiter leur cas avec une attention plus bienveillante, en termes de conseils sur le plan juridique ou en relations interpersonnelles plus humaines qu'administratives. Les cas de harcèlement sexuel ou de mauvais traitement dans le travail sont sanctionnés par les lois en vigueur. Les relations hommes/femmes dans la DGEF se ressentent du caractère paramilitaire du corps des forestiers et des structures hiérarchiques reflétant la prédominance des hommes dans les postes de direction, due, en partie à leur ancienneté dans les grades. La nomination de femmes au sommet des deux structures techniques du MINENVEF (jusqu'au début 2007) n'était pas perçue de manière positive par leurs collègues masculins.

Il n'y a pas d'associations féminines au sein du MINENVEF. Les cadres forestiers sont affiliés à l'Association des ingénieurs forestiers où les femmes sont les plus actives. Cette Association a plutôt un rôle social que corporatiste comme dans le passé pour la défense des intérêts des membres. Elle a encore moins un rôle politique. Le personnel forestier féminin appartenant aux cadres B et C de la fonction publique est en nombre restreint à cause de la suppression des formations depuis 1975. Les sortantes des Ecoles d'application des sciences et techniques agricoles (EASTA) n'ont pas pu rejoindre l'administration forestière à cause de l'arrêt des recrutements jusqu'en 2006. Le personnel non forestier ressent une certaine discrimination de la part des forestiers qui appartiennent à un cercle fermé.

Appuis techniques aux parties prenantes du secteur forestier

Dans le cadre de l'exécution du PEIII. C'est pendant le PE II que le Gouvernement malgache a signé un projet de Coopération Technique avec la FAO pour la formation de « formateurs en genre » et l'élaboration d'un Cadre stratégique pour l'intégration de la dimension genre dans les projets et programmes. Ce document, très détaillé décrit les démarches et les étapes de l'action d'institutionnalisation de ce concept. Chaque institution participante, y compris le MINENVEF avait élaboré son propre plan d'action pour l'utilisation et la diffusion de la méthode d'analyse socioéconomique selon le genre (ASEG). Ce projet a également produit des outils d'information et de formation dont le plus important est le Guide du formateur, traduit en malgache, des affiches, des dépliants et des cassettes. Malheureusement, à la fin du projet FAO en 2001, les activités n'ont pas été poursuivies sauf dans certaines institutions comme l'ONE ou bien le Département des Eaux et Forêts de l'ESSA de l'Université de Madagascar. Les agences d'exécution du PE II: ANAE, ANGAP, SAGE, Eaux et Forêts, n'ont pas reçu de directives claires sur l'approche genre. En outre, le guide d'intégration du genre n'a pu être testé faute de financement, et est resté à l'état d'ébauche.

Plus tard en juin 2006, l'ONE avec l'appui technique de la FAO a organisé un atelier de réflexion sur une ébauche du programme Genre et environnement dont un résumé est présenté en Annexe 13. Ici encore, le manque d'intérêt des parties prenantes pour le genre n'a pas permis d'en faire une diffusion appropriée. De plus, sa sortie a coïncidé avec une période intense d'activités socio-politiques: périodes pré et post-électorale, catastrophes naturelles (cyclones, sécheresse, etc.). La recommandation sur l'inclusion d'indicateurs genre dans les termes de mandat de l'évaluation à mi-parcours du PE III en mars-avril 2007 n'a pas pu se matérialiser. Pourtant, les nouvelles orientations du PE III mises en œuvre à partir de 2004, en centrant les activités sur les populations et la gestion communautaire

auraient pu offrir un terrain plus favorable pour le genre, même si c'est de manière indirecte. En effet, il aurait fallu une volonté politique plus prononcée au niveau du ministère de tutelle et un suivi plus intensif avec les moyens adéquats pour que la prise en compte du genre soit effective et adoptée par toutes les composantes du PEIII.

Au niveau des populations. La liste des projets exécutés par la DGEF présentée en Annexe 1 donne une idée du type d'intervention plus approfondie de l'administration auprès des populations.

Exemple d'indicateurs de genre développés dans un projet

Déjà dans ses phases antérieures, le projet PDIFV a développé des outils pour l'intégration du genre dans les comités de gestion communautaire des ressources naturelles. L'objectif global du programme est de s'assurer que la gestion durable de ces ressources contribuent effectivement à l'amélioration des conditions de vie des populations et au maintien de la biodiversité. Il comporte cinq sous-objectifs spécifiques qui portent sur:

- la gestion transparente et participative de la mise en oeuvre de la politique environnementale et forestière;
- le transfert effectif de la gestion durable des ressources forestières aux communautés et groupements locaux;
- la rationalisation des chaînes de valeur ajoutée de l'énergie domestique;
- l'élaboration de modules de formation et d'assistance pratique correspondant aux demandes des populations;
- l'implication des sociétés civiles et des collectivités locales à la planification, la réalisation et l'évaluation des projets.
- Pour chaque composante, l'aspect genre est mis en évidence. En voici quelques exemples:
- pour la production de combustible domestique, un des indicateurs concerne l'augmentation du nombre de ménagères (12 000) épargnant l'utilisation de charbon de bois;
- les modules de formation doivent comporter des thèmes sur l'économie familiale, tout en réservant un quota de 20% aux femmes pour l'ensemble du programme de formation;
- la présence des femmes est requise dans les exercices de planification de l'amélioration durable des conditions de vie.

La liste des nouveaux indicateurs élaborés en 2007 figure en Annexe 12.

Guides et outils d'intégration du genre dans le secteur forestier

Il n'existe pas de guide spécifique d'intégration du genre dans le secteur forestier. En revanche, les différentes unités d'exécution du PE III en ont élaboré quelques-uns dans leur domaine de compétence, présentés ci-après. On peut aisément étendre leur utilisation à ce secteur. La discrimination basée sur le genre ou sur le VIH/SIDA est considérée comme un frein à l'instauration d'un climat de confiance et de dialogue social préconisée par les programmes environnementaux. Pour le VIH/SIDA, il s'agit de la mise en place de programmes de prévention, de prise en charge du personnel ou des populations contaminées. Les mesures concernent les projets d'investissement environnementaux de toutes les tailles et de toutes catégories.

Le guide combiné « genre et VIH/SIDA » élaboré par l'ONE, donne une liste détaillée des actions et des étapes à suivre sur le plan institutionnel: structure, personnel, programme de travail, calendrier, suivi-évaluation, législatif et réglementaire: droit des séropositifs et principe de tolérance zéro à l'égard de toute forme de discrimination et le système de formation et d'information. Chaque promoteur doit promouvoir une politique en matière de prévention ou de lutte contre le VIH/ SIDA avec mise en place d'une action de dépistage, la contribution de l'employé et de médicament à disposition. Les informations requises sur le genre sont incluses dans le document MEC (Mise en conformité) pour les anciens investissements et dans le document de l'EIE (Etude d'impact environnemental pour les nouveaux.

Ce même type de guide n'existe pas pour le secteur forestier. Mais compte tenu du fait de son importance, l'utilisation des documents précités doit être particulièrement suivie. Il s'agit, en particulier, des activités et des industries forestières. Sont également concernés les autres secteurs qui fournissent des actions de substitution et d'allègement de la pression sur la forêt, telles que les activités génératrices de revenus (AGR) dans l'agriculture, la pêche, le tourisme, l'élevage, l'artisanat, la briqueterie et le transport.

6. STRUCTURES DE GENRE, INITIATIVES ET RESPONSABILITES DANS LES COMMUNAUTES ET LES MENAGES RURAUX FORESTIERS

Structures gouvernementales

L'ex-Ministère de la population possède des structures régionales s'occupant de l'ensemble des activités de ce département, dont les interventions en faveur des femmes. De plus, il existe des structures décentralisées destinées à prendre en charge les jeunes filles déscolarisées et les femmes en situation difficile pour les intégrer au développement: six centres de promotion socio-économique (CPSE), c'est-à-dire un par province autonome; 12 foyers sociaux et 18 coopératives de production pour les femmes.

Le PANAGED est diffusé à travers des mécanismes opérationnels de mise en œuvre au niveau provincial où existe une unité technique genre et développement. Les programmes de genre sont suivis et évalués à travers un tableau de bord provincial. D'autres services étatiques comme les centres de santé de base offrent également des programmes éducationnels aux femmes: santé maternelle et infantile, santé de la reproduction, maladies sexuellement transmissibles, VIH/SIDA. Le projet SEECALINE rattaché à l'Office national de la nutrition (ONN) financé par la Banque mondiale œuvre pour la sécurité alimentaire et dispense une formation en nutrition dans les écoles et aux groupements féminins.

Structures indépendantes

Ce sont surtout des structures privées qui sont très actives au niveau décentralisé. La formation professionnelle féminine ainsi que la formation informelle en économie familiale et éducation nutritionnelle sont surtout dispensées par des centres dirigés par les confessions religieuses. Certains comme la Direction diocésaine de développement de l'église catholique ont des programmes de microcrédit pour les femmes et les groupements féminins. Il en est de même pour l'Eglise protestante à travers les crédits pour les greniers communautaires villageois.

Structure de genre au niveau des ménages

Il n'y a pas de répartition stricte des rôles et responsabilités dans les ménages forestiers dans l'apport de revenus pour l'entretien de la famille. En effet, les hommes et les femmes, surtout dans les ménages défavorisés, dépendent de la collecte des ressources naturelles pour satisfaire les besoins en bois de feu, matières premières pour l'habitat et l'artisanat. Les produits de la forêt contribuent à assurer l'équilibre des régimes alimentaires. La collecte de ces ressources est effectuée par l'homme ou la femme selon les relations socioéconomiques, les facteurs culturels et techniques et les sites. La femme a très peu de pouvoir de décision dans le ménage et a moins accès aux ressources et dispose de moins d'opportunités pour améliorer leur vie. Cela est dû en partie au pourcentage élevé d'analphabétisme des femmes. Pour l'ensemble des classes d'âge, les femmes qui ont une rentrée d'argent fixe décident seules pour moins de la moitié d'entre elles (47%) de l'utilisation de leurs revenus, tandis que 42% décident conjointement avec quelqu'un et 12% n'ont absolument aucune participation à la décision. Ces pourcentages varient avec l'âge, les plus âgées (35 ans et plus) ayant plus d'autonomie dans la décision. Cette dernière dépend aussi de l'état matrimonial, les femmes mariées ayant moins de pouvoir de décision alors que les femmes en rupture d'union ou les célibataires jouissent d'une plus grande liberté. Le site de résidence a aussi une grande influence sur la décision. Les femmes urbaines décident seules pour 58% d'entre elles, alors que les femmes rurales 45,3%. L'exercice du pouvoir de décision des femmes augmente avec le niveau d'instruction: 37,5% des analphabètes décident seules contre 56,6% pour celles qui ont fréquenté le cycle secondaire ou plus.

Initiatives et responsabilités locales

En 1995, Madagascar a organisé pour la première fois des élections communales dans le cadre de la politique de décentralisation¹². Cette nouvelle législation délègue aux communes la responsabilité de la gestion des ressources naturelles dans une perspective de pérennisation¹³. Grâce à ces dispositions, les communes peuvent établir leurs programmes et les gérer de façon autonome, en particulier dans le choix des partenaires. La commune devient donc la circonscription de proximité au service des

¹² Loi No 94 007 relative aux pouvoirs, compétence et ressources des collectivités territoriales décentralisées (CTD).

¹³ Loi No 96 025 relative à la gestion des ressources naturelles renouvelables.

populations. Le budget de la commune provient du budget central mais surtout des taxes et impôts prélevés localement. Les communes établissent des Plans communaux de développement (PCD) et préparent un *business plan* ou plan d'affaires¹⁴. Au niveau du développement local, les résultats attendus sont les suivants: les PCD et Plans inter-communaux prennent en compte la dimension environnementale; et des alternatives de développement durable sont mises en œuvre dans le cadre des PCD et des Plans intercommunaux de gestion durable des ressources naturelles (PIGDRN).

Le manque d'expériences des élus en matière de planification et de gestion constitue une contrainte importante pour l'établissement d'un plan d'investissements répondant à leurs besoins en fonction de leur disponibilité budgétaire. C'est ainsi que le MINENVEF et d'autres organismes ont élaboré des guides ou entrepris des expériences pour aider les communes dans cette tâche importante. Voici quelques exemples d'appui aux communes dans le secteur environnemental et forestier.

Organismes d'appui à la gestion de l'environnement

Service d'appui à la gestion environnementale (SAGE)

C'est une association indépendante qui fournit une assistance technique aux populations paysannes pour un développement rapide et durable de leurs zones et pour lutter contre la pauvreté. La première mission de SAGE est de faciliter le transfert de gestion des ressources naturelles par le biais de la gestion locale sécurisée (GELOSE)¹⁵. Cette dernière est un programme d'action sur l'environnement dont le but est de faciliter ce transfert par¹⁶ la mise en place d'une gestion durable des ressources naturelles par le biais de la prise en main, de manière officielle, par le Fokonolona¹⁷, des pouvoirs et responsabilités, ainsi que le suivi; l'intensification et la pérennisation de l'exploitation des ressources naturelles renouvelables (RNR) afin d'améliorer les niveaux de vie des populations rurales et assurer l'avenir des générations futures et l'obtention d'un impact positif et durable sur l'économie et le développement de la zone.

Association nationale pour les activités environnementales (ANAE)

Cette association est chargée d'exécuter le programme de mise en œuvre des actions de développement durable qui visent l'adoption et l'appropriation d'une politique de gestion durable des ressources naturelles par les populations. Les résultats attendus sont multiples au niveau écologique: maintien de la biodiversité, protection de la couverture forestière, diminution de la perte en sols et diminution de la pollution; et économiques afin d'augmenter les revenus. Les résultats sont les suivants¹⁸:

- le montant alloué aux actions environnementales dans les programmes d'investissement communaux s'élève à 2 millions de \$EU;
- 350 000 ménages des zones d'intervention adoptent les actions de développement durable.
- la contribution des filières de la biodiversité dans les recettes communales, atteint un pourcentage appréciable (à évaluer au cas par cas);
- la superficie équivalente en forêts naturelles épargnées par la promotion des énergies alternatives est évaluée à 195 000 ha;
- le taux de satisfaction des bénéficiaires par l'amélioration de la qualité de l'environnement urbain est de 80%.

Exemples d'initiatives locales

Projet de développement forestier intégré dans la région du Vakinankaratra (PDFIV)¹⁹

Il s'agit d'un projet germano-malgache financé par le Ministère fédéral de la coopération et du développement (BMZ) et du Ministère des Eaux et Forêts à Madagascar. Son objectif est de fournir un appui technique aux communes pour la gestion durable des ressources naturelles en utilisant les

¹⁴ Loi No 95 005 du 25 juin 1995. Selon l'Article 6, chaque collectivité doit disposer d'un programme d'investissement public triennal ou quinquennal.

¹⁵ Loi No 96 025 du 30 septembre 1996 sur la gestion des ressources naturelles locales renouvelables.

¹⁶ Guide pour la gestion locale sécurisée.

¹⁷ Collectivité de base au niveau des villages ou hameaux.

¹⁸ PE III.

¹⁹ Planifier ensemble, par Regina Laub Fischer, Projet PDFIV.

méthodes de planification participative²⁰. Ce projet a établi avec les populations communales les conditions-cadre pour démarrer le processus de planification: outils de planification et de communication participatives (diagnostic participatif, méthodes de visualisation), formation de l'équipe d'intervenants (ministères, ONG). Il n'existe pas de statistiques spécifiques sur la contribution des femmes dans les activités mentionnées ci-dessus. Cependant, les responsables reconnaissent tous les faits suivants:

- Les efforts déployés par les responsables locaux pour intégrer l'équilibre du genre, même en l'absence de directives officielles dans ce sens. C'est ainsi qu'un effort particulier est fourni en faveur de la participation des femmes dans les comités locaux de gestion des RN, les programmes forestiers spécifiques et par le personnel d'exécution du programme.
- Les apports positifs des femmes dans les actions environnementales: sérieux, dynamisme, rigueur dans la gestion des fonds, engagement ferme, efficacité. Les bénéfices tirés des retombées sociales des programmes environnementaux: amélioration des infrastructures sociales et éducationnelles dans les projets intégrés de foresterie communautaire, acquisition de compétence en gestion des ressources naturelles et associations, renforcement du statut personnel et du statut social grâce à la prise de responsabilité dans les comités locaux et les associations. Plusieurs femmes, par exemple, sont membres du Secrétariat paysan qui a pris la relève du projet PDIFV dans la région d'Ambatolampy, au sud d'Antananarivo.
- Les bénéfices économiques obtenus, soit directement par la participation aux activités de reboisement, de défense et restauration des sols, d'aménagement des bassins versants, soit indirectement, par le biais d'activités génératrices de revenus, financés par le PSDR selon un protocole d'accord signé avec le PE III. Cet accord couvre en particulier les activités suivantes: nécessité de changement des mentalités, souci de pérennisation des infrastructures par des entretiens réguliers.

Le processus mis en place a eu un impact positif pour le renforcement des capacités des communes: engagement collectif, savoir-faire, indépendance des structures communales vis-à-vis des services administratifs, réalisation d'activités d'intérêt collectif. Le projet a constaté que toutes les communes avaient tendance à privilégier les infrastructures pour satisfaire les besoins prioritaires immédiats: centres de santé, écoles, routes, marchés. En revanche, au niveau des villages, se sont les activités environnementales qui viennent en première position.

PE III

Le PE III prévoit également le volet Promotion de la conservation et de l'utilisation durable des sols. La stratégie d'intervention repose sur un constat de base: l'intéressement des populations locales aux activités environnementales est conditionné et proportionnel au niveau de revenu qu'elles peuvent en tirer.

La dégradation des sols due à une mauvaise pratique culturale entraînant l'érosion et la baisse de fertilité est un facteur majeur de déplacement des populations, en particulier, celles qui se trouvent sur la côte orientale de l'Ile, abritant les vestiges de forêts primaires et les essences les plus précieuses. Elles vont à la recherche de sols plus fertiles pour replanter dans des zones forestières primaires ou secondaires. Cette pression sur le couvert forestier constitue un défi majeur et appelle des mesures alliant des approches autant techniques que psychologiques pour obtenir des changements de comportement. Plus spécifiquement, les actions portent sur les activités suivantes: diminution des pratiques d'agriculture sur brûlis ou *tavy*; aménagement des bassins versants; amélioration de la productivité des *tanety* par l'utilisation de techniques agroécologiques comme le semis direct, les cultures sur couverture morte ou vive, écobuage, installation de structures biologiques comme les haies vives; reboisement avec des essences à croissance rapide; stabilisation des *lavaka* pour limiter l'ensablement des rizières et des vallées en général; protection des berges; amélioration des pâturages, fixation des dunes pour protéger les villages et les terrains de culture.

Bien qu'il n'y ait pas de données spécifiques sur l'impact de ces mesures sur les femmes, il est évident qu'elles font partie des bénéficiaires directs: leur participation dans certains projets de protection des bassins versants montre l'intérêt qu'elles accordent à ces programmes. L'utilisation de techniques agro-écologiques innovantes apporte d'ailleurs des améliorations notables dans leur charge de travail:

²⁰ Idem.

semis, sarclage et entretien des parcelles, etc.; création d'emplois dans les activités de reboisement, les pépinières soit forestières soit agricoles, les travaux à Haute intensité de main d'œuvre (HIMO); meilleur accès à l'eau grâce aux aménagements hydro-agricoles et à l'irrigation; introduction des cultures maraîchères qui apportent des compléments alimentaires et des revenus supplémentaires; pratique des cultures de contre-saison qui permet une valorisation des terres et de la main d'œuvre en période creuse; augmentation de la disponibilité en bois de chauffe, réduisant de beaucoup le temps auparavant consacré à la recherche de combustible pour la consommation domestique et vulgarisation des cultures fourragères, facilitant l'alimentation des animaux et améliorant les conditions de vie ou même survie des habitants des zones forestières. Environ 3 millions de ménages ruraux devraient participer à ce programme sur la durée du PE III. Sur le plan des réalisations physiques, 88 000 ha auront des aménagements anti-érosifs; 80 000 ha des bassins versants dans 158 communes bénéficieront d'activités de lutte contre l'érosion (zones entre aires protégées ou forêts et périmètres irrigués).

Projet de Réserve de la Biosphère de Mananara Nord (RBMN)

C'est un projet de l'ANGAP et de l'UNESCO-MAB qui a commencé en 1987, basée sur la philosophie de réserve et conservation de la biosphère au service de la population locale. Il est parmi les projets d'excellence identifiés par la Communauté européenne en 2000. Ce projet a permis d'établir 14 autres projets de conservation et de développement intégré à Madagascar. Il s'est terminé fin février 2004 après 15 ans d'existence avec un bilan très positif.

Le sous-volet Promotion féminine était intégré dans le volet Développement rural. Il est basé sur le fait que les femmes constituent une porte d'entrée pour les idées nouvelles et un puissant moteur de changement des habitudes et des mentalités²¹. Elles ont donc bénéficié des activités suivantes:

- campagne de sensibilisation sur l'hygiène de base: eau, alimentation, maladies sexuellement transmissibles;
- formation professionnelle des associations de femmes;
- ouverture de la Maison de la femme pour constituer un lieu de rencontre, de formation et vente des produits;
- formation sur les activités traditionnelles: vannerie, couture, tricot, broderie;
- exposition permanente de la production des ateliers féminins et participation à des foires nationales. La couture était l'activité qui attira le plus de candidates: plus de 300 en 1996 elle a atteint un nombre record de plus de 600 en 1997. Les produits de vannerie, de par leur qualité, ont trouvé des débouchés sur le plan national et international. Ce projet a utilisé intensivement les moyens audiovisuels pour la sensibilisation des populations villageoises:
- production de vidéocassettes pour les émissions locales et la télévision nationale;
- émissions radio par l'intermédiaire de la radio locale couvrant une vingtaine de km;
- hall d'information accessible à tous, mais surtout utilisé par les enseignants, les scolaires et les touristes;
- bibliothèques villageoises qui s'adressent à toute la population avec des ouvrages édités par l'UNESCO et le WWF sur la sensibilisation environnementale;
- activités para-scolaires: jardins, pépinières et réserves de graines, concours d'écoles fleuries.
- club vert pour les lycéens;
- manifestations lors de grandes occasions: Fête nationale du 26 juin, Journée mondiale pour l'environnement le 8 mars, Journée internationale des femmes, etc.

Exemples d'appui et d'accompagnement

Ces activités visent à développer les compétences et capacités des populations de toutes les catégories sociales, hommes, femmes, jeunes, et les catégories socio-professionnelles: agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs. Les thèmes de formation couvrent des disciplines variées relatives aux activités de production, à la gestion des coopératives ou bien sur le financement rural. En plus, pour les femmes, sont réservés les thèmes classiques d'éducation sanitaire et nutritionnelle.

²¹ Projet RBMN-Rapport final 2004.

Education environnementale

C'est un thème récurrent qui vise à sensibiliser et à former les populations locales pour mieux participer à la conservation de leurs RN et leur habitat, et mieux gérer leur patrimoine. Elle s'adresse en particulier aux paysans défricheurs, responsables de la déforestation. En général, ce programme intégré dans les projets comprend plusieurs volets: sensibilisation des populations, activités scolaires et parascolaires. Elle utilise divers moyens et méthodes d'information et de communication: réunions, utilisation de moyens audio-visuels, hall d'information, manifestations, affichage. Les élèves sont un public cible privilégié, car se sont des véhicules d'idées nouvelles vers les parents et les communautés. Il en est de même pour les enseignants et les associations de parents d'élèves (FRAM).

Approche genre dans les activités d'animation rurale: le cas d'Ambovombe-Androy²²

Cette activité est le résultat d'une collaboration entre le Programme de formation et d'appui à la gestion des interventions de développement (FORMGED) financé par l'Union européenne et le projet Objectif Sud, exécuté par le GRET. Elle a été réalisée dans la région de l'Androy, une zone semi-aride de l'extrême Sud de l'Ile qui a subi un déboisement massif et est la victime de sécheresse fréquente et d'une intense érosion éolienne. Les effets conjugués des catastrophes naturelles et actions de l'homme font que la zone souffre de malnutrition grave et la famine y fait régulièrement son apparition. Le but était de promouvoir un développement équitable et durable hommes/femmes en réduisant les disparités sociales entre eux. La stratégie adoptée comportait trois points:

- participation des hommes et des femmes sans discrimination à toutes les étapes des actions de développement avec une répartition équitable des responsabilités et prises de décision;
- valorisation de la place de la femme dans la société;
- prise en compte des spécificités hommes et femmes dans leur environnement socioéconomique et culturel.

Le dispositif d'appui est constitué d'animateurs et d'animatrices du volet Développement local du projet, intervenant soit séparément, soit en équipe mixte selon le contexte. Les activités d'animation étaient articulées autour de la construction d'infrastructures de collecte et de conservation de l'eau potable dans les localités les plus vulnérables à la sécheresse. Elles étaient de deux catégories; le renforcement des capacités des populations et des villages bénéficiaires sur le plan technique pour la maintenance de l'infrastructure et la structuration de la communauté par la mise en place de comités de gestion de l'eau où les responsabilités sont réparties de manière équitable. La méthode participative a été largement utilisée et repose sur un système efficace d'information et de sensibilisation de tous les groupes sociaux, la résolution des problèmes culturels ou techniques, l'élaboration de programme commun d'action. Voici quelques exemples de valorisation du travail des femmes pour réduire les résistances dans l'application de l'approche genre²³:

- confier la responsabilité du suivi des travaux aux femmes car elles sont plus présentes dans le village;
- attribuer la gestion du budget aux femmes pour tenir compte de leurs compétences et intégrité;
- utiliser des chants traditionnels pendant les réunions pour attirer les femmes;
- confier la maintenance des impluvia aux femmes.

Voici quelques exemples d'implication des femmes dans les activités du volet développement local du projet:

- création d'associations autour de la gestion des infrastructures;
- intégration de quatre femmes dans l'équipe de gestion des ouvrages;
- réalisation d'un embocagement par l'enrichissement de 65 km de haies de cactus sur 26 sites par une production en régie avec une association de femmes. Chaque site possédait une pépinière d'essences forestières endogènes et exogènes.

Autres mesures pour la création d'environnement favorable

Pour réduire le taux élevé de mortalité maternelle, le gouvernement a privilégié durant les cinq dernières années la construction de Centres de la santé de base (CSB) offrant des soins prénatals et

²² Rapport sur: Les expériences relatives à l'application de l'approche genre dans les activités d'animation rurale – Cas d'Ambovombe-Androy- FORMGED-GRET KIOMBA- Octobre 2006.

²³ Rapport FORMGED Objectif Sud Kiomba.

d'accouchement. Le milieu rural et les zones enclavées constituent des zones prioritaires et bénéficient de la construction ou la réhabilitation de routes de desserte intercommunales et de pistes rurales. L'accès aux points d'eau a été facilité surtout dans les zones victimes de la sécheresse comme le Grand Sud. L'éducation des filles et des femmes est considérée comme importante pour son impact direct sur la fécondité et l'état de santé de la mère et de l'enfant et celles-ci doivent être sensibilisées sur la détection des grossesses à risques et l'utilisation des formations sanitaires pour l'accouchement.

Exemples d'outils méthodologiques

Guide pour la gestion locale sécurisée (GELOSE)

Ce guide, élaboré par le SAGE sous forme de bandes dessinées est destiné à vulgariser la loi No 96 025 et guider la démarche des COBA pour présenter une requête de transfert de gestion. Les étapes, de la sensibilisation au transfert officiel de gestion y sont décrites en détail. Elles tiennent compte des valeurs et traditions malgaches (fihavanana²⁴ firaisan-kina²⁵ au sein du Fokontany²⁶).

Guide pour la plantation d'arbres et l'exploitation rationnelle des forêts

Ce guide, aussi élaboré par le SAGE, est une orientation technique à l'intention des COBA désireuses d'effectuer des reboisements et d'exploiter les forêts de manière rationnelle. Il se base sur les résultats d'expériences réelles réussies à diffuser auprès des populations rurales. Il propose une enquête socioéconomique et une étude des potentialités, en plus de considérations techniques. Ce guide informe les COBA sur les textes législatifs et réglementaires de l'exploitation forestière. Il décrit aussi les formalités à accomplir pour obtenir les droits d'usage et de collecte des ressources forestières selon les coutumes traditionnelles pour les particuliers et les autorisations accordées aux particuliers pour les forêts déjà transférées aux COBA.

Guides élaborés par l'ONE

Intégration du genre dans le Guide MECIE

Le guide s'attache à la pertinence et cohérence des projets et de leur environnement afin d'analyser chaque action et processus, à travers la pratique de chaque secteur ou métier. Les intrants et les extrants de chaque opération sont identifiés et analysés pour statuer sur leur compatibilité avec les normes établies. Les activités forestières sont particulièrement concernées par ces analyses évaluant leur impact sur l'environnement et la perte de la biodiversité. Le promoteur doit préconiser les mesures nécessaires pour atténuer les impacts négatifs, les contrecarrer grâce à des vérifications minutieuses des périmètres protégés environnants. A cet effet, trois listes de contrôle doivent être fournies: la liste de contrôle des composants du milieu biophysique pour les zones sensibles; la liste des composants du milieu biophysique pour les zones non sensibles mais aussi la liste de contrôle des composants du milieu humain.

La vérification des enjeux est une étape importante de cet exercice. Le décret MECIE n° 99 954 du 15 décembre 1999, modifié par le décret n° 2004-167 du 3 février 2004, en donne une définition précise: « les enjeux sont des éléments valorisés de l'environnement susceptibles d'être affectés de façon significative, ou que les impacts environnementaux seront significativement dommageables ». Une attention particulière est donnée aux requêtes touchant le domaine forestier: forêts naturelles, forêts classées, forêts domaniales, réserves forestières, aires protégées, marines ou terrestres comme les réserves naturelles intégrales, les parcs nationaux et les réserves spéciales. Les prescriptions juridiques sont identifiées et vérifiées pour chaque cas: textes principaux et autres dispositions particulières ou spéciales, se rapportant par exemple aux aires protégées ou zones sensibles de la liste UICN.

La participation du public est jugée fondamentale et sollicitée de plusieurs façons dans cette action d'évaluation environnementale: par consultation publique qui concerne trois types d'audience: individus, groupes ou communautés locales directement touchés, affectés ou intéressés; mais aussi par consultation des autorités décentralisées, autorités déconcentrées, autorités traditionnelles, groupes vulnérables.

²⁴ Relations de parenté et d'amitié.

²⁵ Entente, harmonie.

²⁶ Localité géographique et administrative.

Le guide d'intégration du genre dans les outils d'application du décret MECIE précise les définitions et les principes à respecter et tient compte des disparités entre les différents acteurs et recentre les interactions des différents composants d'une population afin de redéfinir les priorités et réaliser un développement économique, social, culturel, durable et équilibré, ainsi bien au sein qu'à l'extérieur des investissements nouveaux ou en cours.

Les efforts d'intégration du genre sont associés à la lutte contre le VIH/SIDA dans un questionnaire spécifique commissionné par l'USAID et réalisé par les points focaux genre de l'ONE. En général, les demandes des populations locales vis-à-vis du porteur de projet concernent des infrastructures sociales (école, puits, centre sanitaire, etc.) ou des aides matérielles ou physiques (routes), comme mesures de compensation. La satisfaction de ces requêtes permet souvent une meilleure insertion sociale du projet et contribue à la durabilité de l'investissement. Les accords avec les populations peuvent donner lieu à l'établissement de cahiers des charges et/ou de protocole d'accord ou convention sociale entre le promoteur et les communautés.

Niveau d'intégration du genre dans les structures existantes

Le niveau d'intégration peut se mesurer à l'aide de trois indicateurs:

- la représentation dans les structures de décision, principalement le comité de gestion;
- la représentation dans les comités techniques;
- l'intégration des activités bénéficiant particulièrement aux femmes dans les programmes de gestion des RN.

Tous les exemples présentés dans le point 5.2 utilisent des méthodes participatives, censées intégrer tous les membres et toutes les couches de la population. Leur succès dépend des degrés d'adhésion de toutes les parties prenantes aux principes et concepts de base. Il en est de même de l'appareil législatif qui semble complet et non discriminatoire. Sur le plan des résultats, même en l'absence de chiffres précis, tout le monde s'accorde à reconnaître les qualités de la contribution des femmes. Des exemples provenant de trois projets vont illustrer ces constats:

Projet PDFIV (Projet d'appui au développement forestier intégré du Vakinankaratra)²⁷

Ce projet d'appui a surtout bénéficié aux jeunes et aux femmes et sa méthodologie est utilisée par d'autres communes de l'Ile. C'est dans le cadre de ce projet que l'étude « Etude et stratégie d'appui à la promotion des femmes à Ambatolampy » a été effectuée. Elle aborde deux aspects complémentaires: la place de la femme dans les communautés de base et la définition des stratégies d'appui à la promotion de la femme dans le milieu rural. Cette étude s'est déroulée à Ambatolampy qui se trouve à 70 km au sud de la capitale. Elle n'est pas représentative de toute l'île, mais peut être considérée comme typique des Hautes Terres. Deux catégories de femmes ont été retenues comme public cible après une investigation préliminaire:

- Les femmes appartenant à la couche défavorisée de deux tranches d'âge: 15 à 27 ans et 34 à 42 ans. Elles sont en majorité illettrées ou ont juste fréquenté une partie du cycle primaire d'enseignement. Elles sont impliquées dans les activités agricoles et surtout l'élevage et ne sont pas propriétaires des terres.
- Les femmes de la couche moyenne de deux tranches d'âge: 27 à 34 ans et 42 à 66 ans. Elles ont fréquenté le cycle secondaire et exercent plutôt des activités commerciales (petit commerce et artisanat) et sont propriétaires de leurs terres. L'étude a analysé six points particuliers dans sa première partie: les conditions d'accession des femmes aux groupements, l'accès à la terre pour les femmes et les groupements féminins, l'accès des femmes à la formation et à l'assistance-conseil, les activités génératrices de revenu, les mesures d'allègement de travail et l'impact des projets.

Accès aux groupements

Les situations des deux catégories diffèrent en ce qui concerne d'abord les facteurs de blocage. Les premières ne disposent pas d'aide familiale et ont des charges de travail au sein du ménage et dans les activités productives. Ce sont des facteurs qui constituent un frein à leur participation aux activités

²⁷ Sensibilisation de la population pour la participation de la femme à la gestion des forêts selon le genre. MEF/GTZ 1998.

d'un groupement. Les paramètres personnels jouent aussi: timidité, manque d'habitude de travailler en groupe, méfiance. Pour les autres, les causes de leur hésitation à joindre les groupements sont plutôt le manque de clarté sur les objectifs de ces derniers et l'insuffisance des moyens pour atteindre les objectifs. Le tableau suivant donne un aperçu des motivations des femmes pour participer aux activités d'un groupement.

Tableau 1. Motivations des femmes pour participer aux activités d'un groupement

Les membres ont toutes les mêmes chances de réussir	96%
Il n'y a pas de problèmes pour l'utilisation et l'exploitation de la terre	78%
Il n'y a pas de problèmes pour le partage des produits et revenus	61%
Toutes peuvent bénéficier des informations/formations	95%
Si le groupement n'existe plus, la terre revient au propriétaire initial (donateur ou prêteur).	36%

Accès à la terre

Deux cas sont ici à considérer: l'accès individuel des femmes à la propriété foncière et l'accès des groupements féminins à la terre. Dans cette zone des Hauts Plateaux, les filles jouissent, au même titre que les garçons, de l'héritage par ascendance de la terre. Il n'y a pas de contraintes juridiques ou légales à l'accès à la propriété foncière, que ce soit par héritage ou par achat. Par ailleurs, la propriété juridique, légale ou informelle n'a pas d'impact sur son utilisation ou son exploitation par les femmes. La décision se prend au sein du ménage, en général, de manière consensuelle. Les problèmes peuvent surgir lorsqu'il y a mésentente au sein de la famille ou en cas de volonté unilatérale d'extension des activités par les femmes pour acquérir des terres de leur propre initiative. Le tableau suivant montre la structure de décision au sein du ménage pour l'utilisation et l'exploitation de la terre.

Tableau 2. Utilisation et exploitation que la femme fait de sa terre

Elle ne décide pas seule de l'utilisation et l'exploitation	67%
Les époux décident ensemble	76%
Quand elle a d'autres terres, elles ne sont pas toutes exploitées faute de moyens	53%
Le moyen de production principal est l'angady	100%
L'exploitation est faite par une ou deux personnes qui se font aider par des salariés selon les besoins	62%

Les groupements féminins ont bénéficié des facilités offertes par les communautés locales d'exploiter des terres communales ou domaniales. Les groupements les plus aisés ont la possibilité de louer ou d'acquérir des terres. Le tableau ci-après décrit le processus d'accès des groupements à la terre tandis que le suivant fournit des informations sur l'utilisation et l'exploitation des terres par les groupements.

Tableau 3. Processus d'accès des groupements féminins à la terre

Intérêt du groupement féminin pour la question	100%
Processus d'accession à la terre:	
empruntée à une des membres	58%
achetée au propriétaire	26%
donnée par un membre	21%
louée à un membre ou non	16%
Facteur bloquant: pas de blocage	
par rapport à la famille	64%
par rapport au mari	64%
par rapport aux us et coutumes	68%
par rapport à l'administration	52%
Facteur favorisant: tous les membres peuvent exploiter les terres	96%

Tableau 4. Utilisation et exploitation de la terre par les groupements

Riziculture	44%
Culture sèche	36%
Culture maraîchère	16%
Aviculture	20%
Pépinière	40%

Tableau 5. Autres activités des groupements féminins

Vannerie	28%
Couture	52%
Démonstration culinaire	36%
Information (formation en santé, propreté, puériculture)	44%

Projet d'appui à la valorisation des bassins versants et des périmètres irrigués²⁸

Ce projet pilote qui s'est terminé fin 2006 avait quatre objectifs principaux: protéger et valoriser les bassins versants; améliorer les niveaux de vie des producteurs; responsabiliser les acteurs locaux dans la gestion des bassins versants et enfin tester des approches et des technologies innovantes. Les axes d'interventions couvraient les points suivants:

- gestion de l'eau et des périmètres;
- gestion des tanety²⁹ et conservation des eaux et des sols;
- augmentation de la production agricole;
- sécurisation foncière;
- mise en place du cadre institutionnel et renforcement de capacité.

Le genre n'était pas explicitement mentionné dans le plan d'opération. Il n'a pas fait non plus l'objet d'évaluation spécifique, faute de moyens. Cependant, les responsables nationaux et internationaux s'accordent à dire que la participation des femmes était sollicitée et effective dans toutes les démarches du projet:

- identification des sous-bassins comprenant une détermination sociale;
- constitution de groupes de contacts par sous-bassins versants après sensibilisation et animation pour aboutir à la mise en place de groupes d'usagers;
- élaboration du Plan d'aménagement après un diagnostic participatif;
- création de Comité de gestion du bassin versant comprenant des femmes comme membres, même en nombre limité;
- mise en œuvre du Plan d'aménagement, en particulier par la mise en relation du comité de gestion, des structures d'appui et des usagers;
- suivi-évaluation de l'impact coûts-bénéfices.

Le bilan du projet est résolument positif en ce qui concerne la dynamisation et la responsabilisation des groupes. Cela s'est traduit par une meilleure intégration des usagers, dont les femmes, ainsi que par le renforcement des liens sociaux. Les capacités de production des usagers ont été renforcées grâce à un accompagnement de proximité et la recherche-action. Les thèmes techniques étaient très diversifiés: production, gestion de l'eau et des sols, activités sociales appuyées par l'introduction d'innovations technologiques. Les thèmes sociaux concernaient en particulier les femmes: éducation nutritionnelle, artisanat, informations sur le VIH/SIDA.

Niveau de prise en charge de la femme

La destruction des ressources naturelles pose des problèmes pour l'approvisionnement en matières premières vu le rythme de croissance de certaines variétés prélevées de Pandanus (ketra, rambo, tsirika³⁰) et des cypéracées (horefo, penja³¹, etc.). Dans certaines zones, l'exploitation irrationnelle et inappropriée du raphia³² l'a fait disparaître. Face à ces contraintes, le projet RBMN a développé une plantation de Pandanus. C'est ainsi que 6 375 pieds ont été plantés dans de nombreuses localités à forte densité de population et loin des aires protégées.³³

²⁸ Projet exécuté par le MAEP sur financement FAO dans les zones d'Itasy et Anjozorobe pour trois communes.

²⁹ Terrains sur flancs de collines assez érodés, recouverts d'herbacées vivaces.

³⁰ *Pandanus sp.*, *Pandanus vandammii*, *Pandanus madagascariensis*, Pandanacée.

³¹ *Eliocharis plantaginea*, Cypéracée et *Lepurona mucronata*, Cypéracée.

³² *Raphia farinifera*, Palmier.

³³ Rapport final RBMN.

7. BASE DE DONNEES SUR LES FEMMES TRAVAILLANT DANS LE SECTEUR FORESTIER

Le manque de données globales nationales sur les femmes travaillant dans le secteur forestier a été maintes fois mentionné dans ce document. L'administration forestière, le Département des Eaux et Forêts de l'ESSA et l'Université de Madagascar font exception et offrent des données tirées de projets et études spécifiques qui donnent un aperçu de la contribution des femmes dans les activités forestières.

Officiellement, très peu de femmes sont impliquées dans les activités d'exploitation ou d'exportation forestières. Les informations données ici concernent les femmes rurales. Par ailleurs, il a été jugé utile de fournir des données socio-démographiques et sur l'éducation en raison de leur importance pour la compréhension du niveau socio-culturel des femmes, car elles affectent leur statut et influencent les autres activités. Constituer une base de données sur les femmes dans la foresterie est une étape importante et indispensable pour les rendre visibles mais cela requière des ressources importantes.

Données socio-sanitaires et démographiques

Etat sanitaire des femmes

Espérance de vie à la naissance

On note une amélioration ces 10 dernières années: en 1997, le taux moyen pour l'ensemble était de 54,4% (55,2% pour les femmes et 53,3% pour les hommes). En 2001, il a augmenté sensiblement: 56,3% pour l'ensemble (57,2% pour les femmes et 55,3% pour les hommes).

Mortalité maternelle

Elle est très élevée, supérieure à 500 pour 100 000 naissances vivantes en 1997; 32,4% des cas sont dus aux complications de la grossesse et 40% aux avortements. Les causes sont variées: insuffisance et éloignement des centres sanitaires d'accueil, facteurs culturels: réticence à se faire accoucher par un homme, coût et insuffisance des transports, coûts d'hospitalisation, achat de layette, connaissances obstétricales insuffisantes des agents d'accouchement et manque d'hygiène.

Tableau 6. Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)

	ENDS 1992	EDS 1997
Direct	596	488
Indirect	529	507

Source: RNDH 2003.

Maladies

La prévalence des maladies courantes présente peu de différence entre les hommes et les femmes. Par contre, pour les autres maladies relatives à son rôle reproductif, le taux est plus élevé pour les femmes. Le taux d'incidence des maladies est aussi élevé pour les femmes que pour les hommes en milieu rural alors qu'il existe une petite différence dans les taux de fréquentation des hommes et des femmes, en faveur de ces dernières.

Tableau 7. Type de maladies en milieu rural (en %)

	Paludisme	Diarrhée	Grippe	Autres
Hommes	28,6%	9,3%	22,4%	39,7%
Femmes	23,0%	8,3%	24,9%	43,8%

Source: EPM, 1999.

Tableau 8. Taux d'incidence des maladies et fréquentation des centres de soins (%)

	Taux d'incidence de la maladie		Taux de consultation en cas de maladie	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Urbain	8,7%	9,8%	65,2%	58,0%
Rural	11,4%	11,2%	40,9%	43,7%

Source: EPM, 1999.

Santé reproductive

Il y a une grande disparité entre la capitale, les autres chefs lieux de province, et les milieux (urbain ou rural). Selon les types d'enquête et les années (entre 1992 et 2000), le taux pour la capitale varie de 51,1% à 59,4% pour l'ensemble des méthodes de contraception. En milieu rural, pour cette même catégorie, le taux varie de 11,9% à 14,3% pour la même période.

VIH/SIDA

Même si le taux national reste faible (0,8%) pour l'ensemble des hommes et des femmes, on note un nombre plus élevé de femmes affectées par le virus surtout dans les classes d'âge critiques: 15-19 ans, 20-24 ans, 25-29 ans, et 30-34 ans.

Taille des ménages

La taille moyenne des ménages malgaches est de 4,9 personnes. Les ménages ruraux qui constituent 80% de l'ensemble ont une taille importante: 4,9 personnes contre 4,6. Les ménages malgaches ont de nombreux enfants, 6 ménages sur 10 comportant 4 à 7 personnes. En milieu rural, 9,8% des ménages ont plus de 10 personnes et 18,9% des ménages sont dirigés par une femme, soit 14% de la population totale. Le taux est plus important en milieu urbain car il atteint 20,3%³⁴. Le taux moyen de fécondité de la femme malgache est de six.

Mouvements de populations

Il s'agit des mouvements de population enregistrés et connus: des campagnes vers la villes, entre villes et entre régions. Les mouvements des populations forestières pratiquant la culture itinérante sur brûlis ne sont pas documentés. Souvent, les communautés se déplacent chaque fois sur les lieux nouvellement défrichés et construisent des campements provisoires très sommaires pendant la saison culturelle. Il en est de même pour les travailleurs dans les exploitations forestières, accompagnés de leurs familles ou bien pour les familles de charbonniers. La migration des populations rurales est moins importante que dans les zones urbaines: 6% contre 15%. La mobilité des personnes est liée au degré d'instruction et augmente en fonction du niveau: 4% pour les « sans instruction », 20% pour ceux qui ont un niveau secondaire et 7% pour ceux du niveau supérieur, de type universitaire. Le taux de migration des individus ayant suivi un niveau supérieur est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain: 39,5% contre 34,9%.

Données sur la formation et l'enseignement

Enseignement primaire

Le nombre d'élèves, garçons et filles, accédant à l'enseignement primaire est sensiblement le même. On note en 10 ans (entre 1991 et 2001) une augmentation significative: + 50% dans les deux catégories pour un total de 2.307.500 d'enfants scolarisés³⁵. Cependant, si les taux de redoublement des garçons et des filles ne présentent pas beaucoup de différence pendant tout le cycle du primaire, le taux d'abandon des filles y est supérieur. Leur taux de survie va jusqu'à 30% en 7^{ème}³⁶.

Enseignement secondaire

Dans le secondaire, la disparité garçon/fille est plus prononcée, en ville comme en zones rurales. Le taux moyen de fréquentation des deux sexes dans le secondaire est très faible: 12% contre 41% en milieu urbain. Dans les deux cas, le taux de fréquentation des filles est inférieure: de 11 à 17 ans il est de 18%

Accès à l'enseignement supérieur

Pour l'année universitaire 1997/1998, les universités de Madagascar ont accueilli un total de 8 741 étudiants dont 68,1% de garçons et 31,9% de filles. En 1999-2000, l'effectif total était de 11 012 dont 29,4% de filles et 70,6% de garçons³⁷.

Accès à la formation professionnelle

Les études concernent les activités du tertiaire et de l'agriculture. Pour l'ensemble des filières, les filles constituaient en 1996-1997 37,9% de l'effectif et les garçons 72,1% pour un nombre total de

³⁴ Source: INSTAT/DSM/EPM 2005.

³⁵ Source: Statistiques sur le système éducatif malgache, MINESEB-METFP-INSTAT mars 1999.

³⁶ Source: Tableau de bord social, secteur éducation – juillet 2002, MINESEB/PNUD.

³⁷ Source MFTP: Calcul PNUD.

7 811 étudiants. En 1999-2000, ces taux étaient respectivement de 29,4% et 70,6%. Les filles dominent dans le tertiaire: 72% en 1996/97 et 65,1% en 1999-2000. En revanche, elles sont minoritaires dans les filières agricoles: 0% en 1996-1997 et 34,4% en 1999-2000. De toutes façons, cette discipline compte un effectif très réduit, toujours inférieur à 100³⁸.

Accès à l'éducation non formelle

Environ 11 millions³⁹ de personnes devraient bénéficier de l'éducation non-formelle: enfants déscolarisés, illettrés, groupes défavorisés, enfants d'âge préscolaire. Il n'existe pas de données sur les offres d'éducation non formelle et le nombre de bénéficiaires. Une enquête MICS 2000⁴⁰ révèle que des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans (14% des filles et 12%) ont suivi un programme d'éducation non formelle couvrant des domaines très variés: éducation sportive ou religieuse, scoutisme, activités culturelles.

Les cours d'alphabétisation pour les adultes sont dispensés par le gouvernement, les ONG, les associations privées ou bien les missions religieuses. Les projets de développement comme le Programme de promotion de l'emploi et des revenus (PPER) financé par le PNUD et exécuté par le Ministère de la fonction publique et des lois sociales (MFPLS), l'alphabétisation fait partie intégrante de ses activités. Ses publics cibles sont principalement les jeunes sans emploi et les femmes défavorisées. En 2006, 280 000 personnes dans 15 régions ont bénéficié d'une formation professionnelle qualifiante, avec une composante alphabétisation, si c'est nécessaire, surtout en milieu rural. Les méthodes utilisées sont variées et de plus en plus performantes. Parmi elles, on peut distinguer la méthode AFIDE (Alphabétisation fonctionnelle et intensive pour le développement).

Données sur la femme et l'emploi

Population active et taux d'occupation

Le taux d'activité à Madagascar était de 88% en 2005 pour les personnes âgées de 15 à 54 ans. Il est élevé chez les enfants de 6 à 14 ans et atteint 20%. La moyenne pour toutes les classes d'âge était de 64,6%. L'agriculture occupe 91% de la population active; 2% se trouvent dans l'artisanat et 1% dans le commerce. Le taux de chômage en 2005 était de 2,8% pour l'ensemble et de 2,6% pour la tranche d'âge de 15 à 64 ans. Plus important en milieu urbain (7,1%), il n'est que de 1,7% en milieu rural, il est aussi élevé chez les femmes, respectivement 3,6% et 2%. En milieu rural, 89,9% des actifs sont dans le secteur primaire, 0,1% dans l'industrie. On note une présence féminine supérieure dans les activités commerciales: 6% des emplois féminins contre 3% chez les hommes. En 2004-2005, l'effectif des exploitations agricoles était de 2 428 500 pour lesquelles 84,7% sont dirigés par des hommes et 15,3% par des femmes. 15% des femmes chefs de ménage (CM) sont des travailleurs indépendants contre 7,3% chez les hommes. Le taux d'inactivité ou de chômage est plus élevé chez les femmes: 11% contre 3% chez les hommes. En milieu rural, chez les CM femmes, 45,9% sont des petits exploitants agricoles, 9,0% des moyens exploitants et 2,3% de grands exploitants. Chez les hommes, les taux sont respectivement de 50,00%, 16,3% et 3,2% pour ces catégories socioéconomiques.

En ce qui concerne la situation matrimoniale, les femmes deviennent des chefs de ménage lorsqu'elles sont célibataires ou bien à la suite de décès ou du départ du mari. Plus de la moitié des CM hommes ou femmes ont entre 30 et 40 ans. L'âge moyen des chefs de ménage est de 48 ans pour les hommes et 43 ans pour les femmes. Seulement 13% des ménages sont dirigés par une personne en âge de la retraite.

Accès à l'emploi des cadres supérieurs forestiers

Il n'y a pas de discrimination basée sur le sexe dans l'accès à l'emploi des sortants de l'ESSA-Forêts. Jusqu'en 1990, le principal employeur des jeunes ingénieurs forestiers était l'administration forestière. A partir de 1991, les ingénieurs forestiers, hommes et femmes, sont recrutés par les projets et les ONG oeuvrant dans les programmes environnementaux ou de développement rural.

Salaire et revenu

Le taux de salarisation est très faible à Madagascar car 86% des emplois sont exercés à titre d'aide familiale et 34,2% sont des emplois indépendants ou patrons, et moins de 1% ont des postes

³⁸ Idem.

³⁹ EDS 2004.

⁴⁰ Idem.

d'encadrement. Globalement, le taux de salarisation des femmes est de 10,8% car 70% des femmes sont des aides familiales, 16% sont dans les catégories des indépendants. Le salaire annuel moyen est de 991 000 Ar (équivalent plus ou moins à 470 \$EU, soit à peu près 41 \$EU mensuel). Le niveau de salaire moyen en milieu rural tombe à 395 \$EU par an.

Données sur la discrimination entre les sexes

Statut de la femme au sein du ménage

Le statut de la femme au sein du ménage se mesure selon quatre critères⁴¹: l'utilisation des revenus et contribution aux dépenses du ménage, le contrôle du revenu des femmes, la prise de décision dans le ménage et enfin l'opinion de la femme sur la violence conjugale.

Utilisation des revenus et contributions aux dépenses du ménage

La femme n'a pas d'autonomie complète pour l'utilisation de ses revenus. C'est en milieu urbain qu'on trouve le pourcentage de femmes prenant seules la décision, 57,7% par rapport à 42,7% pour les femmes rurales. Celles qui ont un niveau d'instruction plus élevé ont le plus grand pouvoir de décision 56,6% contre 37,5% pour les « sans instruction ». En ce qui concerne la contribution aux dépenses du ménage, les pourcentages les plus élevés se trouvent chez les femmes divorcées: 57,7%, les femmes de la province de Toamasina: 58,8%, les femmes de plus de 45 ans: 53,4%. Les pourcentages les plus faibles se rencontrent dans la province de Tuléar: 24,5% et chez les femmes du niveau secondaire ou plus: 36,8%.

Prise de décision dans le ménage

La même enquête EDS MD III analyse le pouvoir de décision des femmes dans les grandes rubriques suivantes: propres soins de santé, grands achats du ménage, achats quotidiens du ménage, visites de la famille ou des proches et repas à préparer chaque jour. Les grandes décisions se prennent conjointement entre mari et femme: 57,2% des soins de santé; 68,2% des grands achats du ménage; 73,3% des visites à la famille ou aux proches. Par contre, pour les achats quotidiens et l'alimentation, les femmes jouissent d'une grande autonomie: 61,4% pour la première catégorie, 78,4% pour la seconde. On constate que l'état matrimonial influe peu sur ces pourcentages car les femmes qui ne sont pas en union partagent de toute façon le pouvoir de décision avec quelqu'un d'autre. Quel que soit le lieu de résidence ou le niveau d'instruction, 40 à 45% d'entre elles couvrent la totalité des dépenses du ménage à l'exception de celles qui ont un niveau d'éducation secondaire où 36,8% prennent en charge toutes les dépenses. Dans tous les cas de figure, les femmes qui ne contribuent pas du tout aux dépenses du ménage représentent un pourcentage très faible: entre 5,4 et 8,7%.

Opinion des femmes sur la violence conjugale

Concernant la violence conjugale, il est surprenant de constater que 28% des femmes l'approuvent lorsqu'elles enfreignent au moins un des cas suivants: négligence culinaire, discussion des ordres, sortie sans avertissement, négligence des enfants, refus de rapport sexuel, contre 9% des hommes. La justification la plus élevée est dans le cas des enfants: 25%. Les plus faibles concernent le refus de rapport sexuel: 6%, et la non obtempération aux ordres: 3%.

Pour les hommes, il est curieux de constater que c'est chez les jeunes de 20-24 ans que la justification de la violence est la plus élevée: 10%, ainsi que chez ceux en rupture d'union: 10%. Il y a disparité entre les opinions des hommes du milieu urbain et ceux du milieu rural. Ils sont respectivement de 6,8% contre 8,5% qui approuvent la violence contre les femmes ayant enfreint au moins un des cas mentionnés ci-dessus. Presque la totalité des femmes, entre 87 et 90%, estime être en droit de refuser les rapports sexuels avec les hommes dans des situations spécifiques: après accouchement, en cas d'adultère, ou de présence de maladie transmissible. On note une convergence d'opinion entre hommes et femmes à ce sujet. Certaines catégories d'hommes n'admettent pas du tout de refus, quel que soit le cas: 15%.

⁴¹ Enquête démographique et de santé 2003-2004. INSTAT / ORC Macro Calverton, Maryland, Etats-Unis, 2005.

Statut des femmes dans la vie économique

Il y a une évolution positive dans le rapport entre salaire féminin et masculin dans la catégorie des cadres et celle de la main-d'œuvre sans qualification, respectivement 75,3% et 74,7% entre 1993 et 2001. L'écart se trouve toujours autour de 25% en défaveur des femmes. En revanche, la situation dans la catégorie des employés et ouvriers s'est détériorée pour passer de 64,5% en 1993 à 59,5% en 2001. Cette situation a influencé négativement la situation de l'ensemble qui est passée de 64,4% à 61,8% pour les mêmes années de références.

Tableau 9. Structure des emplois par catégorie socio-professionnelle et genre

Catégorie socio-professionnelle	Hommes	Femmes	Total
Cadres supérieurs	4,3%	1,8%	3,1%
Employés et ouvriers	13,8%	8,9%	11,4%
Main d'œuvre sans qualification	5,0%	3,0%	4,0%
Indépendants ou patrons	54,6%	33,6%	44,4%
Aides familiales	22,3%	52,7%	37,0%
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source: INSTAT-EPM, 2001.

Statut des femmes dans la vie sociale et politique

L'indice de participation des femmes à la prise de décision est bas, en contraste avec les progrès du système éducatif et au niveau économique. En effet, leur présence au sein du gouvernement et de l'Assemblée nationale reste faible. Pour le premier, le nombre de femmes ministres n'a jamais dépassé cinq pour une moyenne de 25 portefeuilles ministériels pendant la 3^{ème} République. Dans le présent gouvernement, on compte une femme ministre à part entière et deux vice-ministres pour un total de 23 membres. Il y a 60 femmes maires ou adjointes sur les 2 500 maires que compte le pays.

Données sur le rôle économique des femmes

Répartition de la population active féminine dans les secteurs économiques

Les femmes sont présentes dans tous les secteurs d'activités. Le Tableau ci-dessous présente la répartition de la population active féminine selon les secteurs.

Tableau 10. Occupation des femmes (%)

Caractéristiques	Cadres Technicien-Gestion	Employée	Ventes et services	Manuel qualifié	Manuel non qualifié	Agriculture	NSP/ND	Total	Effectif
Etat matrimonial									
- Célibataire	2,4	1,8	19,4	2,3	8,9	64,0	1,2	100,0	962
- En union	3,0	1,0	14,1	2,4	5,7	73,8	0,1	100,0	4 367
- Divorcée/séparée /veuve	2,2	0,8	21,6	1,7	6,4	67,2	0,1	100,0	1 039
Milieu de résidence									
- Capitale	10,7	7,6	52,7	2,4	24,5	1,7	0,4	100,0	271
- Ensemble urbain	7,4	2,8	40,6	2,5	11,4	34,3	1,0	100,0	1 278
- Milieu rural	1,6	0,6	9,9	2,2	5,0	80,5	0,1	100,0	5 090
Niveau d'instruction									
- Sans instruction	0,0	0,0	5,4	1,0	1,0	92,6	0,0	100,0	1 598
- Primaire / alphabétisée	0,1	0,0	13,3	2,2	4,1	80,3	0,1	100,0	3 228
- Secondaire ou plus	11,3	4,4	33,1	3,6	16,4	30,2	1,0	100,0	1 542

Source: EDSMD III Madagascar 2003-2004.

Quel que soit l'état matrimonial, le milieu de résidence, le niveau d'instruction, l'écrasante majorité de la main d'œuvre féminine se trouve dans le secteur agricole. Les taux les plus élevés concernent les femmes en union: 73,8%, celles vivant en milieu rural: 80,5%, et les « sans instruction »: 92,6%. A part la capitale, on peut parler d'agriculture urbaine pour les femmes car 34,3% d'entre elles sont concernées par cette activité. On note que plus de la moitié des femmes urbaines se trouvent dans le sous-secteur ventes et services, mais à des niveaux de subordonnés. Pour l'ensemble, ce sont les femmes ayant un niveau secondaire ou plus qui y sont les plus nombreuses: 31,1%. Le pourcentage de femmes ayant une qualification professionnelle est faible partout, avec le taux le plus bas pour les «

sans instruction »: 10%, suivi par les femmes divorcées/séparées ou veuves: 1,7%. Les femmes cadres, que ce soit dans un domaine technique ou bien dans la gestion se trouvent dans la capitale: 10,7%, et possèdent un niveau secondaire ou plus. Seulement 1,6% d'entre elles se trouvent en milieu rural.

Il n'y a pas de différence notable entre la proportion d'hommes travaillant dans le secteur agricole: 71% et celle des femmes: 68%. Cependant, il y a une grande disparité en ce qui concerne la superficie cultivée, le taux d'accès au crédit et le nombre de main d'œuvre à disposition. Paradoxalement, malgré un accès plus limité aux intrants, ce sont les femmes qui utilisent le plus d'intrants et les services de vulgarisation agricole. Leur productivité est supérieure à celle des hommes.

Tableau 11. Actifs des ménages agricoles selon le sexe du chef de ménages

Main d'œuvre adulte	Tous ménages	Hommes	Femmes
par ménage	1,8	1,9	1,3
homme par personne	0,2	0,2	0,3
femme par personne	0,2	0,2	0,3
adulte par personne	0,4	0,4	0,4

Tableau 12. Caractéristiques des exploitations agricoles dirigées par les hommes et les femmes

Rubriques	Femmes	Hommes
Superficie totale cultivée	0,9 ha	1, 4 ha
Superficie moyenne par exploitation	0,3 ha	0,4 ha
Taux d'utilisation des intrants	14,3%	9,9%
% ayant accès à la vulgarisation	14, 0%	9,1%
Taux d'accès au crédit	1,1%	1,3%

Source: INSTAT EPM 1999.

Les femmes dans le secteur informel

La situation internationale de mondialisation et les crises internes, notamment celles de 2002, ont provoqué des changements profonds dans la société malgache. Elles ont particulièrement affecté la répartition des rôles et les responsabilités au sein des ménages. L'homme n'est plus le seul pourvoyeur de revenus car les besoins du ménage ont augmenté en raison de plusieurs facteurs: hausse du coût de la vie, changement des structures des besoins et des modes de vie, accélération de la pauvreté. Les femmes ont donc dû se lancer sur le marché du travail, souvent sans préparation ni qualification. C'est ainsi que la majorité d'entre elles se sont retrouvées dans ce secteur, surtout en milieu urbain. Elles y occupent 47% des emplois informels, 45% d'entre elles travaillent comme travailleuses indépendantes, surtout dans le petit commerce et la transformation des produits alimentaires⁴². C'est la région surpeuplée de Fianarantsoa qui fournit la plus grande proportion des aides familiales. Les revenus tirés de ces activités informelles, quoique vitaux pour la famille, mettent les femmes dans une situation de précarité: rémunérations moins élevées et irrégulières, aucune sécurité sociale, conditions de travail déplorables et concurrence des jeunes de 30% dans l'informel⁴³.

L'impact au niveau des familles est mitigé: il est positif à cause d'un apport de revenus supplémentaires pour satisfaire les besoins de la famille et faire face aux multiples responsabilités des femmes. Ils lui confèrent un certain statut en diminuant la dépendance vis-à-vis des hommes. En revanche, ces activités désorganisent complètement la vie familiale et ont une incidence négative sur l'équilibre alimentaire.

⁴² Enquête MADIO 1998.

⁴³ Idem.

8. RESEAUX DE FEMMES DANS LE SECTEUR FORESTIER

Le mouvement associatif féminin est considéré par le gouvernement comme un élément important du dispositif institutionnel de promotion de la femme et du genre. Une loi définit d'ailleurs le régime particulier des ONG. Les associations féminines malgaches se sont développées très rapidement en suivant le mouvement mondial.

Réseaux existants

Au niveau mondial

La Conférence de Rio en 1992 est un succès si l'on considère l'inscription des sujets féminins à l'ordre du jour et dans le document final de l'Agenda 21. Cette victoire qui constitue un pas important, n'a pourtant pas été suffisante car, par la suite, les applications pratiques n'ont pas été effectives. Au niveau des Etats, les déléguées devaient, comme conditions préalables, réussir à convaincre les politiques.

Les recommandations et résolutions de cette conférence, tout en n'ayant pas force de loi, représentent cependant des références morales. Chaque pays s'est donc efforcé d'élaborer un Agenda 21 national. A Madagascar, les Programmes environnementaux successifs en sont un exemple concret. Au niveau des femmes, les efforts ont porté sur la réforme de l'approche environnementale, basée à présent sur la participation et la transformation des comportements. Une plus grande liaison est faite entre l'économie, l'écologie et le social. Cette démarche serait une garantie pour une plus grande durabilité et le respect de l'équité sociale.

En 1995, lors de la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes à Beijing, le « village global des femmes » à Haïrou a regroupé les ONG et associations féminines. L'objectif était de capitaliser sur leurs expériences du mouvement et du combat, sur les organisations féminines et la politique féminine sous le signe de la mondialisation. C'est ainsi que des groupes très divers par les objectifs, les tailles, les ressources, l'envergure territoriale, se sont retrouvés lors de ce forum mondial. Une innovation de taille à signaler: la représentation de la base, celle des villages et des bidonvilles, pour parler de leurs problèmes quotidiens. Cette diversité et ces différences font la force de « l'Internationale des femmes » sans chercher forcément, ni le consensus, ni les perspectives et stratégies communes. Cette rencontre a souligné l'importance des réseaux qui facilitent les échanges d'expériences et la création d'alliances. La constitution de réseaux a permis en effet aux femmes issues des minorités et les marginalisées de construire leur identité et de lutter contre la discrimination et l'exclusion. Elle permet également de rompre l'isolement et d'accéder à de nouveaux faisceaux d'information, de découvrir de nouveaux horizons politiques et de tirer profit des Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Sur le plan national

Grâce au mouvement mondial et fortes des leçons apprises lors de ces fora internationales, les femmes malgaches se sont activées pour intégrer le concept genre au niveau national jusqu'au niveau local pour faire régner plus de démocratie. Elles ont également réussi à élargir les sphères d'intervention pour inclure leurs préoccupations immédiates et de survie: problèmes sanitaires, assainissement du milieu, traitement des déchets et des eaux usées, activités génératrices de revenus compensatrices ou alternatives. Elles sont devenues des interlocutrices incontournables dans le développement des stratégies et politiques nationales.

Au niveau décentralisé, les modes de communication au niveau communal sont aussi rénovés pour susciter plus de participation de la part de toutes les couches sociales sans discrimination de sexe. L'organisation des COBA a permis aux femmes de mieux s'infiltrer petit à petit dans les négociations et les prises de décisions au niveau local. La liste des ONG féminines nationales figure en Annexe. La plupart travaillent aussi bien en milieu urbain que rural. Trois d'entre-elles méritent cependant d'être mentionnées:

- L'Association Dinika sy Rindra ho an'ny Vehivavy – DRV- F3CM. C'est une des plus importantes et des plus visibles sur le plan national et international. Sa mission principale est de mobiliser et responsabiliser les femmes malgaches, d'instaurer un véritable partenariat entre l'homme et la femme. Dans ce cadre, elle met en œuvre un système d'information et de communication, une plate-forme de dialogue et de concertation au sein des ONG avec les pouvoirs

publics, les partenaires bilatéraux et multilatéraux. La formation en genre constitue la pierre angulaire de son intervention pour renforcer les capacités nationales et professionnaliser les associations et ONG féminines. Elle participe à la préparation des différents rapports ou contributions de Madagascar aux fora internationaux afin d'assurer une meilleure représentativité des femmes malgaches.

- La Confédération des associations *Femmes et développement* opérant surtout en milieu rural.
- L'Association des femmes rurales et agricoles.

En dehors de la délégation gouvernementale menée par le Ministère de la population et de la condition féminine, les ONG et associations féminines étaient représentées au forum des ONG. Le groupe principal était « Le groupe de concertation et de coordination DRV- F 3 CM ». Elles ont été très présentes à la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes à Beijing⁴⁴. Par ailleurs, à travers les six conférences organisées par les Nations Unies entre 1992 et 1996, les femmes malgaches ont eu une participation accrue sur la scène internationale avec l'espoir, au retour, d'avoir une influence sur la politique nationale sur les six thèmes traités. Le travail d'institutionnalisation du genre s'est donc poursuivi avec plus ou moins de bonheur.

Renforcement de la collaboration inter-sexe au niveau national et régional

Réseau au niveau de l'Association des ingénieurs forestiers

Au niveau de l'administration forestière qui employait presque la totalité des cadres forestiers, l'esprit de corps était très prononcé dans la période post-indépendance des années 60. Tous les cadres de l'époque ont été formés à l'extérieur et voulaient participer au mouvement de reconstruction nationale en se forgeant une identité, malgré les origines et les niveaux différents. Il s'est détérioré par la suite, en partie en raison de l'entrée de la première femme forestière en 1976 à l'ESSA et dans l'administration forestière en 1980. Les ingénieurs forestiers masculins estiment que le plan de carrière voulant que le cadre forestier acquière ses galons à travers toute la hiérarchie de l'administration a été bousculé par la nomination « intempestive » de femmes dans les fonctions les plus élevées de l'institution. La perte du comportement paramilitaire est un autre problème. L'appréciation de la valeur et de l'utilité de l'AIFM (Association des ingénieurs forestiers malgaches) qui ne regroupe pour l'instant que 50 personnes sur les 400 que compte le pays, est très divergente. Indispensable pour les uns, elle est considérée comme inutile par d'autres, en tous cas elle n'est pas capable de défendre la cause des agents forestiers. D'aucuns recommandent de revoir le Code de déontologie forestière pour éviter la politisation et surtout, la manipulation politique.

Sous l'impulsion de la DG de la DGEF, l'AIFM, composée à présent des seuls sortants de l'Université de Madagascar en raison du départ à la retraite des autres, reprend actuellement un second souffle. La Vice-Présidente, avec quelques autres femmes, sont parmi les éléments les plus actifs dans cette action de réhabilitation et de consolidation. Pour l'instant, il n'est pas question de créer un groupe séparé pour les femmes qui ne représentent d'ailleurs que 10% de l'effectif de l'AIFM.

Département des Eaux et Forêts de l'ESSA

Au niveau des enseignants et chercheurs, l'effectif est trop faible pour constituer un groupe séparé. En effet, on n'y compte que 15 personnes dont deux femmes. En revanche, l'idée de l'importance des associations et des réseaux peut être inculquée dès les années d'études. La constitution d'un annuaire des anciens élèves est aussi un outil de base important pour faciliter la communication.

Programmes spécifiques et projets

Le mouvement associatif concerne surtout les femmes organisées autour d'activités politiques, sociales ou économiques. Très localisées et spécifiques, il est rare qu'elles adhèrent à une association plus large, du moins pour ce qui concerne les deux dernières catégories. Elles se créent en général sous l'impulsion des responsables de projet en tant que stratégie de promotion du développement égalitaire.

⁴⁴ Rapport sur l'axe d'action: Genre et développement –GED. DRV / F3CM.

Actions en faveur du réseautage

Actions préalables et d'accompagnement au réseautage

A part pour quelques individus, la mise en réseau au sein de la DGEF est un phénomène nouveau, surtout pour le genre à créer de toute pièce. Pour cela, il y a un certain nombre de mesures à prendre et les étapes pourront être déterminées une fois la décision prise sur son intérêt et utilité. Cela demandera un travail intensif de sensibilisation et de préparation sur le plan technique. Il s'agira d'identifier les personnes et, la ou les structures les plus indiquées pour le promouvoir. Les principales activités préparatoires sont les suivantes:

1. Définir, de manière participative, les objectifs du réseautage avec les entités suivantes: les représentants de l'administration forestière, de l'ESSA, des associations féminines des différents programmes environnementaux et forestiers, avec l'appui technique de la DGEF, de la DRV/F3CM, de la CAFED, du syndicat des exploitants forestiers, du Réseau genre et d'autres associations ou services jugés pertinents. Les discussions porteront principalement sur:
 - la problématique genre dans le secteur forestier;
 - l'importance du genre dans ce secteur sur le plan social, économique, et culturel;
 - les aspects juridiques et organisationnels de l'intégration du genre et l'application équitable des normes et règlements;
 - le rôle du mouvement associatif féminin dans la gestion durable des ressources naturelles;
 - les partenariats potentiels avec les organismes internationaux, bilatéraux et multinationaux, avec les associations professionnelles forestières et environnementales et les réseaux de femmes, etc.
2. Elaborer un plan d'action spécifique d'intégration du genre dans ce secteur comprenant les objectifs, l'ancrage institutionnel dans les différentes composantes de la DGEF et du PE III, les structures opérationnelles, le plan de travail, les ressources et les outils.
3. Travailler avec le SIG et d'autres services statistiques pour collecter les données et informations qui serviront pour la banque de données, en collaboration avec l'INSTAT, le CIDST, l'OSF, l'Observatoire pour le genre en cours de constitution, le réseau des observatoires ruraux, etc.
4. Former un comité de suivi et d'évaluation chargé de définir/collecter au préalable les indicateurs avec ou auprès des services techniques: mécanismes, modes opératoires.
5. Mettre au point un système d'information et de communication qui capitalisera et diffusera aussi les acquis dans d'autres domaines du genre.
6. Initier une recherche-action en particulier avec les projets qui disposent de ressources et du personnel.

Rôle des organismes internationaux

Les organismes internationaux ont beaucoup contribué au développement des associations féminines à Madagascar. Ils peuvent être sollicités sous plusieurs formes: appui-conseil en matière de création de réseaux, formation des membres à la gestion d'associations ou de réseaux, financement d'études préalables de faisabilité et financement de la mise en place de la structure et de son fonctionnement. Ils peuvent également promouvoir les échanges internationaux et faciliter les affiliations éventuelles avec les organismes qui travaillent déjà avec Madagascar tels que: FEMNET (Afrique), Réseau francophone du genre (Canada), ENDA (Afrique), Global Women in Politics (Asie, Afrique, Amérique latine, ABANTU (Afrique), le réseau genre de la SADEC (Afrique australe), le CEEWA (Center for the Economic Empowerment of Women in Africa), le DAWN (Afrique).

9. PERSPECTIVES

Potentialités, opportunités et faiblesses dans l'intégration du Genre

Potentialités et opportunités

Depuis l'Année internationale de la femme en 1975, la promotion du genre est devenue une priorité nationale en reconnaissance de son rôle clé dans le développement. La Constitution malgache dans ses différentes versions, ainsi que les textes législatifs et réglementaires édictés jusqu'à ce jour, abolissent toutes formes de discrimination basées sur le sexe. Les actes illicites commis à l'encontre des femmes sont sévèrement sanctionnés, que ce soit dans la vie conjugale ou bien sur le lieu de travail. Sur le plan professionnel, l'administration forestière dispose d'un arsenal de textes et de règlements qui devrait faciliter l'accomplissement de sa mission. La redéfinition de son rôle lui permet de se placer plutôt dans une perspective de développement que dans une fonction répressive. Son orientation vers le développement socioéconomique est un atout pour la pérennisation des activités de gestion ancrées au sein des communautés de base dont les capacités techniques et managériales auront été renforcées. Ces nouvelles dispositions sont nettement plus favorables à la prise en considération du genre, comme c'est pratiqué déjà dans bon nombre de projets sur la conservation des ressources naturelles.

Mécanismes de genre

La PNPF et son outil d'application, le PANAGED, définissent les objectifs et les stratégies d'intégration du genre. La DCF, structure nationale chargée de promouvoir l'approche genre et la condition féminine, est représentée jusqu'à l'échelon des régions et dispose d'animateurs et d'animatrices spécialisés en genre, ainsi que de structures d'appui. Elle représente donc un potentiel auquel on peut faire appel pour développer un programme genre au sein des services forestiers, et auprès duquel obtenir l'assistance technique nécessaire, que ce soit au niveau national, ou bien dans les instances décentralisées.

La création de cellules genre ou la nomination de points focaux genre au sein des ministères techniques sont autant d'atout pour l'existence de relais pour véhiculer le concept genre. En dehors du dispositif étatique, il existe des initiatives privées, des ONG, des missions confessionnelles, qui prennent en charge les activités de genre. Les appuis des organisations internationales ont permis l'introduction et la diffusion du concept de plusieurs façons: en en faisant une conditionnalité dans les projets d'assistance technique, en finançant des activités spécifiques genre ou bien en facilitant les ouvertures sur l'extérieur et les échanges internationaux.

Au sein du MINENVEF, l'existence d'outils formels d'intégration du genre, comme le guide sur le VIH/SIDA et genre, est un facteur très positif. Ils visent à ce que le genre fasse partie intégrante des programmes environnementaux et forestiers. D'autres outils, intégrant le genre comme indicateurs de réalisation et d'impact, ont été élaborés au sein des projets. Il faut espérer que bien d'autres, plus spécifiques, sur différents thèmes et dans divers domaines de la gestion des ressources naturelles verront le jour.

Politiques générales de développement

Au niveau décentralisé, le genre a été pris en compte dans les plans de développement, les PCD et PRD, notamment dans ceux financés par l'Union européenne dans le cadre du projet ACORDS. Sur le plan national, l'orientation du PE III dans la conservation et la valorisation des ressources naturelles, met l'accent sur la croissance économique et l'élévation du niveau de vie. Afin de pérenniser la gestion durable des RN, il met en œuvre des activités techniques comme la conservation et la valorisation des aires protégées ou bien la préservation des écosystèmes forestiers et des ressources en eau, en veillant à la participation des populations, hommes et femmes. Des activités génératrices de revenus sont promues selon les besoins pratiques et stratégiques différenciés selon les sexes et les catégories socio-professionnelles. Des systèmes de financement sont prévus, soit à partir du Fonds forestier national (FFN), soit en partenariat avec les organismes de financement (banques commerciales, microfinance, secteur privé, etc.). Cette mesure est particulièrement favorable aux femmes et aux groupements féminins qui, en général, manquent de fonds pour réaliser des AGR d'une taille significative et sont capables d'apporter de réels changements dans leurs conditions de vie et de travail.

Une place importante est accordée au système d'information-éducation-communication environnementales pour l'acquisition d'un « réflexe environnemental » chez tous, hommes, femmes, jeunes, enfants. Pour cela, des kits de formation ont été confectionnés en collaboration avec le Ministère de l'éducation et sont distribués aux formateurs préalablement sensibilisés sur ce thème. Les messages environnementaux sont diffusés par l'intermédiaire de 130 réseaux et médias. Un site Web a été créé et est constamment mis à jour. Un programme multimédia dirigé vers une audience diversifiée, peut mieux profiter aux femmes qui, en général, n'ont pas accès aux circuits d'information traditionnels ou modernes, à cause de leur statut dans la société, de leur faible niveau d'instruction ou bien de leur surcharge de travail.

Éducation et formation

La politique nationale d'éducation nationale reconnaît les disparités flagrantes entre les filles et les garçons pour l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur, en tenant compte des informations données et mises en évidence par les enquêtes statistiques et le RNDH. Le programme de rééquilibrage des relations de genre comprend les mesures suivantes⁴⁵:

- renforcement de la politique par des mesures à court et moyen termes pour encourager la scolarisation précoce et limiter les déperditions scolaires, surtout chez les filles;
- prise en compte de la dimension genre dans tous les projets et programmes de développement pour promouvoir l'éducation des filles et en s'attaquant aux causes profondes des disparités homme/femme dans la vie sociale, économique et politique;
- élaboration et mise en œuvre d'une politique nationale de l'éducation non formelle pour les filles hors du circuit scolaire et les femmes en général;
- organisation de formations spécifiques pour les femmes: économie familiale, éducation nutritionnelle, éducation environnementale, formation professionnelle, surtout en agriculture, forêts, pêches, élevage pour tenir compte du fait que la grande majorité des femmes se trouvent dans ces secteurs. Cependant, il faudrait également dispenser de la formation pour d'autres filières pour diversifier leurs revenus dans les secteurs secondaires et tertiaires.

Mesures et mécanismes créant un environnement favorable

Des mesures ou mécanismes mis en place, ensemble ou séparément, avec le MINENVEF contribuent à la résolution des problèmes rencontrés dans la gestion des ressources naturelles:

- Extension et accélération de la mise en place des « guichets fonciers » initiée par le Programme national foncier (PNF). Il prévoit un système d'information plus large, s'adressant à toutes les couches sociales pour faciliter l'accès des hommes et des femmes aux ressources foncières.
- Appui à la mise en place de comités mixtes de gestion des forêts communautaires.
- Sensibilisation à la compréhension des lois et textes sur les forêts.

Par ailleurs, les projets ou programmes forestiers adoptent avec plus ou moins de succès, la même démarche mise au point dans les projets en capitalisant sur leurs acquis. En général, ils comportent deux étapes: la mise en place de mécanismes de concertation et coopération pour la planification des activités, avec collecte participative préalable d'informations de base et la création de comités techniques et de comité de gestion avec représentation équitable de tous les acteurs.

Les axes d'intervention sont, en général, doubles: Axe de contrôle/conservation et Axe éco-développement: mise en place de modèle d'écogestion à travers des activités socioéconomiques alternatives, le but visé étant la durabilité et la reproductibilité. Leurs stratégies comprennent aussi les mêmes éléments avec, bien entendu, des variantes selon l'objectif principal du projet et le contexte socio-culturel:

- cogestion tripartite (Etat, populations, autres partenaires) des ressources naturelles;
- solutions intégrées pour réduire les pressions anthropiques tout en compensant les diminutions de revenus par la promotion d'activités rémunératrices (AGR);
- mise en place de mécanismes de gestion;
- recherche de conditions juridiques favorables dans l'accès aux ressources, la passation de contrat avec le secteur privé, la résolution des litiges, etc., assorties d'une campagne

⁴⁵ PNUD: Rapport sur le développement humain.

d'information surtout en direction des couches sociales exclues des circuits d'information (alphabétisation juridique);

- appui aux institutions chargées du contrôle, de la lutte, de la répression des actes illicites. Souvent, les communautés de base sont représentées dans ces comités de contrôle.

Impact des infrastructures communautaires et des AGR

Les demandes classiques des populations aux promoteurs qui s'installent dans une zone consistent souvent en la construction d'infrastructures communautaires: centre de santé, école, piste, adduction d'eau, etc. Leur impact réel sur les conditions de vie des populations est indéniable malgré les quelques difficultés d'insuffisance de moyens matériels ou humains pour les valoriser au maximum. Les femmes en sont les plus grandes bénéficiaires en tant qu'individus et pour leurs familles. Les activités génératrices de revenus ont également des impacts très positifs:

- par l'amélioration du statut personnel due à l'augmentation de son pouvoir économique. Cela se traduit par plus d'autonomie dans la prise de décision, un renforcement de la personnalité, une certaine indépendance vis-à-vis de la société et des pressions sociales;
- par l'utilisation de leurs revenus au bien-être de la famille: scolarisation des enfants, amélioration de l'habitat, affectation de budget aux soins de santé;
- par la diversification des activités productives: petit commerce, artisanat, société de service;
- par l'amélioration de l'appareil de production: investissement, équipement, acquisition de compétences techniques, adoption d'itinéraires techniques agricoles plus performants susceptibles d'accroître de manière durable la productivité et les productions agricoles;
- par l'amélioration de la sécurité alimentaire au sein du ménage en quantité et en qualité. La première est obtenue à partir de l'intensification des cultures vivrières de base et la diversification des productions agricoles, tandis que la seconde est la résultante de la formation en économie familiale et éducation nutritionnelle dispensée par les projets, les associations et ONG et les organismes confessionnels.

Education, formation, recyclage du personnel du secteur forestier⁴⁶ (1)

La mise en œuvre de la nouvelle politique forestière, conformément à la Réforme forestière accorde une place importante au renforcement des capacités du personnel de ce secteur par le biais d'une formation continue et par des recyclages. Ils sont appuyés par un système d'information et de communication. En outre, une nouvelle stratégie a été élaborée et des supports pédagogiques confectionnés. Le perfectionnement professionnel des responsables forestiers porte en particulier sur le transfert de gestion. Cette nouvelle politique de formation offre des opportunités pour le genre avec la possibilité d'intégration des concepts, des principes et des méthodes d'analyse du genre. Les outils existants peuvent donc être revisités pour y inclure la dimension genre avec des guides spécifiques pour chaque thème/domaine qui peuvent être proposés⁴⁷, en matière d'utilisation des méthodes et des analyses socioéconomiques selon le genre:

- gestion du cycle de projet ;
- analyse du contexte de développement et des parties prenantes ;
- analyse diagnostic des difficultés et contraintes des parties prenantes aux niveaux micro, méso et macro ;
- analyse institutionnelle selon les perspectives du genre ;
- définition et classement des priorités des parties prenantes ;
- planification participative et selon le genre ;
- intégration du genre dans le processus de planification budgétaire.

Sur le plan global de prise en considération des intérêts des jeunes filles et des femmes:

- prise en compte de la dimension genre dans tous les projets et programmes de développement pour promouvoir l'éducation des filles et en s'attaquant aux causes profondes des disparités homme/femme dans la vie sociale, économique et politique;

⁴⁶ Manuel de l'agent forestier.

⁴⁷ RNDH.

- élaboration et mise en œuvre d'une politique nationale de l'éducation non formelle pour les filles hors du circuit scolaire et les femmes en général;
- organisation de formations spécifiques pour les femmes: économie familiale, éducation nutritionnelle, éducation environnementale, formation professionnelle, surtout en agriculture, forêts, pêches, élevage pour tenir compte du fait que la grande majorité des femmes se trouvent dans ces secteurs. Cependant, il faudrait également dispenser de la formation pour d'autres filières pour diversifier leurs revenus dans les secteurs secondaire et tertiaire.

Rôles des organisations et associations féminines

Les organisations et associations ont été fortement encouragées en tant qu'instrument efficace pour l'avancement personnel et collectif des femmes. Elles font sortir les femmes de leur isolement physique, intellectuel et moral et constituent un outil de lutte contre la pauvreté. Souvent, dans les programmes ou projets d'exploitation des ressources naturelles, des groupements de femmes se sont créés en plus des comités techniques et de gestion et peuvent renforcer valablement ces derniers. Elles apportent un plus appréciable en matière d'information, de formation, d'appui dans les négociations avec les partenaires techniques, financiers ou sociaux. Et enfin, elles peuvent apporter un complément d'aide financière non négligeable pour les activités génératrices de revenus.

Bénéfices apportés par les projets et programmes d'exploitation des ressources forestières

Deux activités peuvent offrir aux femmes et aux groupements féminins des opportunités pour des activités rémunératrices à leur portée. Il s'agit du reboisement et de l'écotourisme. Pour le reboisement, en dehors de la possibilité d'accès à la terre reboisée, différentes opérations peuvent leur apporter des revenus substantiels: production de plants en pépinière et plantation et entretien. Elles doivent bénéficier de l'appui de l'agent forestier pour les orientations techniques concernant le choix des espèces, des sols, des techniques culturales. Dans bien des cas, on a constaté leur compétence particulière pour ces types d'activité. Par ailleurs, elles devraient pouvoir bénéficier des réserves forestières qui comprennent les terrains de reboisement, le domaine forestier national, les anciennes zones d'action en faveur de l'arbre, et les périmètres de reboisement. Elles doivent, au préalable, accéder aux informations sur chaque type d'opportunité et bénéficier de l'aide de l'administration forestière et domaniale pour le montage des dossiers.

Les femmes participent de plus en plus au développement de l'écotourisme dans les parcs nationaux et les réserves spéciales gérées par l'ANGAP, en étant membres des comités de gestion ou en tant que salariées: guides, personnel d'entretien, secrétaire, trésorière. Elles devraient être impliquées davantage dans l'établissement des plans d'aménagement écotouristique ainsi que dans l'installation et la gestion des infrastructures. Dans plusieurs cas, elles en profitent pour mettre en place des services de vente de produits provenant de l'artisanat, de la cueillette ou de l'agriculture.

Sur le plan juridique

Si le dispositif législatif et réglementaire établit clairement l'égalité des sexes comme principe de base inaliénable, l'application des lois et la pratique ne sont toujours pas satisfaisantes, à cause de la persistance de difficultés et contraintes:

- celles liées aux femmes elles-mêmes (manque d'information et de prise de conscience de leur statut juridique les empêchant ainsi de faire valoir leurs droits);
- importance de la pression sociale qui, dans certaines cultures continue à maintenir la femme dans une position de soumission et de subordination;
- manque de confiance et d'estime de soi pour pouvoir s'imposer dans le ménage et la société.
- analphabétisme ou faible niveau d'instruction limitant l'accès et la compréhension des activités de développement;
- faible niveau du statut économique à cause de la faiblesse des revenus. L'extension de la pauvreté accule un nombre de plus en plus élevé de population dans une situation de marginalisation.

Structures de genre

L'insuffisance de la diffusion du concept de genre dans les structures et pratiques professionnelles provient de plusieurs facteurs:

- Limitation de la capacité des structures gouvernementales à répondre, en particulier, aux besoins des populations rurales pour diverses raisons: faiblesse du réseau pour atteindre les zones rurales éloignées ou enclavées, manque de ressources humaines et de moyens logistiques, manque de poids et de représentation politique des femmes pour porter le débat aux plus hautes instances nationales.
- Inexistence de la notion de genre dans les politiques et stratégies des ministères techniques chargés du développement.
- Manque de collaboration entre les départements ministériels et les agences gouvernementales chargées des Eaux et Forêts et de l'environnement pour obtenir une synergie et créer une masse critique de spécialistes et de praticiens de l'intégration du genre.

Environnement socioéconomique national et local

L'étendue de la pauvreté qui atteint toutes les catégories socio-professionnelles, notamment dans le secteur agricole, y compris les forêts, limite les capacités des populations à se mobiliser, même à travers les associations. Les préoccupations immédiates de satisfaction des besoins pratiques de survie absorbent les énergies physiques, intellectuelles ou psychologiques pour laisser de la place aux activités culturelles ou sociales. La situation de pauvreté affecte également le pouvoir de négociation dans les transactions professionnelles. Le secteur forestier et environnemental est aussi victime de telles détériorations dues à la pauvreté, en plus des problèmes complexes inhérents à la protection et à la conservation des ressources naturelles:

- manque de terres cultivables;
- baisse de la fertilité des sols;
- interdiction d'utiliser certains terrains comme les vertisols;
- limitation de l'accès des femmes à la propriété foncière à cause d'un système d'attribution, inapproprié des droits au seul chef de famille (homme);
- baisse de revenus à cause de l'interdiction de certaines activités d'exploitation ou de cueillette, devenues illicites.

Mécanismes de collaboration inter-sexe

Les relations hommes/femmes et la gestion des ressources naturelles

Dans les sociétés traditionnelles, il y a une répartition claire des tâches et des responsabilités entre hommes et femmes. Cependant, elle n'est pas immuable et varie selon les classes sociales, les ethnies, le niveau de richesse ou la situation matrimoniale. Elle évolue également à cause des contraintes économiques et sociales, par exemple, en cas de migration. Pour simplifier l'analyse, on retiendra le schéma classique de répartition des tâches au sein des ménages:

- les activités de reproduction qui incombent globalement aux femmes et aux filles avec l'assistance ponctuelle des hommes et des garçons;
- les activités principales de production: agriculture, élevage, commercialisation des produits agricoles, exploitation et vente des produits forestiers, qui sont attribuées aux hommes;
- les activités secondaires qui peuvent être exercées par l'homme ou par la femme, selon le contexte et les besoins.

L'exercice respectif de ces activités entraîne des relations plus ou moins harmonieuses, dépendant des termes des contrats dictés par les structures sociales ou par la loi. Les points d'achoppement éventuels concernent les thèmes suivants:

- accès aux ressources de production et leur répartition parmi les membres de la famille: terres, fertilisants, main d'œuvre, équipement, crédit;
- répartition des rôles et responsabilités dans la production agricole. En général, les hommes interviennent dans les tâches demandant de la force ou faisant appel à un certain niveau de technologie. Les femmes se voient confier les tâches moins pénibles, néanmoins répétitives et consommatrices de temps, comme le sarclage, le buttage, l'entretien. Mais il y a aussi les activités mixtes réalisées indifféremment par les hommes ou les femmes, ensemble ou séparément, comme la récolte, le transport ou la commercialisation;

- répartition des revenus et des bénéfices selon un barème variable, et non pas forcément au prorata de la contribution de chacun. Dans les ménages forestiers, c'est souvent l'homme qui bénéficie de la part la plus importante en raison de droits sur les ressources privilégiés;
- prise de décision sur l'utilisation des revenus et des bénéfices: investissement, équipement, agrandissement du patrimoine, bien-être de la famille;
- contribution aux dépenses du ménage: décision, répartition des charges (pourcentage, rubriques, etc.).

Il y a forcément des conflits en raison des intérêts et des besoins différents et de l'asymétrie dans le pouvoir de décision entre homme et femme d'où les dominations ou de subordination, souvent aux dépens des femmes. Le cas le plus typique et le plus lourd de conséquence est celui de l'accès à la terre qui pénalise en particulier les femmes et les migrants.

Rôle des projets et programmes dans l'évolution des relations de genre

Ils peuvent avoir un impact sur les changements de comportement et influencer les relations de genre de plusieurs manières:

- en favorisant un accès équitable aux ressources: la terre en premier lieu, mais aussi les autres ressources comme les droits de coupe ou les permis d'exploiter;
- en offrant aux femmes des emplois plus stables et rémunérés et en les transformant en catalyseurs et comme personnes-ressource;
- en valorisant les connaissances des femmes en biodiversité: par exemple en matière de collecte de semences forestières et leur conservation, en collaboration avec le Silo national de graines forestières (SNGF) pour la constitution de banques de semences;
- en impliquant les populations dans la lutte contre les actes illicites et dans la gestion conservatoire des sites, devenant ainsi les gardiennes et les protectrices de leurs ressources naturelles;
- en diversifiant les activités qui sont offertes aux femmes par une ouverture sur des activités traditionnellement réservées aux hommes comme la vente de perche, de poteaux ou d'étais ou de bois d'œuvre, plus rémunératrices;
- en encourageant et facilitant leur participation aux sessions de formation leur donnant des qualifications supplémentaires.

Les mesures énumérées ci-dessus contribuent à renforcer les capacités professionnelles des femmes en leur donnant un nouveau statut au niveau du ménage et dans la société. De simples utilisatrices, et même de prédatrices, elles deviennent des alliées comprenant mieux les enjeux et soucieuses de préserver un patrimoine dont dépendent leur avenir et celui de leurs enfants.

Perspectives de réseautage

Le réseautage pourrait se réaliser à trois niveaux: autour de la thématique genre, au niveau des organismes sur l'environnement et les Eaux et Forêts et en collaboration avec les réseaux existants.

Au niveau du genre

L'intérêt de la collaboration accrue, pour le MINENVEF avec la structure gouvernementale, la DCF, chargée de la promotion féminine et du genre est de pouvoir bénéficier de l'appui d'un service étatique spécialisé qui possède des ramifications au niveau régional. Des contrats de collaboration peuvent être élaborés. Les groupements féminins dans les aires protégées peuvent également s'inscrire sur le fichier des organisations recevant l'assistance technique de ce service.

- L'affiliation aux réseaux informels genre permettrait d'accéder à un capital d'expériences de près de 30 ans sur l'intégration du genre dans des domaines très variés. Il est possible de puiser dans le vivier d'expertise pour monter et étoffer ses propres programmes de genre au niveau national, mais surtout au niveau du terrain.
- La collaboration avec les cellules genre des organismes bilatéraux et multilatéraux travaillant sur le plan local et leur groupe thématique genre pour accéder à des réseaux internationaux et bénéficier éventuellement de financement non seulement pour les activités genre mais aussi pour les affiliations à des associations internationales.
- L'affiliation à différentes associations et organisations féminines sur les thèmes qui offrent le plus d'intérêt aux activités forestières: associations nationales des femmes rurales.

Au niveau des organismes sur l'environnement et les Eaux et Forêts

Sur le plan national, il existe peu d'associations ou de réseaux spécialisés dans ces domaines: Association des ingénieurs forestiers où les femmes sont actives pour sa réhabilitation, Associations professionnelles animées par le privé pour améliorer sa contribution à la gestion des ressources naturelles et les syndicats d'exploitants forestiers. Très peu de professionnels forestiers adhèrent à des associations régionales africaines ou internationales. On peut citer quelques cas: le Forum africain sur les Forêts, basé au Kenya. A part cela, Madagascar est affilié à un certain nombre d'associations internationales ou adhèrent à un certain nombre de conventions et traités internationaux: l'UICN, l'OIBT, la CBD.

Au niveau des autres réseaux

- l'Observatoire de surveillance forestière;
- le réseau des Observatoires ruraux dont le but est de constituer une base de données sur les ménages ruraux, pour ensuite diffuser les analyses et les résultats;
- l'Observatoire national des droits de la femme en cours de constitution et dont le champ d'action tourne autour de trois volets: action de plaidoyer et de lobbying en collaboration avec la DCF, les parlementaires et les médias; collecte d'informations par le biais de sondages et d'enquêtes spécifiques, adoption de mesures concrètes avec le gouvernement;
- l'Association des maires féminins qui a beaucoup d'influence sur le plan local et mais aussi au niveau international.

10. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le poids du secteur forestier dans l'économie nationale est négligeable si l'on considère sa contribution dans le PIB et dans l'économie marchande, le volume d'exportation ou bien le nombre d'acteurs directement concernés. Cependant, sa valeur est inestimable en termes de biodiversité et de satisfaction des besoins opérationnels des populations. La redynamisation de ce secteur ne peut donc qu'être profitable aux deux parties: pour ceux qui sont chargés de les préserver et les bénéficiaires, y compris les femmes. Il a subi différentes réformes donnant de nouvelles réorientations, à la fois dans les objectifs et dans les façons d'opérer avec, et auprès des populations forestières. Au sein du MINENVEF même, et dans le cadre des programmes environnementaux successifs, des guides et des outils participatifs ont été élaborés pour faciliter le transfert de la gestion des ressources naturelles aux communautés de base. De plus, le manuel du forestier indique les transformations nécessaires chez le responsable forestier qui, d'agent répressif doit devenir un promoteur de développement dans le cadre d'une bonne gouvernance.

Sur le plan global, la situation des femmes malgaches est complexe et ambiguë. En effet, si la parité est atteinte dans certains domaines, comme l'enseignement primaire ou l'enseignement supérieur forestier, des disparités flagrantes se rencontrent sur le plan de leur participation à la vie politique, leur accès à l'emploi et aux revenus. Leur faible représentativité dans l'arène politique est un handicap majeur pour, entre autres, démontrer le manque à gagner par la non prise en compte de la contribution potentielle de la moitié de la population dans l'élaboration des politiques de développement, dans l'orientation des stratégies et, surtout, dans la budgétisation des programmes nationaux et locaux de développement.

L'interface genre et foresterie est loin d'avoir été explorée à fond pour identifier les synergies potentielles. Néanmoins, des expériences positives ont démontré la plus-value de l'utilisation de l'approche genre, non seulement pour les femmes elles-mêmes, mais pour l'ensemble de la communauté et pour assurer l'efficacité et la pérennisation des activités forestières et environnementales. Le secteur forestier doit tirer parti de ces expériences et de l'environnement global qui reconnaît de plus en plus l'importance de la considération de ce concept dans toute activité de développement. Cet intérêt se manifeste dans les documents de politique générale et dans les textes législatifs et réglementaires. Il s'est traduit aussi par la création de la direction de la condition de la femme et du genre au sein du Ministère de la santé et du planning familial, structure gouvernementale chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la politique et la stratégie de genre. Des cellules genre sont créées dans les ministères techniques. Dans ce domaine, le gouvernement suit le mouvement mondial depuis 1975, Année internationale de la Femme en adhérant aux conventions et traités internationaux et en participant activement aux manifestations organisées par le système des Nations Unies, principalement. Deux documents méritent une mention spéciale: la Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination envers les femmes (CEDEF) ratifiée en 1989 et le Plan d'action mondiale pour la promotion de la femme, adoptée à Beijing en 1995.

Les efforts dans ce sens, dans le domaine de l'environnement et, plus spécifiquement, dans le secteur forestier doivent être intensifiés, compte tenu de l'importance des enjeux. Une véritable politique de promotion de la femme et du genre doit être définie au plus tôt. La stratégie devrait comprendre les points essentiels suivants: a) une base de données sur les femmes dans le secteur forestier; b) une composante d'information, de communication et de formation à l'intention de tous les acteurs, y compris les femmes elles-mêmes, pour renforcer leur capacité de négociation et leur compétences techniques; c) le développement du mouvement associatif comme élément important du dispositif institutionnel; d) la disponibilité de ressources nécessaires pour développer ce programme. La conservation et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la promotion du genre sont, toutes les deux, parmi les hautes priorités du gouvernement et ont une forte potentialité pour la lutte contre la pauvreté.

Recommandations

Défis majeurs de la gestion forestière

La menace sur la biodiversité de la faune et de la flore à fort degré d'endémisme à cause de son histoire géologique et son insularité est pour Madagascar le défi majeur. La disparition rapide du couvert forestier qui ne représente plus que 16% de la superficie totale est la cause de pertes irréversibles sur le plan national mais aussi mondial. Sur le même niveau, on peut placer la pauvreté ambiante qui atteint près de 75% de la population totale et 85% des populations rurales qui dépendent des ressources naturelles pour leur survie. Dans ce contexte alarmant qui demande la mobilisation de toute la population et appelle à l'adoption de mesures drastiques pour renverser la tendance, l'administration forestière doit faire face à trois sortes de défi: physique, méthodologique et institutionnel. Les défis physiques sont de plusieurs sortes:

- le défrichement et l'érosion: les traditions de culture sur brûlis et les feux de brousse pour les pâturages, sont parmi les causes principales de la disparition des forêts. Le défrichement a un impact direct sur la dérégulation des précipitations atmosphériques et sur l'érosion rapide et intense des pentes. Il en résulte des alluvionnements des vallées, l'ensablement des cours d'eau et des rizières et la dégradation des environnements marins et côtiers;
- la problématique de l'eau pour l'alimentation humaine et l'hydraulique villageoise: l'érosion, les aléas climatiques, l'inadéquation des infrastructures rendent l'approvisionnement de cette dentée de plus en plus difficile à cause du tarissement des sources, l'ensablement des bas-fonds et la destruction des ouvrages;
- les catastrophes naturelles: cyclones, sécheresses, invasion de criquets augmentent la vulnérabilité de certaines zones du Nord-Est et du Sud aux chocs sociaux et économiques;
- le problème énergétique pour l'approvisionnement en bois de chauffe de la grande majorité des ménages en forte croissance démographique (2,8%). Il est aggravé par l'absence de stratégie pour la production d'énergie alternative;
- les demandes accrues en terres cultivables à cause de la croissance démographique et les migrations internes.

Défi méthodologique

Le but visé est de convaincre les populations locales, hommes et femmes, à s'approprier la démarche d'intervention du programme en vue d'atteindre les objectifs fixés, à renforcer les capacités en matière de gestion durable des ressources forestières. Il faut donc mettre en marche des initiatives de sensibilisation, de partage équitable du pouvoir de décision à travers les différentes étapes, de la planification à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre et la valorisation des ressources. Au final, « le réflexe environnemental » devra être acquis et vécu dans la routine de la vie quotidienne, familiale et communautaire. Il s'agit donc de:

- trouver des méthodologies participatives adaptées à une gamme variée de parties prenantes: populations rurales autochtones et allochtones, autorités locales, catégories socio-professionnelles, couches sociales et classes d'âge différentes, représentants de la société civile, services techniques et financiers variés;
- utiliser un système de gestion selon les normes de la bonne gouvernance et renforcement des capacités des gestionnaires;
- instaurer une collaboration avec tous les acteurs en respectant les règles de la transparence, la représentativité, et mettre en place des mesures d'accompagnement;
- mettre à la disposition des communautés des informations en appui au développement durable, comprenant des données sexo-spécifiques sur les programmes techniques et économiques, les institutions et les groupements;
- élaborer un canevas et un mécanisme de suivi pour faciliter le contrôle et l'évaluation;
- concilier le rôle de promoteur de développement avec celui de contrôle et de répression des effractions;
- identifier, utiliser une gamme d'instruments économiques et financiers visant la pérennisation de la gestion des aires protégées: sources des fonds, partenaires, réglementation, partage des bénéfices;
- formaliser et opérationnaliser l'approche genre;
- promouvoir un système de valorisation des produits des aires protégées: labellisation, reconnaissance de la propriété intellectuelle, octroi de brevet ...

Défi institutionnel

Globalement, il s'agit de mettre en place un dispositif institutionnel capable de répondre aux besoins et demandes des populations, tout en accomplissant la mission de conservation des ressources naturelles. Le programme doit donc procéder à la mise place de structures adéquates, impliquant les différents acteurs: comité de gestion, comités techniques, administration forestière, secteur privé. La mise en œuvre de la politique environnementale et forestière nécessite un certain nombre d'ajustements appelant des mesures spécifiques:

- définition des attributions de l'Etat et leur répartition dans les différents volets du programme environnemental et forestier;
- capacité d'encadrement des migrations et identification des solutions appropriées selon le contexte. Le cas des femmes migrantes est plus précaire du fait de l'accès aux ressources et de l'éloignement par rapport au soutien familial et à la solidarité communautaire du village d'origine sans parler du dépaysement;
- mise en adéquation des structures existantes avec les programmes environnementaux et les réformes forestières et administratives, nécessitant une décentralisation et des redéploiements techniques et géographiques: région, terroir;
- réorientation des activités des responsables forestiers vers le développement communautaire et participatif et renforcement des capacités techniques et méthodologiques correspondantes créant ainsi un contexte favorable aux relations de genre;
- utilisation de l'approche terroir: plan d'aménagement et plan de gestion impliquant toutes les parties prenantes: autochtones, allochtones, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, ainsi que les groupes défavorisés;
- coordination inter-ministérielle pour les interventions auprès de trois catégories socio-professionnelles: forestiers, agriculteurs, éleveurs, et, dans certains cas, pêcheurs;
- collaboration avec la DCF pour obtenir la décentralisation des interventions de genre dans les zones forestières;
- harmonisation des activités avec les associations d'opérateurs, ONG et autres intervenants selon les nouvelles normes et modes opératoires.

Possibilités de renforcement des capacités des femmes

Principes et préalables

Plusieurs facteurs concourent à la non-prise en compte du genre dans les programmes de gestion des ressources naturelles: une mauvaise compréhension du concept par manque d'information ou par insuffisance de compétence professionnelle en la matière. Au départ, il est donc fondamental d'en connaître les enjeux, de mieux comprendre la nature des relations de genre et les mécanismes qui régissent la vie au sein des ménages et des communautés. La première démarche consiste donc à établir le profil des trois grandes catégories d'activité par sexe:

- activités liées à la gestion des ressources naturelles: exploitations forestières, ouvertures de pare-feux, semis direct, récolte de graines, défense et restauration des sols, aménagement des bassins versants, ouverture et entretien des pistes forestières, reboisement, défrichage, etc.;
- appui-accompagnement technique et financier;
- renforcement des capacités.

Il est important de classer les activités selon qu'elles sont exécutées: uniquement par les hommes, uniquement par les femmes, par les deux à la fois, indifféremment par l'un ou par l'autre. L'attribution des tâches et des rôles évolue et varient d'une culture à une autre. Autrefois, les hommes dominaient les exploitations forestières: abattage, débitage, transport, à cause de la pénibilité de ces tâches et du séjour en forêt. En pratique, des femmes exercent certains de ces métiers après avoir reçu une formation préalable.

Une bonne connaissance des besoins et aptitudes des hommes et des femmes permet de mieux identifier les investissements socioéconomiques à promouvoir, en particulier les activités génératrices de revenus en compensation ou en complément des revenus, à cause de la mise en application de la législation forestière. Les expériences montrent qu'il ne faut pas séparer les activités de genre de l'ensemble des projets de développement. Le dilemme se pose lorsqu'il est nécessaire de consacrer des

ressources additionnelles pour le genre. Les requêtes se soldent souvent par un refus comme c'était le cas pour le financement du programme genre dans l'ensemble du PE III, estimé trop important. De plus, il n'est pas toujours facile de faire une quantification *ex ante* de la plus-value apportée par la prise en compte du genre pour convaincre les bailleurs de fonds.

Par ailleurs, la question de genre reste un domaine socialement sensible. En général, les décideurs sont plus ou moins convaincus de son importance, mais ont du mal à admettre que son application concrète demande une volonté politique, du temps, des ressources et des compétences. La prise en compte du genre doit se faire à la fois au niveau politique et stratégique aussi bien qu'au niveau opérationnel. Dans le premier cas, il faudrait considérer les femmes comme actrices de plein droit dans la gestion participative de la forêt et non seulement comme main-d'œuvre non qualifiée. Dans le second, il faudrait identifier des activités concrètes: emplois plus stables et professionnellement plus gratifiants, AGR pour les femmes.

Renforcement des capacités économiques

La précarité économique est un des obstacles majeurs à la participation des femmes aux programmes de gestion des ressources naturelles. Le renforcement de son statut personnel et social passe souvent par l'amélioration de son statut économique. Il est donc indispensable de prévoir pour elles des emplois ou des activités génératrices de revenus. Pour cela, plusieurs possibilités pourraient être explorées:

- utiliser le Fonds national forestier ou d'autres ressources financières internes ou externes pour financer les AGR pour les femmes et les groupes de femmes;
- établir des contrats de partenariat avec les institutions de microfinance ou bancaires pour faciliter leur accès au crédit;
- utiliser les opportunités offertes par d'autres fonds, comme le Programme de soutien au développement rural (PSDR) pour renforcer les activités de groupes;
- établir une liste des réalisations technologiques à partir des ressources naturelles: ruches améliorées, combustibles végétaux compactés mis au point par le Centre national de recherche technologique (CNRT), four économiseur d'énergie. Elles concernent aussi les unités de transformation agro-alimentaire: petite décortiqueuse, minoterie artisanale pour la farine et les pâtes alimentaires.

Utilisation de méthodes sensibles au genre

- Prendre appui sur les réalités du terrain en termes de rapport homme-femme au sein de la communauté en tenant compte de la hiérarchisation sociale.
- Identifier la complémentarité entre les deux en faisant une analyse approfondie de la répartition des tâches et des responsabilités dans les activités reproductives, productives et communautaires.
- Analyser le statut de la femme: accès au pouvoir de décision dans le ménage et dans la communauté, droits et connaissance de ces droits, liberté physique, sociale et politique, indépendance psychologique et économique.
- Renforcer/diffuser les méthodes sensibles au genre initiées et testées dans certains projets d'amélioration, de réhabilitation et de conservation de l'environnement et des forêts.
- Capitaliser les expériences antérieures et continuer à développer la réalisation de guides techniques et l'utilisation des bonnes pratiques, surtout dans les zones fragiles fortement érodées et les zones arides.
- Développer des stratégies de communication multimédias adaptées à différents types d'audience.
- Promouvoir des activités qui puissent améliorer les relations de genre au sein des structures forestières et des ménages en favorisant un accès équitable à la décision et une meilleure distribution des tâches et responsabilités.
- Respecter l'équilibre du genre dans les programmes d'aménagement et de gestion des bassins versants et des aires protégées et valoriser les compétences des hommes et des femmes tout en garantissant une distribution équitable des bénéfices du développement.
- Promouvoir des mesures incitatives pour prévenir les actes illicites, en particulier en fournissant des solutions compensatoires aux pertes éventuelles de revenus.

Orientations stratégiques et mécanismes d'intégration du genre dans la gestion forestière

Orientations stratégiques

- Adopter une méthode ascendante, décentralisée et responsabilisante dans la constitution des organes de gestion et de coordination, en veillant à l'équilibre du genre.
- Intensifier la communication sociale en utilisant aussi bien les moyens de communication traditionnels (folklore, chants et danses, marché, etc.) que les moyens modernes (médias, club d'écoute, affichage, centres d'information, etc.).
- Utiliser une gamme variée de gouvernance qui conviennent à différents types d'acteurs (cogestion, gestion collaborative, etc.) selon les normes fixées par la Convention sur la biodiversité (respect des droits humains, équité, légitimité, principe de subsidiarité, responsabilité décisionnelle, simplicité et devoir de compte-rendu).
- Intensifier les activités de formation professionnelle qualifiante.
- Dispenser une information/formation sur le genre et les approches participatives à tous les acteurs de la gestion forestière pour leur permettre d'avoir un même niveau de connaissance des objectifs, des enjeux et des méthodes.
- Attribuer les droits d'usage ou la propriété des ressources naturelles de façon équitable à l'homme et à la femme et non seulement au chef de famille.
- Distinguer les mesures d'accompagnement/appui selon le niveau: macro pour les politiques et stratégies; au niveau intermédiaire pour les structures, les institutions, les groupes; au niveau du terrain pour les acteurs locaux, les consommateurs externes, les individus, hommes, femmes, jeunes, enfants, les membres des comités de gestion. A chaque niveau, mettre en œuvre une technique socio-organisationnelle souple, adaptée aux capacités d'assimilation des populations composées de groupes endogènes et exogènes, de catégories socio-professionnelles différentes (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, forestiers).
- Décentraliser les décisions et régionaliser les programmes pour mieux les ancrer dans les PRD et les PCD et favoriser les approches-terroir. Il faut cependant prendre conscience du fait que cette option peut présenter des avantages ou des inconvénients pour les femmes selon le cas: avantages lorsqu'il y a répartition équitable des ressources et des bénéfices dans les conditions d'une bonne gouvernance; inconvénients lorsqu'il y a déséquilibre du genre dans le comité de gestion et que les femmes ne parviennent pas à faire entendre leurs voix ni faire valoir leurs droits.

Domaines et financement des activités de genre

- Faciliter l'appropriation foncière pour les femmes et groupements féminins ayant reboisé un terrain domanial, en étroite collaboration avec le service des domaines pour l'acquisition du titre foncier.
- Fournir un encadrement spécialisé, féminin dans certaines sociétés, pour l'animation, l'appui technique, la formation et la vulgarisation.
- Développer les compétences des femmes pour la maîtrise des techniques, des outils et des méthodes d'aménagement forestier qui correspondent à leur niveau et besoins.
- Accorder aux femmes et aux groupements féminins le statut d'opérateurs et ne pas les confiner dans les rôles d'employées ou de collectrices pour le compte de sociétés nationales ou internationales; leur faire bénéficier de l'appui technique de l'agent forestier pour la préparation des dossiers.
- Dispenser une formation aux femmes et à leurs groupements en techniques de collecte, de conservation et de conditionnement des plantes médicinales. Au besoin, elles peuvent aussi participer aux activités de transformation de ces produits pour obtenir une plus-value (huiles essentielles, crèmes, savons, produits cosmétiques et de massage).
- Faciliter l'accès au système de financement bancaire et microfinancier, ou à d'autres opportunités comme le Fonds de développement communautaire (FDC) ou le Fonds d'investissement et de développement (FID).

Suivi et évaluation de l'impact des activités forestières

L'administration forestière est chargée du suivi et de l'évaluation de l'impact de la politique forestière par le biais de trois activités distinctes:

- inventaire écologique et forestier au niveau des régions par la brigade d'inventaire;

- mise à jour d'une banque de données/SIG qui servira à la prise de décision, notamment au niveau de la DIREF pour la planification régionale de l'utilisation des ressources forestières;
- diffusion des informations sur les ressources forestières auprès de toutes les parties prenantes, y inclus les communautés de base.
- Pour réaliser ces tâches et obtenir des résultats satisfaisants et durables, l'agent forestier devra mettre l'accent sur les aspects suivants et mettre en œuvre les actions correspondantes:
- consulter/associer les COBA à toutes les opérations pour faire état de leurs droits traditionnels et discuter des modalités d'attribution des bénéfices;
- intensifier la recherche-action: au suivi écologique déjà prévu dans les projets environnementaux, il faut ajouter le suivi sociologique des populations de toutes les catégories. Pour le premier cas, il est entendu qu'elles doivent être associées à ces activités pour être à même de comprendre, par exemple, le mécanisme de régénération des espèces, la sélection des peuplements semenciers, la préservation de la viabilité des semences, les méthodes de conservation semencière. Les femmes et les groupements féminins sont toutes indiquées pour ce genre de travail. Pour le second, il s'agit de suivre l'évolution de l'organisation sociale des populations pratiquant les activités forestières ou environnementales;
- mettre/renforcer le SIG avec un mécanisme local de mise à jour: collecter et diffuser des données et informations désagrégées par sexe au sein des structures existantes: Observatoire forestier, réseaux des observatoires ruraux. Sélectionner des indicateurs écologiques et socioéconomiques sexo-spécifiques;
- suivre la perception par les populations et par l'agent forestier lui-même de l'application des règlements à travers un dialogue de développement et de mise en place de justice sociale.

Renforcement des groupements féminins et des organisations féminines

- Valoriser les structures existantes comme canal d'information et instrument de sensibilisation en se basant sur les valeurs qui les sous-tendent, comme la solidarité, la sororité.
- Les inclure dans une approche holistique, intégrée et participative des programmes de conservation des RN en leur octroyant l'accès et l'utilisation de toutes les ressources, et non seulement les RN ou bien seulement aux activités traditionnelles féminines.
- Renforcer leurs capacités, notamment en techniques simples et outils de gestion simplifiés.

BIBLIOGRAPHIE

- ANGAP/MAB.** La réserve de Biosphère de Mananara-Nord. Un défi pour la conservation et le développement intégrés par Huttel C., Tauber L., Clüsener, Godt M., Programme MAB, L'homme et la biosphère, UNESCO.
- Borrini-Feyerherm R. et al.** 2005. Les aires protégées à Madagascar: bâtir le système à partir de la base. Rapport de la 2^{ème} mission UICN.
- Buttoud, G.** La forêt et l'Etat en Afrique sèche et à Madagascar. Changer de politique forestière.
- FAO.** 1991. Foresterie communautaire. Un examen de 10 ans d'activité. Note sur la foresterie communautaire No 7, Arbres, forêts et communautés.
- FAO.** 1992. La boîte à outils de la communauté, Diagnostic, suivi, évaluation participatifs en foresterie communautaire. Concept, méthodes et outils. Foresterie communautaire. Manuel de terrain no 2. En collaboration avec CARE.
- FAO.** 1993. Droits fonciers et propriété de l'arbre et de la terre. Outils de diagnostic rapide – Foresterie communautaire – Manuel de terrain no 4.
- FAO.** 1996. Sécurité alimentaire des ménages et foresterie. Analyse des aspects socioéconomiques. Note sur la foresterie communautaire – Arbres Forêts et communautés rurales par J. Falconer et J.E.M. Arnold.
- FAO.** 2001. Comment la foresterie peut-elle tirer profit de l'analyse genre? Section A – Analyse genre et foresterie.
- FAO/IPGRI.** Genre et ressources phytogénétiques. L'approche participative dans la recherche sur le mode de gestion des espèces cultivées localement en fonction du genre au Mali: méthodologie et techniques.
- FAO.** 2001. Analyse de genre et foresterie – Section D: Etudes de cas.
- FAO.** 2003. Etude préparatoire – Programme environnement-Approche genre. Rapport de faisabilité sur le genre pour le document d'évaluation finale PE III par Hélène Lackner. FAO UTF/MAG/74/MAG.
- FAO.** 2004. Tradition unbound. New effort to stop hunger and save biodiversity.
- FAO.** 2004. Un jeu foncier de front pionnier en forêt Mikea (sud-ouest de Madagascar: pratiques, acteurs, enjeux par C; blanc Pamard in: Land reform, land settlement and cooperatives (No 2) pp. 95-105.
- FAO.** 2004. Values and benefits of agrobiodiversity from a gender perspective - Fact sheet in Training manual: "building on gender, agrobiodiversity and local knowledge".
- FAO.** 2005. Microfinance and forests-based small-scale enterprises. FAO Forestry paper No 146.
- FAO.** 2006. Better forestry, less poverty – A practitioner's guide. An FAO Forestry paper No 149. 2006.
- FAO.** Time for action: Changing the gender situation in forestry. Report of the UNECE/FAO team of specialists on gender and forestry.
- Flintan, F.** Engendering Eden Volume I – Women, gender, and ICPDs: Lessons learnt and ways forward International Institute for Environment and Development.
- FORMGED/APEM.** 2006. Collecte et exploitation des expériences positives et négatives d'intégration du genre et statistiques désagrégées H/F dans les activités de microfinance, Rapport final par Rabezanahary Bakoly.
- FORMGED/Objectif Sud/GRET.** Expériences relatives à l'application de l'approche Kiomba genre dans les activités d'animation rurale – Cas de l'Ambovombe-Androy.
- Gouvernement de Madagascar.** 2004. Rapport sur le développement humain - Financement PNUD.
- Gouvernement de Madagascar.** 2005. Madagascar Action Plan (MAP).
- Gouvernement de Madagascar.** Plan national d'action genre et développement. (PANAGED). 2004-2008.
- Inter-Coopération Suisse-Equipe.** Les premiers pas de la gestion contractualisée des Miray forêts à Madagascar - Rapport de l'Atelier de Mantsoa 28-30 novembre 2000-2001.
- Inter-Coopération – Equipe Miray/CI.** Loi forestière et textes d'application avril 2002.
- Institut national de la statistique.** Enquête démographique et de santé 2003-2004.
- Institut national de la statistique.** 2005. Enquête périodique auprès des ménages. Rapport principal INSTAT-DGSM, Ministère de l'économie et des finances.
- Ministère de la population, la politique nationale de promotion de la femme et de l'enfance.** 2000. Un développement équilibré homme/femme.

- MEF/GTZ.** 1998. Sensibilisation de la population pour la participation de la femme à la gestion des forêts selon le genre. Ambatolampy Laderack.
- MEF/GTZ.** Elaboration d'une analyse de la situation des hommes et des femmes en milieu rural pour l'identification des techniques améliorées pour les paysans. Rapport final. Bureau d'études DIRE.
- Ministère des Eaux et Forêts.** 2001. Guide du responsable forestier. Edité avec l'appui de la Direction générale POLFOR et GTZ.
- Ministère des Eaux et Forêts.** Programme de protection et gestion des ressources naturelles Coopération germano-malgache.
- MINENVEF.** 2001. Plan de gestion environnementale PE III Volume 1.
- MINENVEF.** Manuel d'exécution du PE III, Tome 1: Le programme.
- ONE/MINENVEF.** 2003. Développement d'outil complémentaire pour la gestion de l'environnement à Madagascar: gestion et aménagement des terres par la lecture socio-foncière. Proposition de projet.
- ONE/MINENVEF.** 2005. Guide d'évaluation des E.I.E.
- ONE/MINENVEF.** 2006. Guide d'intégration du Genre et de la lutte contre le VIH/SIDA dans quelques outils développés par l'ONE.
- Ranarivelo, E.** 2004. Gestion durable de la biodiversité: comme la marche du caméléon, un œil sur le futur, un œil sur le passé.
- Rarivomanana, P.** 2000. L'étude prospective du secteur forestier en Afrique. République de Madagascar.

ANNEXES

Annexe I

Principaux projets forestiers: financements interne et externe

Programme de protection et gestion durable des ressources naturelles: Coopération germano-malgache (2005-2013). Les objectifs du programme sont:

- La protection de la biodiversité et des ressources naturelles.
- L'introduction de systèmes d'exploitation durable des ressources naturelles, de l'agroforesterie et de la lutte antiérosives.
- L'assistance conseil politique dans le secteur forestier.

Les groupes cibles sont composés par les décideurs politiques et administratifs, les associations de paysans et usagers forestiers, les entreprises privés. Le coût du projet est de 10 220 000 Euros dont 3 007 882 Euros de contrepartie malgache.

Projet d'appui au reboisement communal: (2003-2007)

La mise en œuvre du projet national de reboisement contribue à l'amélioration des conditions de vie de la population. L'objectif principal du projet est d'augmenter la superficie reboisée à Madagascar en vue de la protection de l'environnement et satisfaction des besoins de la population en combustible.

Les actions consistent principalement à l'aménagement de pépinières pour la production des plants et l'encadrement dans le cadre de la plantation. Les groupes cibles sont les paysans, les associations et groupements, les entreprises privés et les communes. Le projet est intégralement financé par le gouvernement malgache. Le coût du projet est de 8 481 800 000 fmg.

Projet de lutte contre les feux de brousse: (2002-2007)

Afin d'enrayer le processus de dégradation des ressources naturelles, la maîtrise de la gestion des feux s'avère nécessaire pour la préservation des ressources renouvelables (forêt) et les facteurs de production (sol, eau) dans les sites d'intervention. Les objectifs du projet sont les suivants: créer des conditions cadres adopté pour la lutte contre les feux de brousse, favoriser le changement de comportement positif envers l'environnement et limiter la propagation des feux sauvages. Les groupes cibles sont les paysans, les services techniques décentralisés et les collectivités territoriales décentralisés. Les actions consistent à: instaurer des DINA par la mise en place des comités de lutte contre les feux de brousse et les brigades de feux; mener des campagnes de sensibilisation, de conscientisation et de répression et primer les communes méritantes en matière de lutte contre les feux. Le coût du projet est de 7 108 240 000 fmg.

Projet d'étude du développement rural et d'aménagement des bassins versants du sud ouest Lac Alaotra: Coopération nippo-malgache (2003-2007)

L'objectif du projet consiste à formuler un plan directeur pour le développement rural et l'aménagement des bassins versants en vue de la meilleure gestion des bassins versants et de l'amélioration et de la durabilité des moyens et cadre de vie des bénéficiaires. Les sanctions à entreprendre sont la collecte et l'analyse des données et informations existantes ainsi que l'identification des problèmes fondamentaux pour l'élaboration du plan directeur. Le coût du projet est 7 451 310 000 fmg dont 4 599 310 000 fmg de contre partie malgache.

Programme environnemental III: Coopération malgacho-multi bailleurs (2004-2009)

La finalité du PEII est l'importance et la qualité des ressources naturelles sont conservées pour permettre une croissance économique durable et une meilleure qualité de vie.

En terme de défi dans la réduction de la pauvreté, la contribution de l'Environnement consiste plus particulièrement en l'amélioration de conditions de vie des pauvres à travers l'utilisation durable des ressources naturelles et en l'intégration des dimensions environnementales dans la politique globale et les politiques sectorielles. Le financement externe est estimé à 150 millions de dollars EU avec la contribution de différents bailleurs comme IDA, FFEM, PNUD, USAID, UE, Allemagne, France, WWF, et Japon.

Annexe 2

Composantes du domaine forestier national

Composante	Nombre	Superficie	%
Réserves naturelles intégrales	8	328.822 ha	4,6%
Parcs nationaux	15	1.006.548 ha	5,4%
Réserves spéciales	23	3.820.009 ha	38,6%
Réserves forestières	89	1.494.939 ha	21%
Périmètres de bois et restauration (PRR)	151	1.129.372 ha	15,9%
Stations forestières (ST)	2	17.244 ha	0,3%

Source: MINENVEF.

Annexe 3

Liste des textes législatifs et réglementaires sur la gestion des forêts

La gestion des forêts agréée par les parties prenantes, selon les procédures de transfert de gestion vers les COBA vise à la décentraliser de façon durable et afin de générer des revenus.

- Loi N° 2001-122: réglementant le mode de gestion des forêts étatiques, objet du contrat.
- Loi N° 2001-068 du 24 janvier 2001 réglementant les modes de commercialisation des ressources provenant de forêts exploitées ou détenues illégalement.
- Décret N° 89-019 du 31 juillet 1989 sur les mesures de protection la propriété industrielle à Madagascar.
- Décret N° 93-022 du 4 mai 1993 réglementant la pêche et la pisciculture.
- Décret N° 94-1555 portant réglementation générale de la pêche en mer.
- Décret N° 97-1456 portant réglementation de la pêche continentale sur domaine public.
- Décret N° 82-313 portant sur le cahier de charges des parcours et pâturage.

Annexe 4

Liste des textes d'application de la Loi 96.025 du 30 septembre 1996 sur la gestion locale des ressources naturelles renouvelables

- Loi N° 2000-027 du 13/01/00: sur les communautés de base chargées de gérer localement les RNR, avec le contrat-cadre.
- Loi N° 2000-028 du 13/01/00 sur les intermédiaires de l'environnement et contenant un modèle de plan sur l'intermédiation en matière d'environnement.
- Décret N° 89-019 du 31 juillet 1989 sur la réglementation des activités industrielles à Madagascar.
- Loi N° 94-112 du 18 février 1994: réglementant la pêche marine.
- Loi N° 97-1455: réglementation générale des activités de collecte et de pêches en haute mer.
- Loi N° 97-1456: réglementation de la pêche continentale et autres plans d'eau sur le territoire malgache.
- Projet de loi sur les cahiers des charges et contenant un modèle de plan cadre de gestion des RN, le type de demandes de transfert et les directives pour la rédaction du Plan-cadre.
- Loi N° 7451/2002 portant nomination des membres du comité des intermédiaires de l'environnement.
- Le Décret N° 98-610 du 13-08-98 sur le délimitation de la carte environnementale commune en application de la loi N° 97-012 du 06-06-97 modifiant et complétant la loi 90-033 du 21-10-97 modifiant et complétant la loi 90-033 du 21-10-97 sur la Charte de l'environnement.

Annexe 5

Repartition des ressources humaines du MINENVEF

Postes de responsabilités

Corps	Catégorie	Sexe		Total
		F	M	
Directeur général	IX	1	0	1
	VIII	1	0	1
Directeur	XI	1	0	1
	IX	0	1	1
	VIII	0	10	10
	VI	1	2	3
Coordonnateur général	VIII	1	1	2
Chef circonscription	VIII	3	15	18
Chef de département	IX	1	0	1
Chef de service	IX	0	1	1
	VIII	14	15	29
	VII	14	1	1
	VI	0	4	6
	V	2	6	9
	III	3	1	2
	II	1	2	2
Chef secrétariat particulier	III	1	0	1
Conseiller médico-social	VIII	1	0	1
Collaborateur	VIII	5	15	20
	VII	0	1	1
	VI	3	9	12
	V	7	12	19
	IV	2	3	5
	III	7	17	24
	II	0	14	14
Point focal	VIII	1	1	2
	VI	1	0	1
TOTAL		57	131	188

Effectif

Corps	Catégorie	Sexe		Total
		F	M	
Ingénieur	IX	1	1	2
	VIII	14	45	59
	VI	2	6	8
Adjoints techniques	II	6	34	40
Agents techniques	II	1	86	87
Administratif	X	1	1	2
	IX	1	2	3
	VIII	20	31	51
	VII	0	2	2
	VI	13	17	30
	V	31	47	78
	IV	10	20	30
	III	37	41	78
	II	37	53	90
	I	37	53	90
TOTAL		210	439	649

Source: MINENVEF, 2007.

Annexe 6

Charge de travail des femmes

Agriculture

Type de travaux

	Riziculture (n= 45)	Cultures. Légumières (n= 29)	Arbres fruitiers(n= 20)
Phase 1,2,3	88%	68%	50%
Phase 1	4%	0%	5%
Phase 2	4%	0%	5%
Phase 3	13%	21%	15%

Surface cultivée

	Riz	Cultures sur tanety	Cultures légumières	Fruits
Superficie (m ²)	3 137	683	192	150

Elevage

Type de travaux

	Porcin	Ovin	Cheval	Aviculture
Tous travaux	48%	45%	8%	68%

Temps alloué aux travaux agricoles

	Temps normal	Hautes saisons	Basses saisons
Temps productif- agriculture (heure/ jour)	6h	8h 30	4h 20

Temps alloué à l'élevage

	Temps normal	Hautes saisons	Basses saisons
Temps productif élevage (heure/jour)	2h	2h 30	2h 10

Temps alloué aux travaux artisanaux

	Temps normal	Hautes saisons	Basses saisons
Temps alloué aux travaux artisanaux (heure/jour)	2h	1h	2h30

Temps consacré aux activités non génératrices de revenus

	Temps normal	Hautes saisons	Basses saisons
Temps consacré aux activités non génératrices de revenus (heure/ jour)	4h 30	3h	6h

Annexe 7

Liste des principales institutions de microfinance

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	31/03/2005
Nombre de caisse	271	336	353	338	380	380	388
Nombre de membres	60 775	92 946	116 977	135 305	179 399	198 912	200 395
Encours d'épargne (MFmg)	9 595	37 083	55 749	51 859	94 960	109 016	113 900
Encours de crédits MFmg	23 517	37 813	46 301	56 060	97 594	126 911	109 960

Source: Association professionnelle des institutions financières mutualistes (APIFM), 2005.

Evolution des activités des IMF non mutualistes

	2002	2003	2004	30/09/2005
Nombre de clients actifs	8 474	10 991	17 245	7 925
Encours d'épargne (MFmg)	1 555	1 820	2 634	2 907
Encours de crédits (MFmg)	7 777	9 100	13 169	14 535

Annexe 8

Liste des principales ONG et associations féminines

Le FFVM (Filan-Kevitry ny Fikambanam-behivavy eto Madagasikara) est la plus ancienne, avec déjà 30 ans d'activités à son actif. Elle comprend une vingtaine d'associations et intervient dans les domaines suivants: le planning familial, l'amélioration et le suivi de la santé de la mère et de l'enfant, l'éducation à la vie familiale, la formation, les études des lois touchant la femme et la famille, et l'élaboration de projets générateurs de revenus pour les femmes.

La Confédération des associations Femmes et développement (CAFED) a été créée en 1993. Elle regroupe aujourd'hui 106 fédérations et œuvre essentiellement en milieu rural, pour l'émancipation de la femme et sa pleine participation au processus de développement du pays.

L'ONG DRV/F3CM est un Comité de coordination et de concertation des associations et ONG/femmes de Madagascar. Elle a été créée le 9 avril 1995 à la veille de la Conférence mondiale sur les femmes. La DRV/F3CM œuvre pour la promotion de la femme, avec comme objectif la levée de toute discrimination à son endroit dans les domaines public et politique, et milite dans ce cadre pour le renforcement de la citoyenneté des femmes et des hommes.

La Fédération d'associations féminines (FIEVKRI) créée au sein de la Fédération des églises chrétiennes (FFKM), constitue la principale organisation religieuse. Elle mène des activités au niveau communautaire dans les domaines social et éducatif en faveur des enfants, des jeunes filles, des mères et des familles.

Par ailleurs, signalons l'existence d'autres ONG et associations plus spécifiques comme **l'Association des femmes juristes pour la primauté du droit (AFJPD)**, **l'Association des femmes journalistes de Madagascar (AFJM)**, **l'Association nationale d'actions environnementales (ANAE)**, qui a orienté une partie de ses interventions en direction des femmes et appuie de nombreuses associations et ONG de femmes intervenant dans le domaine du développement rural et de la gestion des foyers améliorés, **l'Association des femmes musulmanes** ou encore **l'Association Femme et sport**.

Annexe 9

Ebauche de programme national genre et environnement

Introduction

Le Programme environnemental III (PE III) s'est fixé comme objectifs la conservation et la valorisation de l'importance et de la qualité des ressources naturelles pour permettre une croissance économique durable et une meilleure qualité de vie. Il prend en considération les grandes lignes nationales de politique du développement, à savoir le Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DSRP) auquel succédera le Madagascar Action Plan (MAP). Ces objectifs sont aussi en conformité avec la Charte de l'environnement (loi 90-033), la Politique générale de l'Etat, la Vision Madagascar naturellement. Le document de projet du PE III décrit de façon précise les principaux groupes-cibles et les parties prenantes avec une mention particulière sur la nécessité de prendre en compte la dimension genre dans la planification des activités.

En ce qui concerne le genre et l'environnement, référence est faite à la charte de RIO Agenda 21, où les directions opérationnelles mentionnent spécifiquement la prise en considération du genre. Sur le plan plus global, à Madagascar, le Plan national genre et développement (PANAGED) fixe le cadre d'un programme intégré d'action en faveur du genre et de la promotion des femmes. Celui-ci se réfère à l'engagement international de la Plate-forme d'action de Beijing Par ailleurs, le contrat signé entre le Gouvernement de Madagascar et la FAO, dans le cadre du Programme de Coopération technique, sous la coordination de l'ONE a élaboré en 2001 un Cadre stratégique national pour l'intégration du genre dans les projets et programmes.

Objectifs

En conformité avec les textes de politique générale mentionnés ci-dessus, les objectifs proposés couvrent tant les aspects techniques que politiques afin de s'assurer une couverture optimale des composantes et niveaux du programme.

Objectifs de développement

- Contribuer à la lutte contre la pauvreté par la promotion d'activités socioéconomiques, de l'accès équitable aux bénéfices du développement et à l'amélioration des statuts et des droits des hommes et des femmes.
- Promouvoir un développement égalitaire et durable grâce à un accès équitable aux ressources naturelles et aux services, ainsi qu'au droit aux chances et opportunités pour les hommes et les femmes.

Objectifs spécifiques

- Améliorer l'efficacité de l'exécution du PE III grâce à une meilleure connaissance, et partant, un ciblage plus adéquat des populations bénéficiaires, en tenant compte des différences basées sur le sexe, l'âge, l'ethnie, etc.
- Identifier au sein du PE III des activités où la considération du genre est la plus sensible et encourager la mobilisation des responsables et des populations concernées pour identifier et exécuter les programmes d'activités.
- Fournir des outils concrets d'investigation et d'analyse pour appréhender les réalités de vie, les priorités de développement, les relations de pouvoir entre les différentes catégories de populations bénéficiaires, afin d'identifier des stratégies de mobilisation appropriées.
- Aider au changement de comportement et de pratique de travail pour les cadres, les agents et les populations pour qu'une attention constante soit accordée à l'égalité du genre, se traduisant par la prise en compte de ce concept dans les interventions, les projets et programmes (IPP).

Principes de base

- Reconnaître l'importance des contributions des hommes et des femmes et de toutes les catégories sociales pour atteindre les objectifs du programme environnemental, notamment dans le système des aires protégées, dans la gestion des forêts et des produits forestiers, dans la conservation de la biodiversité, dans la protection des sols et des eaux terrestres, marins et côtiers.

- Utiliser et valoriser les compétences des hommes et des femmes et de toutes les catégories socioéconomiques, à tous les niveaux, pour la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de tout programme environnemental.
- Adopter et appliquer le processus participatif, impliquant les hommes et les femmes dans le système de gouvernance, de gestion et d'information.
- Accorder une grande importance aux activités avec les communautés de base et leurs institutions pour mener une campagne de sensibilisation et des activités concrètes économiques, sociales, culturelles et technologiques, afin d'avoir des assises solides, garantie de pérennité et de lutte contre la pauvreté.
- Lier les activités gouvernementales avec les activités productives, sociales et culturelles.

Méthodes

La méthodologie repose sur les trois principes de base de l'analyse socioéconomique selon le genre, à savoir:

- la prise en compte des relations hommes-femmes;
- l'importance accordée aux groupes défavorisés;
- la promotion de l'approche participative.

De la même manière elle vise à aborder les problèmes de manière exhaustive et globale c'est-à-dire en même temps aux trois niveaux (macro, méso et micro) afin de déterminer les interrelations et les synergies. C'est donc dans ce cadre que la liste suivante est proposée:

- Intégrer le genre de manière effective et systématique dans toutes les composantes (politique et stratégie, structures et institutions, activités directes avec les populations et parties prenantes) et à différents niveaux d'exécution du PE III (national, régional, communal et villages).
- Analyser de façon différenciée homme/femme la dimension des grandes problématiques environnementales de façon à définir de la manière la plus précise possible les responsabilités respectives, les rôles, les motivations d'action, les forces en jeu afin de déterminer en conséquence les mesures à mettre en œuvre.
- Mettre en place des mécanismes pour la coordination, la collaboration de tous les partenaires: institutions publiques ou privées, services, ONG, associations, hommes et femmes, pour l'adoption, l'application et la diffusion de la considération du genre.
- Elaborer une politique et un programme d'information et de communication en genre et environnement, pour sensibiliser, motiver, mobiliser les responsables et les bénéficiaires. Ces activités couvriraient les aspects de gestion, de recherche, de diffusion et de constitution de réseaux.
- Renforcer les organisations féminines et les femmes elles-mêmes pour augmenter leur pouvoir de négociation et prendre une part plus active et plus éclairée dans l'élaboration de contrat de partenariat, dans l'exercice d'activités professionnelles, socioéconomiques et culturelles.
- Promouvoir un développement égalitaire et durable grâce à un accès équitable aux ressources naturelles, aux services et aux bénéfices d'une part, et de l'autre aux chances et opportunités.
- Prendre en considération le genre aussi bien dans les domaines techniques que dans la gestion et gouvernance.
- Renforcer les capacités en analyse du genre et en méthode participative et mettre à la disposition du personnel et de la population des outils d'analyse du genre.
- Développer des indicateurs sensibles au genre dans la gestion des ressources naturelles à utiliser dans la planification, la réalisation, le suivi et l'évaluation du PE III.
- Disposer de données désagrégées par genre pour la planification, le suivi et l'évaluation par le biais d'enquête, d'études, et de recherche-action.
- Obtenir une représentation équitable des hommes et des femmes dans les organes de concertation, les structures de décision et d'exécution du PE III à tous les niveaux.

Actions prioritaires

Elles découlent de l'analyse de la situation qui prévaut actuellement au sein du ministère de tutelle, des institutions de réalisation et des partenaires du PE III.

Renforcement des compétences:

- Formation approfondie et de qualité de tous les intervenants directs, à tous les niveaux, et dans toutes les institutions en méthodes d'analyse du genre: responsables, cadres, agents, ONG, associations, etc.
- Sensibilisation et formation des membres des comités de Fokontany et des communes.
- Sensibilisation et voire formation des spécialistes de la communication: journalistes, médias, artistes populaires, etc.
- Information et sensibilisation du système législatif et judiciaire impliqués dans la formulation des textes pour renforcer leur capacité en matière de genre.
- Inclure un module sur le genre dans les formations techniques relatives à l'environnement et au développement.
- Intégration de la spécialisation en Analyse du genre dans les formations internes et externes des Institutions de réalisation du PE III.
- Formation des hommes et des femmes en technologies de production agricole, animale, forestière et halieutique, de collecte et de transformation des ressources respectueuses de la biodiversité.

Amélioration des pratiques et des modes de travail pour intégrer le genre de façon systématique

- Révision des manuels de procédures des institutions.
- Elaboration et utilisation de guides pratiques « genderisés » dans l'exécution des projets et programmes.
- Promotion de la participation féminine dans les organes et structures du PE III, à tous les niveaux.

Renforcement de la politique et stratégie du PE III par l'intégration du genre

- Révision des textes législatifs et de référence, pour y mentionner explicitement l'importance du genre.
- Organisation de campagne de sensibilisation sur les enjeux environnementaux aux niveaux national, régional et local, impliquant en particulier les canaux et moyens d'information et de communication gérés par les femmes.

Intensification des activités économiques pour améliorer les revenus et diminuer les pressions sur les ressources naturelles

- Promotion d'activités de production et de transformation agricoles, animales, forestière, halieutique, artisanale en collaboration avec les ministères techniques (MAEP, Industrie et artisanat, etc.). Elles visent à améliorer les revenus et peuvent être de type familial, artisanal ou industriel pour les hommes et les femmes. Elles cherchent aussi à diminuer la pression sur les ressources naturelles.
- Promotion de micro et petites entreprises.
- Facilitation de l'accès de tous, hommes et femmes, au crédit notamment la microfinance, la finance rurale et autres sources de financement.
- Promotion d'activités de production d'énergie et de vulgarisation d'énergie alternative en collaboration avec l'Université et le Centre national de recherche technologique (CNRT).
- Accès équitable aux ressources: terre et autres ressources naturelles, facteurs de production, technologie, services, structures.
- Aide et conseils techniques aux populations et en particulier les femmes qui ont en général la responsabilité des cultures vivrières et secondaires à sauvegarder et à conserver les semences ou les races locales pour préserver les ressources génétiques végétales et animales, telles que les conservations in situ des semences ou bien les banques de semences villageoises.

Promotion d'activités d'amélioration de l'habitat, des conditions de travail et du milieu de vie pour alléger les tâches et limiter la pollution

- Mise en place d'équipements, notamment dans les centres urbains, pour un meilleur accès à l'eau potable et domestique, au traitement des eaux usées et des déchets afin d'alléger la pénibilité des tâches et utiliser des technologies propres.
- Elaboration de mesures incitatives pour l'amélioration de l'habitat et de l'hygiène sanitaire dans le quartier ou le village.

Propositions de champs d'activités

Les thèmes énumérés ci-après sont les principaux domaines où les activités de genre revêtent une importance particulière. Des exemples plus spécifiques sont présentés en annexe sur les hommes et les femmes séparément et ensemble selon les cas.

Gestion durable e appropriée des ressources naturelles et conservation de la biodiversité

Intégration du genre dans les PCD (Plans communaux de développement) et PRD (Plans régionaux de développement sélectionnés) à raison de 2/région soit au total 44. Sensibilisation sur le genre: 1 activité/région soit au total 22. Formation des Organisations paysannes (OP) et des Organisations villageoises OV: 1/région soit au total 22.

Mise en œuvre d'alternatives de développement durable

Formation aux techniques agricoles respectant l'écologie: 1 session/région, soit au total 22. Formation en création et gestion de micro et petites entreprises en particulier pour le femmes et les associations féminines: 1/région soit au total 22.

Valorisation durable des filières de la biodiversité

Formation technique pour la collecte et la transformation des produits naturels: 1 session/région soit au total 22. Promotion des énergies alternatives: 1 programme / région soit 22 au total.

Gestion des écosystèmes forestiers

Augmentation de la couverture des forêts artificielles: promotion d'activités avec les associations féminines 1/région soit au total 22. Diffusion de foyer amélioré ou d'utilisation d'autres énergies alternatives: 1 programme/région soit au total 22.

Conservation et valorisation des écosystèmes sensibles dans les aires protégées:

Développement de l'écotourisme par la promotion du rôle des femmes: 1/région soit au total 22.

Gestion des potentialités des écosystèmes marins et côtiers:

Intégration du genre dans 20 plans villageois et 4 à 6 plans inter-communaux.

Pérennisation de la gestion des ressources naturelles et environnementales:

Équipement en moyens, matériels (caméra numérique, cinéma mobile), et financiers pour les activités de promotion et formation en genre

- *Elaboration de matériel d'information sur genre et environnement (audio-visuel, imprimé, électronique)*
- *Révision des manuels de procédures techniques*
- *Intégration du genre dans les 9 guides déjà élaborés, surtout celui sur les études d'impact. De plus, élaboration d'un guide général sur le genre dans le PE III et sur le transfert de gestion des ressources naturelles (TGRN).*
- *Programme de recherche-action pour la collecte de données au niveau des PRD soit 22 programmes au total.*

Ancrage institutionnel

Les fonctions et responsabilités se situent à deux niveaux: la coordination et l'exécution.

Renforcement des compétences: concerne six types d'activités (formation de formateurs, formation des cadres de supervision des IR, sensibilisation et formation des communautés de base, spécialisation en genre en formation interne ou externe, formations technologiques)

Coordination: MINENVEF ; Exécution: Institutions de réalisation (IR), services décentralisés

Amélioration des pratiques et modes de travail: concerne trois activités (révision des manuels et procédures, élaboration/utilisation des guides genderisés, promotion de la participation des femmes dans les organes et structures)

Coordination: MINENVEF pour guide général sur le genre dans l'environnement et le CELCO pour les manuels de procédures ; Exécution: IR

Renforcement de la politique et de la stratégie du PE III: concerne plus particulièrement deux activités (révision des textes législatifs, campagne de sensibilisation). Coordination: MINENVEF ; Exécution: IR

Intensification des activités économiques de production et de transformation agricoles, forestières, halieutiques, artisanales. Ce volet concerne plus particulièrement les activités suivantes: promotion de micro et petites entreprises, accès au crédit pour hommes et femmes, promotion de production d'énergie, vulgarisation d'énergies alternatives, accès équitable aux ressources: terre, facteurs de production, technologie, services.

Coordination: MINENVEF et CELCO ; Exécution: IR, Services décentralisés et partenaires

Promotion d'activités d'amélioration du milieu et des conditions de vie: habitat et ses environs, allègement des tâches.

Coordination: MINENVEF et CELCO ; Exécution: IR, Services décentralisés et partenaires

Mécanisme de coordination et de collaboration

- La responsabilité institutionnelle globale revient au MINENVEF où les décisions sont prises, et où se situerait la structure chargée du genre. Le CELCO assurerait la coordination des programmes. Les institutions de réalisation sont chargées de la formulation et de l'exécution des programmes sectoriels genre. Un comité inter-institutionnel genre regroupera les points focaux genre et servira entre autres de mécanisme de communication.
- Les actions couvrent une gamme étendue de thèmes visant à opérationnaliser le Programme Genre et environnement et à rendre effective son intégration: planification, programmation, organisation du travail, affectation des ressources, suivi-évaluation, recueil de données genre.
- La responsabilité technique se situe à plusieurs niveaux dans les IR: sélection des activités techniques, collaboration et partenariat public/privé.
- Renforcement des capacités: la responsabilité globale devrait être du ressort du MINENVEF. Par contre l'intégration de l'approche genre dans les programmes de formation interne et externe est du ressort de chaque IR. Il en est de même pour la formation des populations.

Ressources-Pérennisation financière

Catégorie d'origine des fonds: Il existe trois possibilités de financement des activités de genre dans le court et moyen terme:

Financement dans le cadre des fonds existants en recherchant surtout une amélioration de l'approche non discriminatoire sur la base du sexe. Il permettra de réaliser certaines actions mais pas celles relatives à la recherche-action ou bien la collecte de données. Financement dans le cadre du budget existant moyennant un remaniement ou une réaffectation des fonds déjà programmés. C'est une solution qui risque de rencontrer des réticences à cause des procédures un peu compliquées et surtout à cause de l'insuffisance de fond pour des activités déterminées. Cependant si l'on ne veut pas perdre davantage de temps, ce serait une des solutions des plus réalistes. Prospection de nouveaux fonds, mais qui risque de provoquer un déphasage par rapport au déroulement actuel du programme.

Sources de financement: Pour marquer de manière effective l'engagement vis-à-vis du genre, sur le plan national, les fonds devraient provenir des institutions publiques, des collectivités décentralisées, des communautés de base et du privé. Sur le plan international, il devrait permettre de traduire en programmes concrets les divers engagements en faveur du genre. La mobilisation des fonds relève du MINENVEF avec la collaboration active des IR en utilisant les canaux normaux de coopération avec les bailleurs. Cependant l'on s'efforcera d'identifier les organismes qui ont un programme spécifique genre.

Calendrier: Périodes d'intervention: les activités de genre doivent se dérouler à court, moyen et long terme (cf. champs d'activités et recommandations)

Caractère de l'intervention: Les activités continues concernent le corps des programmes des IR. Par contre les études, les collectes de données ou bien les activités –test se feront de manière ponctuelle. Le suivi-contrôle devrait se faire de manière régulière et assez rapprochée en utilisant les indicateurs spécifiques – genre et gestion des ressources naturelles - présentés en annexe et l'évaluation s'effectuera au même rythme que pour l'ensemble du PE III en prenant le soin d'indiquer ce thème dans les termes du mandat.

Conclusion

Le respect de l'équilibre du genre est vital pour l'environnement, le respect des grands principes, l'identification des problèmes majeurs, l'évaluation des risques et la résolution des conflits. Une bonne

participation des parties prenantes ne qu'êre bénéfique à la gestion et à la gouvernance. Diverses raisons peuvent justifier ces affirmations. Tout d'abord à cause de l'importance des enjeux qui requiert une utilisation optimale de toutes les ressources humaines, hommes et femmes et toutes les catégories socioéconomiques. Ensuite, pour la conservation de la biodiversité dans laquelle les hommes et les femmes ont des responsabilités et des tâches différentes et aussi en tenant compte du fait que les femmes, en général, sont plus impliquées dans ces activités. En troisième lieu, parce que les femmes sont les dépositaires des valeurs morales et culturelles à transmettre aux générations futures et sont plus engagées dans les activités socio-communautaires. Elles ont ainsi un rôle crucial dans la conservation des patrimoines culturels. Quatrièmement, un changement de comportement de leur part peut transformer leurs activités de déprédation et d'utilisation irrationnelle des ressources en action de prévention, d'utilisation durable, de conservation et de réhabilitation de l'environnement. De victimes de la dégradation et du changement de gestion des ressources naturelles, elles peuvent ainsi devenir des actrices actives dans l'exécution des programmes environnementaux. Enfin, leurs grandes connaissances des réalités du terrain peuvent être utilisées valablement pour l'évaluation de l'impact environnemental et des risques.

L'instauration de nouvelles relations de pouvoir entre les hommes et les femmes pour l'allocation des ressources et la distribution des bénéfices est un facteur de stabilité sociale favorable pour l'exécution des projets et programmes. Il en est de même pour la distribution équitable des tâches et responsabilités intra-familiales et communautaires.

Annexe 10

Liste des personnes rencontrées

Me Monique RADIHARISOA Directrice générale des Eaux et Forêts MINENVEF
Mr RAKOTOARY Jean Chrysostome Directeur Général de l'ONE et Président de l'EPP/PADR (Equipe permanente de Pilotage du Plan d' Action pour le Développement rural)
Me Claudie RAZAFINTSALAMA Ingénieur des Eaux et Forêts Coordonnateur du volet forestier du PE III (jusqu'en Février 2007) – Vice-Présidente de l'AIFM
Me RAJOELISON Gabrielle Présidente du Département des Eaux et Forêts – ESSA- Université de Madagascar
Me Alice RAZANAPIASA Chef de Division de la Planification – Direction Générale des Eaux et Forêts.
Mr Victor Solo AKOTONIRINA Responsable du projet: Gestion durable des Ressources Naturelles DGEF
Mr RANAIVOMANANA - Projet PDFIV
Me OLINA - Projet PDFIV
Melle Sylvie RAKOTOARISON Documentaliste PDFIV
Mr Roland RAHARISOA Directeur des activités économiques DGEF
Mr RAZAFINDRAVONONA Directeur Général de l'Institut National des Statistiques
Melle RASOAMANANA Vololomihaja responsable Genre dans le Département de la Qualité et de la Communication ONE
Me RAZAFINDRIAKA Bénie Point focal Genre ONE
Mr Joseph Aimé RAKOTONIRINA Directeur de la législation forestière DGEF
RANDRIAMBOLAMANANA Samuel Directeur des Statistiques économiques INSTAT
Mr RAZAFINIMANANTENA Tiaray Directeur des statistiques des ménages INSTAT
Me RAJAABELINA Présidente AGEVAREN
Me RAZAFINDRAMIADANA Mino Professeur ESSA – Forêts
Me BETTENCOURT Sofia Task manager Banque Mondiale
Me RAVELOARISOA Norolalao Chef du service du développement du genre DCF – MSFP
Me HARILALA Fara Chef du service de la Promotion de la Femme DCF-MSFP
Directeur du CIREEF de Fort-Dauphin.